-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

1989:	12 210 141 $
1990:	8 620 350 $
1991:	4 491 250 $
Pour un total de:	25 321 741 $.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 423-Q

88-710

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 423-Q, intitulé: "Règlement annulant le règlement numéro 423-P concernant le service de l'aqueduc et fixant la compensation pour la taxe d'eau dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 4 janvier 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-1

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-12-19

89-2

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 décembre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1988-12-20

89-3

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 20 décembre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 décembre 1988

PRESENTS:
Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant le déblaiement des trottoirs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs aux endroits suivants:

1) sur la rue Chamberland, côté nord, de la rue Thibeau à la rue Guilbert;

2) sur la rue Des Erables, côté est, entre les rues Des Vétérans et De Grandmont.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-12-19

89-4

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 décembre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-5

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 22 décembre 1988, comprenant les chèques numéros 45525 à 45652 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 325 410,83 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-6

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rosaire Demers	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Georges St-Germain	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Rosaire Dupuis	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Hervé Gignac	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Armand L.-Rancourt	Prop. par cons. M. Boisclair
Dr Claude Mayrand	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Gérald Ouellet	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Cécile G.-Guérin	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jean-Baptiste Dussault	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Eren Bellemare	Prop. par cons. N. Vivier
M. Raoul Fournier	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Charles-Henri Charest	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution 80-126 concernant prix des terrains vendus par la Ville

89-7

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-126 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le prix des terrains vendus par la Ville à des fins industrielles ou commerciales, soit porté à 2 $ le mètre carré.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain

89-8

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Gilles Haché, aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots numéros 415-1-18-7-1 et 415-1-18-7-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 11 955,5 mètres carrés, au prix de 2 $ le mètre carré, pour le prix total de 23 911 $, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) L'acquéreur prend et prendra tout ce que ci-dessus vendu dans l'état dans lequel le tout se trouve actuellement après l'avoir vu, visité et en être satisfait.

c) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "d" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

d) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai de six (6) mois de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution, cession de terrains pour fins d'ouverture de rues

89-9

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc., les lots numéros 566-105, 566-112, 566-123, 566-126, 566-132 et 565-246 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Jacques Verrette soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, partage de montant, Hydro-Québec

89-10

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que suite à l'avis officiel du programme d'initiative de mise en valeur environnementale d'Hydro-Québec pour la ligne 230KV de Trois-Rivières à Cap-de-la-Madeleine, le Conseil accepte le partage du montant de 49 130 $ dans les proportions suivantes: ville de Trois-Rivières, 30%; ville de Cap-de-la-Madeleine, 30% et municipalité de St-Louis-de-France, 40%.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-103

89-11

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-103, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-104

89-12

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-104, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-106

89-13

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-106, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage

89-14

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 9 janvier 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2192 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, pantalons du constable

89-15

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin & Lévesque (1983) inc. pour la fourniture de 43 pantalons du constable à 36,90 $ chacun pour un total de 1 586,70 $ et de 41 pantalons du constable à 39,90 $ chacun pour un total de 1 635,90 $, le tout formant un grand total de 3 222,60 $ taxes exemptes, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue De La Fonderie

89-16

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE DE LA FONDERIE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de janvier 1989.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant programme mise en valeur environnementale Hydro-Québec

89-17

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que suite à l'avis officiel du programme d'initiative de mise en valeur environnementale (ligne Cap-de-la-Madeleine - Trois-Rivières 230KV), le Conseil soumette à Hydro-Québec le projet d'achat et d'installation d'une fontaine décorative à l'étang nord du parc Du Moulin dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Egalement, que ce choix du Conseil remplace la procédure prévue de consultation publique, étant donné le faible montant à investir.

ADOPTE

Résolution de félicitation, loi 109

89-18

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement les responsables de l'adoption du projet de loi 109, soit principalement, le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Paradis; le chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Guy Chevrette; le député de Jonquière, M. Francis Dufour; le député de Shefford, M. Roger Paré; les vice-présidents de l'U.M.Q., M. Jean-Claude Beaumier, maire de Cap-de-la-Madeleine; M. Jean-Louis Desrosiers, maire de Mont-Joli; M. Claude Lefebvre, maire de Laval; l'ex-président de l'U.M.Q. et maire de Québec, M. Jean Pelletier, et les maires de Montréal, M. Jean Doré et de Charlesbourg, M. Ralph Mercier; ainsi que tous ceux qui, à un titre ou un autre, et qu'il serait trop long d'énumérer, ont contribué par leurs efforts et leur travail soutenu à l'adoption de cette loi.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 janvier 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

PROCLAMATION

FEVRIER "MOIS DU COEUR"

Vaincre les maladies du coeur représente le plus grand défi de la médecine moderne. Aujourd'hui en 1989, les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité au Québec et au Canada. En effet, 44% de tous les décès enregistrés sont reliés à ces maladies. Cela signifie qu'une personne sur deux décède ainsi, soit 78 000 au Canada et 20 000 au Québec. Cela représente la disparition de villages au complet ou encore de districts de villes.

Il faut faire quelque chose pour enrayer ce fléau. La Fondation du Québec des maladies du coeur s'y engage activement en recueillant des fonds à chaque année pour poursuivre ses activités.

L'objectif de la campagne de souscription de 1989 est de 3,6 millions de dollars. Pour chaque dollar donné à la Fondation, 0,85 $ sont directement retournés au public par le biais des programmes de recherche, d'éducation et de formation.

Appuyé par les membres du Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, en qualité de Maire, je proclame le mois de février LE MOIS DU COEUR et j'invite la population à répondre de grand coeur, soit par souscription, soit par un acte de bénévolat, à l'appel que je lance au nom de la Fondation du Québec des maladies du coeur.

Fait à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de janvier 1989.

Adoption de l'ordre du jour

89-19

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-01-04

89-20

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 janvier 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 janvier 1989

PRESENTS:
Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant programme "Festi-Neiges 89"

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les demandes faites à la Ville par l'Association des marchands de la promenade Ste-Madeleine, pour les activités prévues dans le cadre de la programmation "Festi-Neiges 89" du 17 au 26 février 1989, le tout tel qu'il apparaît dans une lettre du 29 décembre 1988 envoyée par ladite association.

b) Résolution, versement subvention, garde paroissiale St-Odilon

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 1 000 $ à la garde paroissiale St-Odilon.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Mme Marie Lavergne: vente de crème glacée par triporteurs dans les rues de la Ville.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-01-04

89-21

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 janvier 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-22

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 janvier 1989, comprenant:

1)	le chèque numéro 45653.....	4 363,01 $
2)	les paies nos 49 à 52 incl.....	474 389,01 $
3)	intérêts sur emprunt temporaire et effets bancaires retournés pour le mois de novembre 1988.....	21 771,79 $
	le tout totalisant un déboursé de:	500 523,81 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-23

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 janvier 1989, comprenant les chèques numéros 45654 à 45784 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 301 536,46 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-24

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. André Baribeau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Manon Boisvert	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Roland Thivierge	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Léo Lacroix	Prop. par cons. J. Paquin
M. Maurice Lahaye	Prop. par cons. L. Lavergne
M. André Hould	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Edward Barkoff	Prop. et unanimement résolu
Mme Simonne Bergeron-Roy	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Alberta Courteau	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Léonce Gervais	Prop. par cons. J. Paquin
M. Paul Veillette	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Anna-Marie B.-Morin	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Joseph-Aimé Guillemette	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-25

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-129 à 566-135 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 décembre 1988, et portant le numéro 8605.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

89-26

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-9 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc. les lots numéros 566-105, 566-112, 566-123, 566-126 et 565-252 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Jacques Verrette soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 89-7, coût des terrains

89-27

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-7 soit modifiée en changeant au premier paragraphe: "80-126" par "85-144".

ADOPTE

Résolution, bar, salle de quilles Madelon

89-28

CONSIDERANT la résolution numéro 88-705 dans laquelle la ville de Cap-de-la-Madeleine s'opposait à l'émission d'un permis additionnel de un bar avec danse au bar Le Dalot, 100, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, parce que le permis demandé n'était pas conforme au règlement de zonage dans ce secteur;

CONSIDERANT qu'il s'agit plutôt d'une demande de permis pour bar seulement pour la salle de quilles Madelon;

CONSIDERANT qu'avec cette information il n'y a plus lieu de s'opposer à cette demande; en conséquence,

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville retire son opposition à la demande d'un permis pour bar avec danse pour le bar Le Dalot, si cette demande est remplacée pour un permis de bar seulement pour la salle de quilles Madelon.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix produits pétroliers

89-29

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de 0,01 $ le litre des produits pétroliers suivants: diesel coloré, diesel non coloré, essence sans plomb, et ce à compter du 9 janvier 1989.

Nouveaux prix:	diesel coloré:	0,2720 $/litre
	diesel non coloré:	0,3845 $/litre
	essence sans plomb:	0,4324 $/litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile semi-lourde #4

89-30

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 9 janvier 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,1682 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, matériel micro-informatique

89-31

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de MicroAge au montant de 29 167,35 $ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de matériels de micro-informatique, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, matériel de communication

89-32

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de I.B.M. Canada ltée, au montant de 12 002,57 $ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de matériels de communication et de périphériques pour système IBM S/36 (5360), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de circulation

89-33

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation du 11 janvier 1989, soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement, et qu'un délai de trente (30) jours soit fixé pour la mise en application des recommandations dudit rapport.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-107

89-34

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-107, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-109

89-35

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-109, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 815

89-36

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 815, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 150 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Deveau et Desfossés", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 816

89-37

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 816, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues De La Fonderie et Marais des Plaines", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-38

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-107)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de janvier 1989.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement emprunt, travaux municipaux, rues Du Parc et Champoux

89-39

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DESSERVIR LES RUES DU PARC ET CHAMPOUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de janvier 1989.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux, rues Pie XII et Bruneau

89-40

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DESSERVIR LES RUES PIE XII ET BRUNEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de janvier 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, étude du réseau d'éclairage des rues

89-41

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à une étude du coût d'acquisition de tout le réseau d'éclairage public lui appartenant dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce, sans aucune obligation de la part de la Ville.

ADOPTE

Résolution, engagement commis temporaire à la bibliothèque

89-42

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme France Lalancette soit engagée comme commis temporaire à la bibliothèque pour une période d'environ deux (2) mois à compter du 23 janvier 1989, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire-réceptionniste temporaire

89-43

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Louise Ringuet soit engagée comme secrétaire-téléphoniste temporaire pour une période d'environ trois (3) mois à compter du 18 janvier 1989, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, allocations automobiles

89-44

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les allocations d'automobiles annuelles soient majorées à compter du 1er janvier 1989, selon l'annexe "A" ci-incluse.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers-pompiers temporaires

89-45

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que MM. Alain Laquerre, Guy Grenier, Patrice Bourgeois, Martin Leduc et Jimmy Paulette soient engagés pour compléter la banque de policiers-pompiers temporaires, au salaire de la convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution, montant des amendes, bibliothèque

89-46

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-27-6 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le montant des amendes pour les documents rapportés en retard à la bibliothèque municipale soit fixé à 0,10 $ par jour pour un montant maximum de 10 $.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6600

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-103, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-103 est de 218.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 43.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-103 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23e jour du mois de janvier 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6601

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-104, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-104 est de 403.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 51.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-104 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23e jour du mois de janvier 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-106, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-106 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-106 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23e jour du mois de janvier 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 24 janvier 1989, à 17 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du règlement numéro 620-102

89-47

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-102, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chalet multiservices

89-48

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de C.R. Gagnon inc. au montant de 530 000 $ pour la construction d'un chalet multiservices et aménagements, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Avis de motion, règlement décrétant fermeture de rue

89-49

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 387-742-1 DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 24e jour du mois de janvier 1989.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6605

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-109, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-109 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-109 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de janvier 1989.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 815, autorisant un emprunt de 150 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Deveau et Desfossés.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 815 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 815 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de janvier 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6607

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 816, autorisant un emprunt de 50 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues De La Fonderie et Marais des Plaines.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 816 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 816 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de janvier 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 février 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-50

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-01-16

89-51

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 janvier 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1989-01-24

89-52

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 24 janvier 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 janvier 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Ronald Marcoux

---

a) Subvention à l'organisation de Festi-Neige

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 300 $ à l'organisation de Festi-Neige.

b) Subvention à la troupe scoute Ste-Madeleine

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 $ à la troupe scoute Ste-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Fondation des maladies du coeur, soirée bénéfice le 11 février 1989.
- Lettre de M. Raymond Rousseau, achat de terrain, rue Vachon.
- Lettre du Club Optimiste, prêt du Centre Culturel.
- Demande pour la résidence du 122-124 rue Beauchemin.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-01-16

89-53

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 janvier 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-54

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er février 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 45785 à 45837 incl.....	298 626,58 $
2)	effets bancaires retournés pour le mois de décembre 1988.....	3 266,00 $
	le tout totalisant un déboursé de:	301 892,58 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-55

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 février 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 45838 à 46075 incl...	2 705 398,25 $
2)	les paies nos 1 à 4 incl.....	449 235,54 $
	le tout totalisant un déboursé de:	3 154 633,79 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 154 633,79 $ sont inclus:

-	service de la dette:	277 274,05 $
-	placement au taux de 10,92%: (Banque Nationale du Canada)	1 484 460,00 $
		1 761 734,05 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-56

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marie Boisvert	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Réal Boucher	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Huguette R-Lottinville	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Fortunat Beaulieu Jr.	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Roger Denis	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Adélard Dumas	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Léo-Paul Halley	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Lucien Rheault	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Alexandre Croteau	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jean Comeau	Prop. par cons. J. Paquin
M. Jean-Louis Blackburn	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Charles Cormier	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lionel Tremblay	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Hélène L.-Demers	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Amanda B.-Goudreault	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-57

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 712 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 17 juin 1988, et portant le numéro 88-142.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile semi-lourde #4

89-58

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 13 janvier 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,1749 $ le litre.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, inspecteurs régionaux adjoints, M.R.C.

89-59

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que MM. Pierre Gagnon, Robert Dussault, François Hébert et Yvan Branchaud soient nommés inspecteurs régionaux adjoints pour l'application du règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la M.R.C. de Francheville.

ADOPTE

Résolution, acceptation de l'offre de Exploitation Santec

89-60

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-579 du 3 août 1987 soit remplacée par la suivante:

D'accepter l'offre de Exploitation Santec inc. au montant de 15 750 $ pour la période du 1er février au 31 décembre 1989, pour le service d'entretien des stations de pompage Barkoff et Aubuchon, de même que les chambres de déversement Thuney et Fusey.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

89-61

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 1er février 1989, soit adopté, sauf l'article 4 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 817

89-62

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 817, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Du Parc et Champoux", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

89-63

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DEFRAYER L'EXCEDENT DES COUTS DE CONSTRUCTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET PREVUS AU REGLEMENT NUMERO 762".

Faite et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de février 1989.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

89-64

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT, DE TROTTOIRS ET DE PAVAGE SUR LA RUE NOTRE-DAME, ENTRE LES RUES ROCHELEAU ET ROCHEFORT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de février 1989.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement Les Consultants V.F.P.

89-65

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Les Consultants V.F.P. inc., à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur les lots numéros 566-129 à 131 et 566-133 à 135.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire-téléphoniste temporaire

89-66

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Louise Rheault soit engagée comme secrétaire-téléphoniste temporaire, pour une période d'environ trois (3) mois, à compter du 27 janvier 1989, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265, et annule par le fait même la résolution numéro 89-43.

ADOPTE

Résolution, engagement commis à la bibliothèque

89-67

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Mme France Lalancette soit engagée au poste de commis à la bibliothèque à compter du 13 février 1989, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de Mme Babette Barkoff.

- Lettre du groupe Vipoin concernant la pollution par la Compagnie Norton.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, vendredi, le 10 février 1989, à 21 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin (21h50)
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du règlement numéro 818

89-68

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 818, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une rue connue comme portant le numéro de cadastre 387-742-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, assistance financière, tremblement de terre du 25 novembre

89-69

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire bénéficier du programme d'assistance financière mis sur pied par le gouvernement du Québec relativement au tremblement de terre survenu au Québec le 25 novembre 1988, pour elle-même et ses citoyens ayant subi des dommages à cette occasion, et s'engage à respecter les modalités d'application du programme.

ADOPTE

Résolution, appui à la Maison des Jeunes du Cap

89-70

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie La Maison des Jeunes du Cap-de-la-Madeleine inc., dans ses démarches auprès du ministère des Affaires sociales pour l'obtention des subventions nécessaires à son bon fonctionnement.

ADOPTE

Résolution concernant l'article 4 du rapport du Comité des Loisirs

89-71

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'article 4 du rapport du Comité des Loisirs du 1er février 1989 soit retiré.

ADOPTE

Résolution d'ajournement à 23h15

89-72

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à 23 heures et 15 minutes, ce 10 février 1989.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, vendredi, le 10 février 1989, à 23 heures, 15 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution concernant "Les Patriotes"

89-73

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De reconduire le bail avec "Les Patriotes" pour une période de deux (2) ans, aux conditions actuelles et en contrepartie, la Ville est disposée à verser annuellement une subvention de 3 000 $ pour les deux (2) prochaines années.

ADOPTE

Résolution, vente du lot 387-742-1 à Galleria Thibeau inc.

89-74

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à "Galleria Thibeau inc." aux conditions ci-dessous énumérées, un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 387-742-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 33 400 $, payable comptant.

En outre, cette vente est faite aux conditions suivantes:

Un droit de passage de vingt (20) pieds de largeur par toute la longueur des lots ci-après énumérés devra être inclus dans l'acte de vente, soit les lots numéros 387-725, 387-724, 387-723-2, 387-723-1, 387-722, 387-721-2, 387-721-1, 387-720-2 et 387-2488.

Un libre accès pour les terrains commerciaux contigus au terrain vendu par les présentes devra être aussi réservé selon l'espace actuel.

Un droit d'accès devra être réservé à toutes les propriétés riveraines au lot numéro 387-742-1, conformément au plan annexé à la présente résolution.

Aucun entreposage ne devra être fait sur le terrain vendu, c'est-à-dire, qu'il devra toujours être laissé libre y compris de tout contenant pour déchets.

L'acquéreur s'engage à aménager le terrain en y installant clôture ou haie dans la ligne séparant les propriétés domiciliaires.

Enfin, l'éclairage devra être fait de manière à ne pas incommoder les voisins immédiats.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, nommant arpenteur-géomètre, Galleria Thibeau

89-75

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay, a.g., soit autorisé à faire la description technique d'un droit de passage de vingt (20) pieds de largeur par la longueur des lots ci-après énumérés: 387-725, 387-724, 387-723-2, 387-723-1, 387-722, 387-721-2, 387-721-1, 387-720-2 et 387-2488, sur le lot 387-742-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ce dit lot devant être vendu par la Ville à Galleria Thibeau inc.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 février 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-76

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-02-06

89-77

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 février 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance spéciale et de la séance d'ajournement du 1989-02-10

89-78

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du Conseil tenue le 10 février 1989, et de l'assemblée d'ajournement à 23 heures, 15 minutes, le 10 février 1989, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 février 1989

PRESENTS:
Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, congrès de l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise MM. Brian Sherping et Roger Nadeau à assister au congrès de l'A.Q.T.E. à Hull les 8, 9 et 10 mars 1989.

b) Projet de surveillance d'été dans les parcs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise à présenter un projet de surveillance d'été dans les parcs, si un tel projet est admissible dans le cadre d'un programme d'aide gouvernementale à l'emploi.

c) Résolution, autorisation versement de subventions

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement des subventions aux organismes suivants:

L'Association des handicapés:	1 000,00 $
L'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Mauricie:	1 000,00 $
Les résidents de Châteaudun (ski de fond):	1 000,00 $
Protection du voisinage:	
premier versement immédiatement:	3 500,00 $
second versement 1er juillet 1989:	3 500,00 $
Le F.A.R. (1985) inc.	1 773,30 $
La Maison de Solidarité:	590,50 $
Corporation de l'Ile St-Quentin:	
premier versement immédiatement:	7 500,00 $
second versement 1er juillet 1989:	7 500,00 $
Centre Loisirs Jeunesse: immédiatement:	3 800,50 $
Centre Loisirs Jeunesse:	
premier versement immédiatement:	10 000,00 $
second versement 1er juillet 1989:	10 000,00 $

d) Résolution, expertise pour la réfection du dôme du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Reynald Juneau, architecte, à préparer une expertise pour la réfection du dôme du Centre Culturel.

e) Résolution, prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge, section Cap-de-la-Madeleine, pour la collecte de sang qui aura lieu les 16 et 17 février.

f) Résolution, prêt du Centre Culturel, club Optimiste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel au club Optimiste Cap-de-la-Madeleine pour la soirée du 25 février prochain.

g) Résolution, prêt du Centre Culturel, le F.A.R.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel au F.A.R. pour le 7 avril prochain.

h) Résolution, versement subvention

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 50 $ au "English Senior Citizen's Club".

i) Résolution concernant terrains de stationnement municipaux

Le Conseil réuni en commission permanente, recommande qu'au moins deux (2) avis soient envoyés par le service de la Sécurité publique, aux personnes qui utilisent les terrains de stationnement municipaux la nuit, les informant qu'au cours de l'hiver 1989-1990, le stationnement de nuit sera interdit sur les terrains municipaux avec la mise en vigueur du règlement numéro 800.

j) Résolution, appui à la C.I.T.F.

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la résolution de la C.I.T.F. au ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, demandant une modification au Code de la Route du Québec pour permettre les virages à droite sur feux rouges, pour les raisons mentionnées dans ladite résolution.

k) Résolution concernant Maison des Jeunes du Cap

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jacques Picard du service Loisirs et Culture, à agir comme personne ressource auprès des responsables de la Maison des Jeunes du Cap.

1) Résolution, projet de fiducie globale des régimes de retraite des employés municipaux

Le Conseil réuni en commission permanente, ayant pris connaissance du projet de fiducie globale des régimes de retraite des employés municipaux, et conscient qu'une telle fiducie présente des avantages certains pour les employeurs et employés municipaux, appuie l'Union des Municipalités du Québec dans sa mise en oeuvre d'une fiducie globale des régimes de retraite des employés municipaux pour les municipalités intéressées à adhérer à une telle fiducie, même s'il n'est pas dans l'intention de la Ville de participer elle-même à cette fiducie.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la "Financière, courtage immobilier inc.", offre de vente d'un terrain à la Ville.

- Lettre de "Gestion Bel Investissement inc.", immeuble au 37, rue Valiquette.

- Lettre de Mme Mariette Bergeron, demande d'achat de lisière de terrain sur la rue Gervais.

- Communications de l'U.M.Q.:

  1) Colloque régime de retraite des élus le 3 mars à Montréal.

  2) Inscription, congrès 1989.

- Lettre de M. Jean-Guy Landry, prêt de l'aréna.

- Lettre de la Classique internationale de canots: subvention 1989.

- Lettre de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières, demande subvention.

- Lettre de M. Réjean Montplaisir, c.g.a., achat de terrain rue Vachon.

- Rapport des permis de construction, mois de janvier 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-02-06

89-79

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 février 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 février 1989

PRESENTS:
Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, versement subvention Chevaliers de Colomb

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention au montant de 219,27 $ aux Chevaliers de Colomb.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-02-10

89-80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 10 février 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-81

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 février 1989, comprenant les chèques numéros 46076 à 46240 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 404 239,73 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 404 239,73 $ est inclus:

- un placement au taux de 11,25%
(Caisse Populaire Ste-Madeleine): 4 000 000 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-82

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Eugène Laroche	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Jean-Marie Lafontaine	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Jean-Louis Brodeleau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Yvonne Babineau-Roy	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Blanche L. Cossette	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Charlemagne Martel	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Clément Clément	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

89-83

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 février 1989 soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-84

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-241 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-192 à 412-197 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 11 avril 1988, et portant le numéro 1244.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-85

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-25 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-128 à 566-134 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 décembre 1988, et portant le numéro 8605.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

89-86

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Normand Vivier soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er mars 1989 au 30 juin 1989 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage #2

89-87

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 13 février 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2302 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix produits pétroliers

89-88

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de 0,01 $ le litre des produits pétroliers suivants: diesel coloré et diesel non coloré et ce, à compter du 30 janvier 1989.

Nouveaux prix:

diesel coloré:	0,2820 $ le litre
diesel non coloré:	0,3945 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-107

89-89

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-107, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 819

89-90

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 819, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 860 000 $ pour des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout, de trottoirs et de pavage pour desservir la rue Notre-Dame, entre les rues Rocheleau et Rochefort", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 820

89-91

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 820, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 90 000 $ pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 762", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acquisition de terrain par la Ville de N.L. Chem

89-92

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de N.L. Chem Canada inc., pour le prix de 150 000 $, la totalité des terrains dont cette dernière est propriétaire et qui sont situés sur le territoire de la municipalité, soit les lots P-112, 112-1, 112-47, 112-72, 112-73, P-113, 113-60, 113-85, 113-110, 113-111, 113-112 et 113-113 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que le coût d'achat de ce terrain et tous les frais inhérents à cette transaction soient défrayés à même les fonds devant être prévus à un règlement d'emprunt après l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer l'acte d'achat de la ville de Cap-de-la-Madeleine et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cet acte et tous documents s'y rattachant.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt pour achat de terrains

89-93

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DES TERRAINS DE N.L. CHEM CANADA INC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de février 1989.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

89-94

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'article 1 du procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 13 février 1989 soit adopté, et qu'en ce qui concerne l'article 2, ayant pour objet la Coupe d'Art, édition 1989, le Conseil accepte de prêter l'aréna, chaises, tables, le camion à échelle, etc...

Quant au système d'éclairage, la Ville demande que le promoteur de l'événement voit lui-même à l'installation électrique et la Ville consent à défrayer le coût d'un électricien pour une période maximum de deux (2) heures pour la vérification du système de même que pour le branchement et le débranchement électrique.

Pour la contribution de 2 500 $ demandée, la Ville refuse, considérant que le montant avait été accordé exceptionnellement l'année dernière pour le dixième anniversaire de la Coupe d'Art, et ne constituait pas un engagement pour l'avenir.

ADOPTE

Résolution autorisant prêt de l'aréna

89-95

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt de l'aréna au groupe AWASOS, les 11, 12 et 13 août 1989, à l'occasion du festival des arts et des traditions autochtones, à la condition qu'il n'y ait pas de permis pour vente de boissons alcooliques, et qu'aucun produit autre que ceux produits par les autochtones ne soit vendu sur le site, et que des preuves d'assurance adéquates soient fournies aux responsables de la Ville.

ADOPTE

Résolution, remplacement pour congé de maternité

89-96

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Michelle Gauthier remplace Mme Maryse Brisson, pour la durée du congé de maternité de cette dernière et ce, à compter du 27 février 1989, en autant qu'aucun employé syndiqué ne postule sur ce poste.

ADOPTE

Résolution, adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme

89-97

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser l'adhésion des membres de la Commission municipale d'urbanisme à l'Association québécoise d'urbanisme et que la Ville défraie le coût de ces adhésions.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-98

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement M. Réginald Vézina, nommé président de la Commission d'urbanisme, de même que M. Pierre Berlinguet nommé vice-président pour le prochain terme, et de remercier bien sincèrement, par la même occasion, M. Jean-Paul Roy, président sortant, pour les services rendus et le bon travail accompli au cours de l'année 1988 à la tête de la Commission.

ADOPTE

Résolution d'appui à Deschambault

89-99

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement la demande de la corporation municipale de St-Joseph de Deschambault dans sa résolution numéro 1989-02-27 concernant l'implantation d'une industrie à grand gabarit à Deschambault.

ADOPTE

Résolution, appui à la ville de Hull

89-100

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de la ville de Hull exprimée dans sa résolution 89-45 du 24 janvier concernant le système d'appel d'urgence communément appelé "911".

ADOPTE

Résolution, ajournement le 27 février à 15h45

89-101

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée au 27 février 1989, à 15 heures, 45 minutes.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-102, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-102 est de 359.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 49.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-102 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21 février 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 6 3 1

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 817, autorisant un emprunt de 200 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Du Parc et Champoux.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 817 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 817 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21 février 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 27 février 1989, à 15 heures, 45 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution acceptant l'offre de Lévesque, Beaubien pour un emprunt par billets

89-102

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien inc. pour son emprunt de 186 000 $ par billets en vertu des règlements numéros 448, 455 et 476, au prix de 98,60 $ à 11-1/4%, et échéant en série 3 ans comme suit:

15 000 $	11-1/4%	14 mars 1990
15 000	11-1/4%	14 mars 1991
156 000	11-1/4%	14 mars 1992

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTE

Résolution pour modifier certains règlements suite à l'emprunt par billets

89-103

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 186 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro:	Pour un montant de:
448	6 500 $
455	25 000
476	154 500

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le Maire et le Greffier;

Que les billets seront datés du 14 mars 1989;

Que les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 15 000 $
2. 15 000
3. 16 000

3. 140 000 $ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

- 3 ans (à compter du 14 mars 1989), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 448, 455 et 476; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;

Que la municipalité aura, le 1er mars 1989, un montant de 186 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 354 000 $, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 448, 455 et 476;

Que la municipalité emprunte les 186 000 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 13 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 821

89-104

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 821, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 170 000 $ pour l'achat du terrain appartenant à: "N.L. Chem Canada inc.", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, appui au Club de canotage du Cap

89-105

CONSIDERANT que le Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine inc. a contribué à la formation d'excellents athlètes qui ont pu participer aux Jeux Olympiques 1988;

CONSIDERANT que la formation et l'entraînement d'athlètes de ce calibre sont excessivement dispendieux;

CONSIDERANT que l'apport considérable fourni par les parents ainsi que le support financier de la municipalité ne sont pas suffisants pour assurer le financement nécessaire à l'entraînement de tels athlètes désirant participer à des compétitions internationales;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement, auprès de la Régie des loteries et courses du Québec, la demande du Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine inc., pour l'organisation de bingos télévisés sur le canal communautaire, dans le but de recueillir les fonds nécessaires à la poursuite de ses objectifs qui sont l'entraînement et la formation d'athlètes d'élite capables de participer honorablement à des compétitions d'envergure internationale.

ADOPTE

Résolution concernant VIPOIN

89-106

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à Mme Suzanne Giguère, directrice régionale, région 04, Mauricie - Bois-Francs au ministère de l'Environnement, une rencontre avec les représentants de "VIPOIN" dès que la décision concernant "Norton Céramiques Avancées du Canada inc." aura été prise par les autorités gouvernementales.

ADOPTE

Résolution au ministère de l'Environnement concernant Norton

89-107

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander aux autorités du ministère de l'Environnement de faire diligence dans le dossier de "Norton Céramiques Avancées du Canada inc." pour que les mesures diminuant la pollution dans cette entreprise soient prises incessamment, tout en veillant cependant à protéger les emplois des travailleurs de cette usine, comme cela s'est produit dans les cas de pollution industrielle dont le Ministère a dû s'occuper ces dernières années.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-108

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement M. Jean Filion, agent de développement, pour l'excellent travail d'organisation du forum régional, et qui a permis le déroulement de cet événement dans des conditions d'efficacité maximum.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-109

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De remercier bien sincèrement (MM. Jean-Marc Gauthier, Jean Trudel, Michel Béliveau, Pierre A. Brouillette et Mme Claire Labrecque), pour l'aide précieuse apportée lors de la tenue du forum régional et qui a permis d'assurer le succès de cette manifestation des plus importantes.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 mars 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-110

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance régulière du 1989-02-20 et de la séance d'ajournement du 1989-02-27

89-111

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 20 février 1989, et de l'assemblée d'ajournement à 15h45, le 27 février 1989, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 février 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Congrès de l'Association des pompiers instructeurs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jean-Claude Demontigny à assister au congrès de l'Association des pompiers instructeurs du Québec à Blainville, les 6 et 7 mai prochain.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'Hydro-Québec, projet fontaine, parc Du Moulin.

- Lettre de la Fédération Canadienne des municipalités, demande d'adhésion.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-02-20

89-112

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 février 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-113

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 mars 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 46241 à 46416 incl.....	1 500 788,80 $
2)	les paies nos 5 à 8 incl.....	407 527,15 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 908 315,95 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 908 315,95 $ sont inclus:

-	service de la dette:	273 799,67 $
-	placement au taux de 11,24% (Banque Nationale du Canada):	692 748,00 $
		966 547,67 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-114

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilbrod L'Heureux	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Omer Cloutier	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Alice Gobeil	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Epiphane Dubé	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-115

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 562-28, 562-29 et 562-53 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Yves Sicé, a.g., en date du 20 février 1989, et portant le numéro 2748.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-116

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 412-6-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 27 janvier 1989, et portant le numéro 88-261.

ADOPTE

Résolution, élaboration d'un plan d'urbanisme

89-117

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine entreprend en date de ce jour l'élaboration d'un plan d'urbanisme en conformité avec les prescriptions de l'article 34 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine entreprend également en date de ce jour la rédaction d'un règlement de zonage, d'un règlement de lotissement, d'un règlement de construction et d'un règlement visé à l'article 116 de la Loi;

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine entend réaliser ces travaux et procéder à l'adoption du plan d'urbanisme et des règlements avant le 10 décembre;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale du Québec avec, dans chaque cas, avis de la date de son adoption;

Que le Greffier est, par les présentes, autorisé à donner avis d'adoption de la présente résolution à la population en procédant par publication dans un journal diffusé dans le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, programme PADEL

89-118

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le service Loisirs et Culture soit autorisé à appliquer pour le programme d'aide au développement des équipements mobiliers et immobiliers de loisirs (volets I et II), programme PADEL, pour 1989.

ADOPTE

Résolution, article 38, programme service Loisirs et Culture

89-119

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet "aménagements récréatifs" présenté dans le cadre du programme de création d'emploi en vertu de l'article 38 de la loi d'assurance-chômage.

Que le Maire et le Greffier sont autorisés au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné. Le montant demandé dans le cadre dudit projet est de 171 482 $.

ADOPTE

Résolution, engagement firme Sobeco

89-120

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil mandate le groupe Sobeco pour procéder à l'étude de la loi sur le régime de retraite des élus municipaux et fasse au Conseil les recommandations appropriées.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

89-121

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité de circulation du 22 février 1989, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-108

89-122

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-108, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-123

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-108)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mars 1989.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

89-124

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE POSE DE BETON BITUMINEUX SUR DIVERSES RUES ET AGRANDISSEMENT D'UN STATIONNEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mars 1989.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

89-125

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CHALET DE SERVICE ET D'UN ABRI, ACHAT DE DIVERS EQUIPEMENTS MOBILES ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE ELECTRONIQUE ET DE DETECTION INCENDIE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mars 1989.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement Cour municipale

89-126

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'embaucher Mme Johanne Tessier au poste de secrétaire à la Cour municipale, et ce à compter du 15 mai 1989, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau (local 265).

ADOPTE

Résolution, engagement préposée à la paie-programmeur

89-127

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'embaucher Mme Ginette Plante au poste de préposée à la paie-programmeur et ce, à compter du 15 mai 1989, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau (local 265).

ADOPTE

Résolution, engagement chauffeur permanent

89-128

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De nommer M. André Savoie comme chauffeur "B" permanent dans le département des parcs, à compter du 13 mars 1989, au salaire de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution amendant la résolution concernant policiers temporaires

89-129

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-45 soit et est amendée de la façon suivante, en rayant de ladite résolution le nom suivant: "Jimmy Paulette".

ADOPTE

Résolution de remerciements

89-130

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil remercie chaleureusement Mme Diane Plourde, qui laisse son poste de brigadière scolaire après dix-sept ans d'un travail particulièrement exigeant.

ADOPTE

Résolution, annulation montants d'emprunts de divers règlements

89-131

ATTENDU QUE nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunt pour certains règlements d'emprunts; il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

Numéro du règlement:	Montant à annuler:
747	15 000 $
748	63 000
760	48 000
764	95 000
765	235 000
766	70 000
767	60 000
770	91 000
771	130 550
773	225 000
780	20 000
781	8 000
783	18 000
784	22 000
785	3 000
	1 103 550 $

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-110

89-132

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-110, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-133

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-110)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mars 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement 797

89-134

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 797 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, EN AJOUTANT UN ARTICLE CONCERNANT L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mars 1989.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, symposium déontologie policière

89-135

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Directeur de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine à assister à un symposium sur la déontologie policière qui aura lieu à Montréal du 12 au 14 juin 1989.

ADOPTE

Résolution, augmentation coût location des cassettes à la bibliothèque

89-136

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les modifications proposées pour la location des cassettes, telles que présentées par la responsable de la bibliothèque dans une lettre du 23 février 1989.

ADOPTE

Résolution, semaine des municipalités

89-137

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville adhère à la Semaine des municipalités du Québec, qui aura lieu du 5 au 11 juin 1989, et de prévoir quelques activités qui se dérouleront dans le cadre de cette semaine.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-107 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-107 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-107 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6647

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 819, autorisant un emprunt de 860 000 $ pour des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout, de trottoirs et de pavage pour desservir la rue Notre-Dame, entre les rues Rocheleau et Rochefort.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 819 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 819 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 820, autorisant un emprunt de 90 000 $ pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 762.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 820 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 820 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1989.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6649

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 821, autorisant un emprunt de 170 000 $ pour l'achat du terrain appartenant à: "N.L. Chem Canada inc."

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 821 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 821 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14e jour du mois de mars 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 mars 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-138

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-03-06

89-139

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 mars 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 mars 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'Expansion industrielle régionale: demande de la Ville pour aménagement d'une bibliothèque municipale dans le cadre du fonds Laprade, refusée.

- Lettre de la Chambre de Commerce: demande d'aide financière pour une étude de marché.

- Lettre de M. Pierre Bourassa: parc Champoux.

- Lettre de l'Age d'Or St-Odilon, aide de la Ville demandée pour installation de jeux d'été près de l'église.

- Conciliation bancaire pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-03-06

89-140

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 mars 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-141

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 mars 1989, comprenant les chèques numéros 46417 à 46568 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 545 538,07 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 545 538,07 $ sont inclus:

- service de la dette:	305 197 $
- placement au taux de 11,48% (Banque Royale du Canada):	2 477 400 $
	2 782 597 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-142

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Mélanie M.-Thiffeault	Prop. par cons. L. Lavergne
M. François Tremblay	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Roméo Filteau	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Gaston Grenier	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Emilien Groleau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Mandoza Plourde	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Simone Lamy-Lambert	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la Commission d'urbanisme

89-143

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 mars 1989 ainsi que son annexe, soient adoptés, sauf les articles 6 et 7 qui sont mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-144

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 563-130 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 1er mars 1989, et portant le numéro 2317.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-145

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-198 et 412-199 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 1er mars 1989, et portant le numéro 8722.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

89-146

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 160 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1990, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale et ce montant servira aux fins suivantes:

SECURITE PUBLIQUE:

-	Réfection du plancher du garage (poste de police)		18 000 $

TRAVAUX PUBLICS:

-	Achat d'un mécanisme pour barrière nord-est, garage municipal	6 000	
-	Remplacement de la barrière - rue St-Laurent, garage municipal	4 000	
-	Achat de deux (2) chasse-neige réversibles manuellement de 41 pouces	12 000	
			22 000 $

LOISIRS ET CULTURES:

-	Deux (2) tondeuses pour tracteurs 750	6 000	
-	Eclairage des tennis - aréna et Laferté	20 000	
-	Aménagement - cénotaphe	5 000	
-	Agrandissement - restaurant - baseball	12 000	
-	Eclairage - club de tir	3 000	
-	Réparation coupole - Centre Culturel	22 000	
-	Achat d'une tente 20' x 30'	4 000	
-	Deux (2) friteuses	3 000	
-	Aménagement stationnement Ste-Bernadette	20 000	
-	Eclairage sentier parc Du Moulin	25 000	
			120 000 $
	TOTAL:		160 000 $

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

89-147

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Société Chimique Laurentide inc., pour la fourniture de 1200 litres de peinture blanche à 1,79 $ le litre, de 3000 litres de peinture jaune à 1,75 $ le litre et de 800 litres de diluant à 1 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée

89-148

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction (1983) inc., pour la fourniture d'approximativement 4000 tonnes métriques de pierre concassée 0-3/4, au montant de 6,95 $ la tonne métrique F.A.B. garage municipal et 4,60 $ la tonne métrique F.A.B. carrière, et d'approximativement 300 tonnes métriques de pierre concassée 1-1/2, au montant de 10,15 $ la tonne métrique F.A.B. garage municipal et de 7,80 $ la tonne métrique F.A.B. carrière, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale extra, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux

89-149

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte & Fils ltée, pour la fourniture d'approximativement 1500 tonnes métriques de béton bitumineux type MB5, au montant de 35,50 $ la tonne métrique et d'approximativement 300 tonnes métriques de béton bitumineux type MB6, au montant de 36 $ la tonne métrique, taxes de vente fédérale et provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable à remplir

89-150

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Sablière du Cap (1978) inc., pour la fourniture de 400 voyages de sable à remplir au montant de 10 $ le voyage par un camion 6 roues et de 15 $ le voyage par un camion 10 roues, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale extra, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment

89-151

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap inc., pour la fourniture d'approximativement 1000 mètres cubes de béton de ciment, au montant de 104,32 $ le mètre cube et autres conditions, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acquisition de terrain de l'Hydro-Québec

89-152

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de l'Hydro-Québec pour le prix nominal de un (1 $) dollar, le terrain tel que ci-après décrit:

Première partie:

Partie du lot 116 situé du côté nord-est de la rue St-Maurice et au sud-est de l'emprise du C.P.R. et plus particulièrement décrite comme suit:

De forme irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot 116, au sud-est par une autre partie du lot 116 (rue St-Maurice), au sud-ouest par une autre partie du lot 116 (rue St-Maurice) et au nord-ouest par une autre partie du lot 116 (emprise du C.P.R.), mesurant 3,05 mètres dans sa ligne sud-est par 57,45 mètres dans sa ligne sud-ouest, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Deuxième partie:

Partie du lot 116 situé du côté nord-est de la rue St-Maurice et au nord-ouest de l'emprise du C.P.R. et plus particulièrement décrite comme suit:

De forme irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot 116, au sud-est par une autre partie du lot 116 (emprise du C.P.R.) au sud-ouest par une autre partie du lot 116 (rue St-Maurice) et au nord-ouest par une autre partie du lot 116 (rue St-Maurice), mesurant 3,95 mètres dans sa ligne nord-ouest par 16,46 mètres dans sa ligne sud-ouest, du cadasre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution concernant Maison des Jeunes

89-153

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le service Loisirs et Culture à parrainer le projet Pro-Ado, dans le cadre du programme Jeunes Volontaires pour la Maison des Jeunes, et désigne M. Jacques Picard à agir comme personne responsable dans ce dossier.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 822

89-154

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 822, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour des travaux de pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues et d'agrandissement d'un stationnement", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 823

89-155

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 823, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 305 332 $ et décrétant un emprunt de 376 000 $ pour effectuer des travaux de construction d'un chalet de service et d'un abri, l'achat de divers équipements mobiles, l'installation d'un système de surveillance électronique et de détection incendie", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution nommant responsable dossier de la bibliothèque

89-156

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil désigne M. Jacques Picard à agir comme personne responsable du dossier de la bibliothèque, jusqu'à la tenue du sommet socio-économique.

ADOPTE

Résolution désignant architecte, dossier de la bibliothèque

89-157

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil désigne M. Jean-Paul Marchand à agir comme architecte consultant sur le dossier de la bibliothèque, pour préparer une esquisse préliminaire et compléter ainsi le programme architectural demandé par le ministère des Affaires culturelles.

ADOPTE

Résolution nommant personne ressource, dossier du centre communautaire

89-158

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil désigne le Conseil des Loisirs de la Mauricie à diriger le dossier du centre communautaire, à l'intérieur d'un dossier concerté, aux conditions suivantes:

- verser une somme de deux cents dollars (200 $) et 0,1% du total du projet, afin d'assurer le suivi jusqu'au sommet;

- suite au sommet, verser un montant équivalent à 1% du montant de la subvention accordée, s'il y a lieu.

Que le Conseil désigne M. Jacques Picard à agir comme personne ressource sur le dossier du centre communautaire, jusqu'à la tenue du sommet socio-économique.

ADOPTE

Résolution concernant M. Pierre Richard

89-159

CONSIDERANT la suspension de permis de conduire de M. Pierre Richard;

CONSIDERANT que cet employé doit utiliser, mais de façon sporadique, un véhicule de la Ville pour les fins de son travail;

CONSIDERANT que l'événement qui a amené la suspension de permis s'est produit en dehors des heures de travail;

CONSIDERANT que dû à cette suspension, Monsieur Richard perdra des revenus de frais de garde d'environ 2 000 $;

CONSIDERANT le dossier vierge de Monsieur Richard au point de vue disciplinaire;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'imposer une suspension de dix (10) jours ouvrables à M. Pierre Richard, laquelle suspension pourra être prise de façon discontinue mais à l'intérieur d'une période de trois (3) mois.

ADOPTE

Résolution concernant l'intersection des rues Vaillancourt et Thibeau

89-160

CONSIDERANT qu'à la suite de développements importants survenus ces derniers mois à l'intersection des rues Vaillancourt et Thibeau, il est devenu nécessaire de relocaliser le poteau situé à ladite intersection, face à l'édifice S.C.F.P.;

CONSIDERANT que des contacts ont été faits avec les organismes publics impliqués par ce déplacement pour en établir le coût;

CONSIDERANT que le ministère des Transports est le principal intéressé par ce changement puisque le poteau en question sert de point de raccordement pour alimenter le système d'éclairage de l'autoroute 755 et aussi le système de feux de circulation situé à l'intersection Thibeau; en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une demande soit faite au ministère des Transports d'assumer les coûts pour la relocalisation de leurs services et la Ville assumera les coûts engendrés par Bell Canada et Vidéotron.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 avril 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant	Normand Vivier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-161

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-03-20

89-162

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 mars 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 mars 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Demande prêt de matériel par le Centre de bénévolat

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de matériel demandé par le Centre de bénévolat au service Loisirs et Culture, (tables, chaises, panneaux d'affichage) pour les 20, 21 et 22 avril 1989.

b) Concours "Villes et villages fleuris"

Le Conseil réuni en commission permanente, décide d'adhérer au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1989.

c) Offre d'achat de terrain de M. M. Boucher

Le Conseil réuni en commission permanente, offre d'acheter de M. Marcel Boucher, pour le prix de 5 000 $, le lot numéro 419-747 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, que la Ville lui avait vendu le 10 novembre 1986 dans le site industriel, le tout conformément aux dispositions du contrat.

d) Versement participation financière à la Chambre de Commerce du Cap

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 1 000 $ à la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine comme étant sa participation financière à l'étude de marché sur les habitudes de consommation des gens, mise sur pied par la Chambre de Commerce. Cette participation est conditionnelle à ce que le projet se réalise et une fois terminé, une copie de l'étude devra être remise à la Ville.

e) Changement système de communications

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le changement du système de communications (re: le système téléphonique) à l'hôtel de ville.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport annuel, bibliothèque municipale.
- Rapport verbal de M. le conseiller René Tremblay sur la journée "Famille et action municipale" à laquelle il a assisté.
- Lettre de la Fondation Cooke inc., demande d'octroi.
- Lettre de la Société pour les enfants handicapés, demande d'autorisation quête publique.
- Invitation, Coupe d'Art les 29 et 30 avril 1989.
- Lettre de remerciements de English Senior Citizen's.
- Lettre de l'Age d'Or Pierre Boucher, félicitations pour le calendrier municipal.
- Lettre de M. André Bendwell, programme REVICENTRE.

- Lettre de M. Jean Châteauneuf, a.g., offre de services, tenue à jour de cartographie, réforme cadastrale.

- Communiqué du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, programme d'assistance financière, fête nationale du Québec 1989.

- Rapport des permis de construction, mois de février 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-03-20

89-163

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 mars 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-164

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 mars 1989, comprenant les chèques numéros 46569 à 46712 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 897 913,03 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 897 913,03 $ sont inclus:

- un placement au taux de 11,75% (Banque Nationale du Canada):	692 643,00 $
- le service de la dette:	22 839,09 $
	715 482,09 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-165

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Marcel Vaillancourt	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Roger Bourgon	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Hormidas Vallerand	Prop. par cons. N. Vivier
M. Hervé Lemyre	Prop. par cons. J. Lemarier
Mlle Laurence Richard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Clément Tousignant	Prop. par cons. J. Lemarier
M. René Bourque	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan

89-166

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-128, 115-129, 116-155 et 116-156 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 16 mars 1989, et portant le numéro 1847.

ADOPTE

Adoption de plan

89-167

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 622-40, 622-41 et 622-42 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 février 1989, et portant le numéro 8671.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution numéro 89-9, vente de terrain

89-168

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-8 soit modifiée de la façon suivante: que le premier paragraphe de d) soit remplacé par le suivant:

De condition expresse l'acquéreur devra s'engager à construire une première bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit et cette première bâtisse devra être complétée au plus tard le 1er janvier 1990 et une deuxième bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit et cette seconde bâtisse devra être terminée au plus tard le 1er janvier 1991. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas lesdites bâtisses, il devra rétrocéder lesdits terrains à la Ville, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, il est bien entendu que l'acquéreur accepte l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu, examiné et en être satisfait et dans ce cas, la Ville n'assume aucune responsabilité ni aucun frais si un travail de décontamination ou de remplissage s'avérait nécessaire pour l'érection des bâtisses sur ce terrain.

ADOPTE

Résolution appui au Conseil des Loisirs de la Mauricie

89-169

ATTENDU QUE dans le suivi des consensus du Sommet du loisir, les intervenants en région doivent appuyer le CRL comme organisme régional de concertation et de soutien en loisir;

ATTENDU QUE nous reconnaissons le Conseil des loisirs de la Mauricie comme l'organisme régional de concertation et de soutien en loisir pour notre région;

ATTENDU QUE pour la reconnaissance et le financement par le MLCP du CLM, celui-ci doit recevoir l'appui de 50% des membres potentiels que constituent les municipalités, les organismes scolaires et les organismes, associations et structures de services de portée régionale;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui au Conseil des loisirs de la Mauricie à titre d'organisme de concertation et de soutien en loisir pour la région de la Mauricie et que notre organisme devienne membre du Conseil des loisirs de la Mauricie pour l'année 1989-90.

ADOPTE

Résolution, représentants de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie

89-170

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour 1989, et autorise un versement de 150 $ pour en payer le coût et nomme M. le conseiller Normand Vivier et le directeur du service Loisirs et Culture, M. Roger Gravel, représentants de la Ville audit Conseil.

ADOPTE

Résolution, acceptation conditions programme d'aide financière, projet construction bibliothèque

89-171

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les normes du programme d'aide financière aux équipements culturels et s'engage à fournir 25% du montant de la construction.

ADOPTE

Résolution, acceptation programme Pro-Forma

89-172

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le document pro-forma pour les trois (3) prochaines années d'opération, déposé dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque.

ADOPTE

Résolution, acceptation plan de développement

89-173

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le document de plan de développement pour les dix (10) prochaines années d'opération, déposé dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque.

ADOPTE

Résolution, engagement firme ingénieurs-conseils, avant-projet bibliothèque

89-174

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil désigne Les Consultants Pluritec ltée à agir comme ingénieurs conseils consultants sur le dossier de la bibliothèque, pour préparer une esquisse préliminaire et compléter ainsi le programme architectural demandé par le ministère des Affaires culturelles.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

89-175

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 28 mars soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-108

89-176

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-108 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-110

89-177

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-110, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-101-1

89-178

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-101-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, engagement coordonnatrice, animation dans les parcs

89-179

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mlle Josée Rioux soit engagée comme coordonnatrice dans le cadre du programme animation dans les parcs, pour la période du 17 avril au 1er septembre 1989, au salaire hebdomadaire de 260 $.

ADOPTE

Résolution, engagement policier pompier régulier

89-180

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. René Crête soit embauché à titre de policier pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 10 avril 1989 et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 26 janvier 1988.

ADOPTE

Résolution, détective au département des enquêtes

89-181

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Jean-Claude Veillette soit nommé détective au département des enquêtes à compter du 10 avril 1989 au salaire de la convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout

89-182

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc. au montant de 220 204,58 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues St-Maurice, De La Fonderie et Du Parc (règlements numéros 795, 816 et 817), étant la soumission la plus basse présentée, cette acceptation étant conditionnelle à l'approbation des règlements numéros 795, 816 et 817 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout

89-183

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clément Ricard et Fils inc., au montant de 115 750,35 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Deveau et Desfossés (règlement numéro 815), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

6667

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 822, autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour des travaux de pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues et d'agrandissement d'un stationnement.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 822 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 822 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5 avril 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 823, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 305 332 $ et décrétant un emprunt de 376 000 $ pour effectuer des travaux de construction d'un chalet de service et d'un abri, l'achat de divers équipements mobiles, l'installation d'un système de surveillance électronique et de détection incendie.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 823 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 823 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5 avril 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 avril 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-184

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-04-03

89-185

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 avril 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 avril 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Publication d'une annonce dans "Image de la Mauricie"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de un quart de page au coût de 350 $ dans "Image de la Mauricie", qui publiera un numéro spécial à l'occasion de la tenue du sommet économique.

b) Autorisation prêt du Centre Culturel à l'A.F.E.A.S. St-Odilon

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à l'A.F.E.A.S. St-Odilon, le 13 juin 1989 de 13 heures à 23 heures.

c) Autorisation prêt du Centre Culturel aux Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel aux Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier le 23 mai 1989.

d) Autorisation feu d'artifice, groupe Awaso

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le groupe Awaso à faire un feu d'artifice le 13 août 1989, pour la clôture du festival des arts et des traditions autochtones, aux conditions suivantes: que cet événement soit sous la responsabilité d'un artificier reconnu et que des polices d'assurance-feu et de responsabilité soient en vigueur pour couvrir ce genre d'événement, et d'aviser le service de la Sécurité publique de la tenue de l'événement.

e) Résolution concernant partie des Expos

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de défrayer le coût d'un autobus pour Montréal, ainsi que l'achat de billets pour la partie des Expos du 28 avril pour les employés du service des Travaux publics, à l'occasion de la semaine des Travaux publics, et qu'ils soient autorisés à quitter leur travail à 16 heures ce jour-là, sans réduction de salaire.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du ministère des Transports, virage à droite sur feu rouge.

- Lettre de la Classique internationale de canots, subvention 1989.

- Lettre de M. Roland Paquin, déblaiement de trottoirs, rue Latreille, côté nord.

- Lettre de "Prévention des abus commis envers les enfants", demande de subvention.

- Lettre de Mme Lise Châteauneuf, demande pour brigadier scolaire, intersection boul. Des Prairies et rue Guilbert.

- Lettre de "Air Montgolfière", demande d'autorisation pour utilisation des parcs et terrains de la Ville pour montgolfières.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-04-03

89-186

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 avril 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-187

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 avril 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 46713 à 46910 incl....	4 010 221,73 $
2)	les paies nos 9 à 13 incl.....	471 395,06 $
le tout totalisant un déboursé de:		4 481 616,79 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 481 616,79 $ sont inclus:

-	service de la dette:	785 698,40 $
-	placement au taux de 12,27%: (Banque Nationale du Canada)	2 471 753,42 $
-	Canagex Placements ltée:	40 000,00 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-188

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Fernand Grenier	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Armand Fontaine	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Armand Carignan	Prop. par cons. L. Lavergne
Frère Emile Leblanc, o.m.i.	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Pierre Héroux	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Lucien Morissette	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Roland Joly	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution 89-144, adoption de plan

89-189

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-144 soit et est modifiée de la façon suivante: que "563-130" soit remplacé par "563-113".

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

89-190

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 11 avril 1989, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant Corporation Immobilière Mauricienne

89-191

ATTENDU QUE Corporation Immobilière Mauricienne inc. était propriétaire des subdivisions numéros DEUX CENT DOUZE et DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-212 et 290) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU QUE suivant acte passé devant M^{e} Réjean Giroux, notaire, le 24 février 1987 et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Champlain le 26 février 1987, sous le numéro 318678, ladite Corporation Immobilière Mauricienne a cédé à la ville de Cap-de-la-Madeleine entre autres, le lot 671-212 du susdit cadastre pour la réfection d'une rue.

ATTENDU QUE le 22 décembre 1988, lesdits lots 671-290 et 671-212 ont été remplacés par les lots 671-295 et 671-296.

ATTENDU QUE suite au remplacement desdites subdivisions et à un changement dans la réfection de la rue, la Ville est propriétaire d'une partie du lot 671-296 alors que la totalité dudit lot 671-296 doit appartenir à Corporation Immobilière Mauricienne inc.

ATTENDU QUE suivant acte passé devant M^{e} Danielle Lesieur, notaire, le 14 avril 1989, Corporation Immobilière Mauricienne inc. a vendu à René Cossette et Denise Dénommé, la totalité dudit lot 671-296.

Vu ce que ci-dessus, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville cède, transporte et abandonne pour le prix de un (1 $) dollar comptant, auxdits René Cossette et Denise Dénommé, tous ses droits, titres, prétentions et intérêts dans l'immeuble suivant, savoir:

> Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P. 296) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, montrée par les lettres "BCDB" sur un plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 13 avril 1989, laquelle parcelle se décrivant comme suit:
>
> Partant du point "A" étant le point d'intersection de la ligne séparative des lots 671-295 et 671-296 avec une partie du lot 671, dans une direction sud, suivant une orientation conventionnelle de 186°33'30'', une distance de huit mètres et trois centimètres (8,03 m.) jusqu'au point "B", de là, 100 lignes et démarcations suivantes: du point "B", dans une direction sud-est, suivant une orientation conventionnelle de 115°39'25'', une distance de un mètre et soixante-quinze centimètres (1,75 m.) jusqu'au point "C"; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de dix mètres (10 m.) le long d'un arc de cercle de trente mètres (30 m.) de rayon jusqu'au point "D"; de là, dans une direction nord, suivant une orientation conventionnelle de 6°33'30'', une distance de dix mètres et trente-neuf centimètres (10,39 m.) jusqu'au point "B", soit le point de départ. Contenant ledit terrain délimité sur le plan par les lettre "BCDB", une superficie de six mètres carrés (6 m²); bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 671-296, vers le sud-est par une partie du lot 271-296, vers l'ouest par le lot 671-295 (rue).

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, ledit acte de cession qui devra être préparé par M^{e} Danielle Lesieur, notaire, ainsi que tous autres documents destinés à donner effet à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, engagement firme de consultants, travaux parc portuaire

89-192

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants Pluritec ltée pour effectuer une étude sur la caractérisation des sols, sur les lots 109-2, 110-2 et 110-3 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et concernant l'aménagement du parc portuaire et ce rapport devra être soumis au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

Résolution, signature convention avec la ville de Boucherville, système informatique

89-193

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention entre la ville de Boucherville et la ville de Cap-de-la-Madeleine relative à l'achat par la ville de Cap-de-la-Madeleine, d'un logiciel pour réservation de locaux pour un service récréatif et communautaire.

ADOPTE

Résolution, échange de terrain entre M. Jacques Thiffeault et la Ville

89-194

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec M. Jacques Thiffeault à l'échange des terrains suivants:

La Ville cède à M. Jacques Thiffeault la lisière de terrain ci-après décrite:

Une lisière de terrain de 25,24 mètres de largeur par 0,61 mètre de profondeur située le long du boul. Des Prairies, connue et désignée au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant composée de:

1) de cette partie de la subdivision trois du lot originaire numéro cinq cent quarante-sept (547-3-ptie), mesurant 17,54 mètres de largeur par 0,61 mètre de profondeur et bornée comme suit: en front au nord-ouest par le boul. Des Prairies lot 547-3-ptie, en profondeur au sud-est par les lots 547-10 et 547-11, d'un côté au sud-ouest par une autre partie du lot 547-3 et au nord-est par la lisière du lot 546-1 ci-après décrite.

2) de cette partie de la subdivision un du lot originaire numéro cinq cent quarante-six (546-1-ptie), mesurant 7,70 mètres de largeur par 0,61 mètre de profondeur et bornée comme suit: en front au nord-ouest par le boul. Des Prairies, lot 546-1-ptie, en profondeur au sud-est par le lot 546-2-1, d'un côté au nord-est par une autre partie du lot 546-1-ptie et au sud-ouest par la partie du lot 547-4-ptie, ci-dessus décrite.

En retour, la Ville acquière de M. Jacques Thiffeault la lisière de terrain ci-après décrite:

Une lisière de terrain de forme triangulaire située le long de la rue Young, connue et désignée au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant composée de cette partie de la resubdivision un de la subdivision deux du lot originaire numéro cinq cent quarante-six (546-2-1-ptie), bornée comme suit:

en front au nord-est par la rue Young (546-2-2) où il mesure 21,64 mètres, au sud-ouest par une autre partie du lot 546-2-1-ptie restant la propriété du vendeur et au nord-ouest par le lot 546-1 (boul. Des Prairies) où il mesure 0,67 mètre.

Le tout tel qu'il apparaît sur le plan de localisation préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 juillet 1988 (dossier 51,572).

Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer tel acte d'échange pour et au nom de la Ville et tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, toit de l'aréna

89-195

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction Héroux, Allard & Goyette inc., au montant de 51 895 $, pour la réparation de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption politique d'accréditation des organismes partenaires du service Loisirs & Culture

89-196

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la politique d'accréditation des organismes partenaires du service Loisirs et Culture, telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile à chauffage #2

89-197

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 24 mars 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2402 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix produits pétroliers

89-198

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de 0,01 $ le litre des produits pétroliers suivants: diesel coloré, diesel non coloré, essence sans plomb et ce, à compter du 28 mars 1989.

Nouveaux prix:

- diesel coloré: 0,2920 $ le litre
- diesel non coloré: 0,4045 $ le litre
- essence sans plomb: 0,4424 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, dépôt états financiers O.M.H.

89-199

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'année 1988 soient déposés à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-200

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-101-1)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois d'avril 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au zonage

89-201

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois d'avril 1989.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-111

89-202

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-111, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-203

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-112)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois d'avril 1989.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-112

89-204

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-112, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement programmeur

89-205

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Jocelyne Trudel soit engagée comme programmeur, classe VII, à compter du 8 mai 1989, aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, poste de gardien et concierge au garage municipal

89-206

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Roland Laroche soit nommé au poste permanent de gardien et concierge au garage municipal, à compter du 24 avril 1989, aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire secrétaire au service des Achats

89-207

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Louise Lesieur soit engagée temporairement comme secrétaire au service des Achats, au salaire de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau, pour la durée du congé de maladie du Directeur des Achats, et cet engagement est conditionnel à ce qu'aucun employé syndiqué n'applique pour ce poste.

ADOPTE

Résolution, greffier-adjoint

89-208

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Réjean Giguère soit nommé greffier-adjoint avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités que le greffier en titre, pour la durée du congé de maladie du directeur du service des Achats, M. Jean-Pierre Roof, qui est aussi greffier-adjoint.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du comité de circulation

89-209

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du comité de circulation du 13 avril 1989 soit adopté, tout en ajoutant à l'article 5 dudit rapport, qu'un panneau "ARRET" soit installé à l'intersection des rues Belleau et L.-P. Brodeur.

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour acquisition d'immeubles à des fins industrielles

89-210

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES A DES FINS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois d'avril 1989.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, requête Michel Sévigny inc.

89-211

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, agissent pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans une requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription en vertu des articles 2183a C.C. et 806 C.P., et ce pour la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-QUINZE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418-675) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et pour la subdivision numéro SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-754) du susdit cadastre, et à cet effet passer et signer tout acte, document ou écrit nécessaires; élire domicile, recevoir signification et généralement faire tout ce qu'ils jugeront nécessaires.

Que Me Danielle Lesieur, notaire, soit et est par les présentes autorisé à préparer et présenter ladite requête ainsi que préparer tous documents destinés à donner effet à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, appui à la Classique internationale de chiens

89-212

ATTENDU QUE la Classique internationale de chiens de Châteaudun constitue un événement majeur dans la ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE cet événement attire de nombreux visiteurs de l'extérieur de la province et même du pays et revêt un caractère international;

ATTENDU QUE cet événement s'est imposé auprès de la population depuis 16 ans et se maintient grâce au travail bénévole d'un très grand nombre de personnes;

ATTENDU QUE la Ville a toujours coopéré avec les organisateurs de cette course et qu'elle dispose de peu de subvention à cet effet;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville appuie la demande des organisateurs de la Classique internationale de chiens de Châteaudun auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans leur demande de subvention.

ADOPTE

Résolution, subvention Classique internationale de canots

89-213

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser le versement d'une subvention symbolique de 100 $ à la Classique internationale de canots de la Mauricie inc.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-214

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil félicite chaleureusement Mme Thérèse Carpentier Bureau, choisie "FEMME DE L'ANNEE", et désire apporter son témoignage d'appréciation pour cette distinction remarquable.

ADOPTE

Résolution, confection plan d'urbanisme

89-215

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville retienne les services de Mme Nancy McManiman comme contractuelle pour la confection et les recherches pertinentes à la production du plan d'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, préposé aux parcs

89-216

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Salomon Lafontaine soit nommé au poste régulier de préposé aux parcs, à compter du 24 avril 1989, aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition concernant demande de pose de deux "ARRETS" aux coins des rues Belleau et L.P.-Brodeur et L.P.-Brodeur et Pie XII.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-108, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-108 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de deux.

Que le règlement numéro 620-108 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18 avril 1989.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1er mai 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-217

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-04-17

89-218

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 avril 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 avril 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général-adjoint, M. Réjean Giguère

---

a) Autorisation club de canotage, utilisation étang du Moulin

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine inc. à utiliser l'étang du Moulin pour la pratique du canoë-kayak pour la période du 22 avril au 1er juin 1989.

b) Subvention, corporation de l'Ile St-Quentin

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le 2ième versement de la subvention 1989 à la corporation de l'Ile St-Quentin, soit 7 500 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'A.F.E.A.S. St-Odilon, terrain de la fabrique face à l'église.

- Lettre de M. Bertrand J. Vallières, Restau Val B.D. inc., délai de démolition.

- Lettre du Comité des projets spéciaux (comité d'accueil Norsk Hydro) demande d'aide financière.

- Rapport des permis de construction, mars 1989.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-04-17

89-219

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 avril 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-220

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 27 avril 1989, comprenant les chèques numéros 50204 à 50341 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 298 265,85 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 298 265,85 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 660 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-221

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Roméo Laperrière	Prop. par cons. N. Vivier
M. Bernardin Bordeleau	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Marie-Ange Fortin	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Irène Bédard	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Yolande Lord-Dupont	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Camille Labonté	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Micheline Perrin	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Fernand Landry	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Pierre-Serge Tremblay	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Aldéi Roy	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Richard Robert Lafrenière	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-222

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 553-143 à 553-157 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 20 mars 1989, et portant le numéro 2363.

ADOPTE

Résolution autorisant demande de permis d'alcool, parc Des Ormeaux

89-223

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des Frères Bleus à vendre des boissons alcoolisées au parc Des Ormeaux, à l'occasion d'un tournoi de balle organisé par ladite association et qui aura lieu les 18, 19, 20 et 21 mai 1989.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile semi-lourde #4

89-224

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 4 avril 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,1877 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

89-225

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 4 avril 1989 et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4614 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix produits pétroliers

89-226

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de 0,01 $ le litre des produits pétroliers suivants: diesel coloré, diesel non coloré et ce, à compter du 4 avril 1989.

Nouveaux prix:

- diesel coloré 0,3020 $ le litre
- diesel non coloré 0,4145 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, réfection plancher garage du poste de police

89-227

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Maurecon inc. au montant de 12 560 $ pour la réfection du plancher dans le garage du poste de police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, politique d'harmonisation, organismes sportifs supra-locaux Trois-Rivières métropolitain

89-228

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la politique d'harmonisation des services aux organismes sportifs supra-locaux du Trois-Rivières métropolitain, telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, programme d'aide financière aux équipements culturels

89-229

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil prend connaissance du Programme d'aide financière aux équipements culturels et accepte de payer la partie non subventionnée par le programme.

ADOPTE

Résolution, vente à l'encan

89-230

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville autorise la vente à l'encan le 27 mai 1989 des bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au service de la Sécurité publique de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 825

89-231

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 825, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 170 000 $ pour l'achat du terrain appartenant à: "N.L. Chem Canada inc.", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption projet règlement numéro 620-113

89-232

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-113, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-101-1

89-233

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-101-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-234

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-113)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de mai 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement de la C.I.T.F.

89-235

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT LE REGLEMENT NUMERO 29 (1989), AMENDANT ET REMPLACANT LES REGLEMENTS 8 (1982), 8-A (1982), 8-B (1983) et 8-C (1983) RELATIFS AU REGIME DE RENTES POUR LES EMPLOYES DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de mai 1989.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, calendrier de conservation des documents de la Ville

89-236

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le calendrier de conservation des documents tel que présenté à la présente séance et autorise le greffier Maurice Thellend à le faire parvenir au Ministre des Affaire culturelles pour approbation et à l'appliquer lorsqu'il sera approuvé.

ADOPTE

Résolution, engagement firme, préparation plans et devis, travaux aqueduc et égout, cadastre 553-143

89-237

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services de A.D.S. Associés ltée pour la préparation des plans, devis, approbation par le ministère de l'Environnement, demande de soumission et surveillance des travaux d'aqueduc, d'égout et d'éclairage sur la rue portant le numéro de cadastre 553-143.

Que cet engagement est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales du règlement d'emprunt prévu pour l'exécution des travaux.

ADOPTE

Résolution pour modifier les annexes B et C du règlement numéro 793

89-238

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les annexes B et C du règlement numéro 793, autorisant un emprunt de 240 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues De La Fonderie et Marais des Plaines, soient modifiées de telle sorte que les longueurs imposables soient de 629,07 mètres au lieu de 660,40 mètres et que par conséquent, la participation des promoteurs soit de 62 907 $ au lieu de 66 040 $.

ADOPTE

Résolution pour nommer mécanicien

89-239

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Paul Roberge soit nommé mécanicien permanent à compter du 8 mai 1989, aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution nommant un plombier

89-240

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. René Lacroix soit nommé plombier permanent à compter du 8 mai 1989, aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution nommant préposé à l'entretien des puits

89-241

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Normand Rabouin soit nommé préposé régulier à l'entretien des puits, à compter du 8 mai 1989 aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue Thiffault

89-242

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE THIFFAULT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de mai 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux, cadastre 553-143

89-243

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 553-143".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce ler jour du mois de mai 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux éclairage, cadastre 553-143

89-244

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE SUR LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 553-143".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce ler jour du mois de mai 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-114

89-245

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-114, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-246

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-114)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de mai 1989.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, autorisation vente de boissons alcoolisées

89-247

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association sportive Kami inc. à vendre des boissons alcoolisées au parc Ste-Bernadette, à l'occasion d'un tournoi de balle donnée organisé par ladite organisation et qui aura lieu les 26, 27, et 28 mai 1989.

ADOPTE

Résolution d'appui à l'Association des parents d'enfants handicapés

89-248

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil appuie, auprès des instances gouvernementales, la demande de l'Association des parents d'enfants handicapés de Cap-de-la-Madeleine pour son projet des jeunes.

ADOPTE

Résolution concernant 25e anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange

89-249

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le comité organisateur des fêtes du 25e anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange, à faire un feu d'artifice aux conditions énumérées dans une lettre du 21 avril dernier, et d'informer le service des incendies de la tenue d'un tel événement.

ADOPTE

Résolution concernant la pollution de l'air dans le secteur "EST" de la Ville

89-250

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville retienne les services de M. Roger Morrissette, ingénieur métallurgiste, pour la préparation d'un rapport d'expertise concernant la pollution de l'air dans le secteur "EST" de la Ville, ainsi que sur les moyens pour y remédier, afin que ce rapport soit présenté aux audiences que doit tenir la Commission municipale de Québec sur la question, les 19, 20 et 21 juin 1989.

ADOPTE

Résolution, engagement firme pour l'implantation d'un parc portuaire

89-251

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De retenir les services des Consultants Pluritec ltée pour préparer un plan préliminaire et des estimations préliminaires pour l'implantation d'un parc portuaire, et une fois ce plan complété avec les estimés, il devra être présenté aux Conseils de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de Ste-Marthe pour approbation.

ADOPTE

Résolution, publication annonce cahier spécial du Nouvelliste

89-252

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la publication, dans le cahier spécial que le Nouvelliste publiera sur le parc industriel de la ville de Cap-de-la-Madeleine, d'une annonce de un tiers de page au coût de 336 $.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution no 89-168

89-253

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-168 soit modifiée de la façon suivante:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-114)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de mai 1989.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, autorisation vente de boissons alcoolisées

89-247

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association sportive Kami inc. à vendre des boissons alcoolisées au parc Ste-Bernadette, à l'occasion d'un tournoi de balle donnée organisé par ladite organisation et qui aura lieu les 26, 27, et 28 mai 1989.

ADOPTE

Résolution d'appui à l'Association des parents d'enfants handicapés

89-248

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil appuie, auprès des instances gouvernementales, la demande de l'Association des parents d'enfants handicapés de Cap-de-la-Madeleine pour son projet des jeunes.

ADOPTE

Résolution concernant 25e anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange

89-249

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le comité organisateur des fêtes du 25e anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange, à faire un feu d'artifice aux conditions énumérées dans une lettre du 21 avril dernier, et d'informer le service des incendies de la tenue d'un tel événement.

ADOPTE

Résolution concernant la pollution de l'air dans le secteur "EST" de la Ville

89-250

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville retienne les services de M. Roger Morrissette, ingénieur métallurgiste, pour la préparation d'un rapport d'expertise concernant la pollution de l'air dans le secteur "EST" de la Ville, ainsi que sur les moyens pour y remédier, afin que ce rapport soit présenté aux audiences que doit tenir la Commission municipale de Québec sur la question, les 19, 20 et 21 juin 1989.

ADOPTE

Résolution, engagement firme pour l'implantation d'un parc portuaire

89-251

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De retenir les services des Consultants Pluritec ltée pour préparer un plan préliminaire et des estimations préliminaires pour l'implantation d'un parc portuaire, et une fois ce plan complété avec les estimés, il devra être présenté aux Conseils de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de Ste-Marthe pour approbation.

ADOPTE

Résolution, publication annonce cahier spécial du Nouvelliste

89-252

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la publication, dans le cahier spécial que le Nouvelliste publiera sur le parc industriel de la ville de Cap-de-la-Madeleine, d'une annonce de un tiers de page au coût de 336 $.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution no 89-168

89-253

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-168 soit modifiée de la façon suivante:

Que "1er janvier 1991" soit remplacé par: "dès que la première phase du projet aura les deux tiers de son espace loué".

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1er mai 1989, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution autorisant vente de terrain

89-254

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie, à vendre à M. Grégoire Beaudet, une partie du terrain acquise de la Ville par un acte passé chez le notaire Danielle Lesieur le 27 juin 1978 et enregistré sous le numéro 267257.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-110, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-110 est de 6.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 3.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-110 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2 mai 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 mai 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-255

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-05-01

89-256

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le ler mai 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1989-05-01

89-257

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le ler mai 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er mai 1989

PRESENTS:
Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Demande à la Société d'histoire suggestions pour noms de rues

Le Conseil réuni en commission permanente, demande à la Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine de lui soumettre des suggestions pour désigner des noms de rues et en particulier pour celle portant le numéro de cadastre 553-143, vis-à-vis le secteur P.E.-Trudeau.

b) Publication annonce, 12e régiment blindé du Canada

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de une page, au montant de 400 $ dans le programme souvenir qui sera publié à l'occasion de l'inauguration officielle du musée du 12e régiment blindé du Canada.

c) Utilisation terrains et parcs par Air Montgolfière

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation des terrains et parcs de la Ville par Air Montgolfière pour fins de décollage et d'atterrissage pour autant que lesdits terrains et parcs n'aient pas été retenus pour d'autres activités.

d) Prêt de l'aréna, Escadrille 350

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'aréna Jean-Guy Talbot à l'occasion de l'inspection annuelle de l'Escadrille 350 Cap-de-la-Madeleine, le 27 mai 1989.

e) Rétrocession terrain Marcel Boucher

Le Conseil réuni en commission permanente, recommande de soumettre à l'aviseur légal le cas de rétrocession du terrain de M. Marcel Boucher, situé sur la rue Radnor.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport budgétaire au 31 mars 1989.
- Lettre du restaurant Val B.D.
- Demandes Multi-affiches et Lumiflex.

- Société canadienne de la sclérose en plaques: représentant du Conseil au centre d'achats Les Rivières, vente d'oeillets, 11, 12, 13 mai.

- Invitation, soirée bénéfice Albatros 04.

- Lettre de la Garde paroissiale de Cap-de-la-Madeleine inc., inspection annuelle.

- Lettre du Club Optimiste, tournoi pêche en ville.

- Documents U.M.Q.:

  - Liste des tarifs préférentiels pour hôtels.

  - Recommandations du comité conjoint de la fédération professionnelle des journalistes du Québec.

- Lettre de la Corporation de l'Ile St-Quentin: remerciements.

- Impact-recherche: offre de services.

- Lettre du Club de canotage: conférence de presse le 17 mai.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-05-01

89-258

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er mai 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-259

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 mai 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 50342 à 50542 incl.....	724 351,14 $
2)	les paies nos 14 à 17 incl.....	354 213,83 $
3)	effets bancaires retournés, frais pour confirmation bancaire et dépôts de nuit, mois de janvier, février et mars 1989.....	166 738,90 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 245 303,87 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 245 303,87 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 248 897,74 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-260

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Benoit Boisvert	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Noulia Turmel-Sirois	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Rosaire Tanguay	Prop. par cons. N. Vivier
M. Elphège Deshaies	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Paquerette Boudreault	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Reine Marchand Pépin	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Etiennette Prince	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Claude Gagné	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adjudication d'une soumission, travaux assainissement des eaux

89-261

CONSIDERANT que la municipalité a signé une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement et que la municipalité demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux, lors de l'appel d'offres 148-3-20-41-21 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux décrits à l'annexe ci-jointe;

CONSIDERANT qu'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur Panpierre inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 658 017,28 $;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 819 tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles en date du 20 février 1989 émis par le Trésorier de la municipalité;

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la municipalité adjuge à Panpierre inc. le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 658 017,28 $ tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la municipalité désigne et autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux, par son président directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 658 017,28 $ tel qu'adjugé par la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, travaux municipaux exécutés dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux

89-262

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'ajouter les travaux décrits en annexe à l'entente intervenue le 17 juillet 1987 avec la Société québécoise d'assainissement des eaux relativement à l'exécution de travaux municipaux simultanément aux travaux d'assainissement; et ce, selon l'article 7.0 de ladite entente.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain à la Ville par la Corporation immobilière mauricienne inc.

89-263

ATTENDU QUE Corporation immobilière mauricienne inc. était propriétaire de la subdivision numéro DEUX CENT DOUZE du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-212) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Suivant acte passé devant M^{e} Réjean Giroux, notaire, le 24 février 1987 et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Champlain le 26 février 1987, sous le numéro 318678, ladite Corporation immobilière mauricienne a cédé à la ville de Cap-de-la-Madeleine entr'autres, le lot 671-212 du susdit cadastre pour la réfection d'une rue.

Le 22 décembre 1988, ledit lot 671-212 a été remplacé, entr'autres, par le lot 671-295 du susdit cadastre.

Suite au remplacement de ladite subdivision et à un changement dans la réfection de la rue, Corporation immobilière mauricienne inc. a des droits dans le lot 671-295 du susdit cadastre.

Vu ce que ci-dessus, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que Corporation immobilière mauricienne cède, transporte et abandonne pour le prix de un dollar (1 $) comptant, à la ville de Cap-de-la-Madeleine, tous ses droits, titres, prétentions et intérêts dans la subdivision numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-295) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit acte de cession, ainsi que tous autres documents destinés à donner effet à la présente résolution, le tout à la condition que les frais du notaire soient à la charge de la Corporation immobilière mauricienne inc.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix essence sans plomb

89-264

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Commis au service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 28 avril 1989 et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4894 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

89-265

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc. le lot numéro 566-132 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, liste employés temporaires

89-266

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste du personnel temporaire prévu pour l'été 1989 au service des Travaux publics, et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire, surveillance travaux d'asphaltage

89-267

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'engager les Laboratoires Choisy ltée pour la surveillance des travaux d'asphaltage à être exécutés par la Ville pour l'année 1989.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire, surveillance travaux de béton des trottoirs

89-268

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'engager Laboratoire Laviolette inc. pour la surveillance des travaux de béton des trottoirs à être exécutés en 1989.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-111

89-269

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-111, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-112

89-270

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-112, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux bordures et pavage partie de la rue Deveau

89-271

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DEVEAU (CADASTRE 566-132)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mai 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement amendant le règlement numéro 797 concernant la construction

89-272

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 797 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mai 1989.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, taux de location de la machinerie

89-273

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie, cette résolution remplaçant la résolution 88-31 du 18 janvier 1988.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, installation feux de circulation

89-274

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD STE-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mai 1989.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement entente protection incendie avec Ste-Marthe

89-275

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ENTENTE PROTECTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mai 1989.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement coordonnatrice adjointe, animation dans les parcs

89-276

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mlle Chantal Turgeon soit engagée comme coordonnatrice adjointe dans le cadre du programme animation dans les parcs, pour la période du 22 mai au 1er septembre 1989, au salaire hebdomadaire de 200 $.

ADOPTE

Résolution, autorisation vente boissons alcoolisées, polyvalente Les Estacades

89-277

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association multiculturelle intercontinentale inc. à vendre des boissons alcoolisées à la Polyvalente Les Estacades, à la condition que cette demande soit conforme aux exigences de la Régie des permis d'alcool du Québec.

ADOPTE

Résolution, appui au groupe Awasos

89-278

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie la demande du comité du festival des arts et des traditions, Awasos, pour que les forces armées canadiennes assurent la sécurité lors dudit festival qui aura lieu à l'aréna Jean-Guy Talbot les 11, 12 et 13 août prochain.

ADOPTE

Résolution, installation clôture, rue Masson

89-279

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser l'installation d'une clôture à mailles d'acier de 72 pouces de hauteur à partir de la clôture existante du passage mitoyen jusqu'au boulevard Pie XII, délimitant le sentier de piétons et les propriétés sises aux 230 et 240 de la rue Masson. Que le coût soit défrayé à 50% par la Ville et 50% par les propriétaires intéressés.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

89-280

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la rue portant le numéro de cadastre 553-143 soit nommée rue René-Lévesque, en l'honneur de M. René Lévesque, premier ministre du Québec de 1976 à 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 23 mai 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du règlement numéro 620-113

89-281

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-113, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-114

89-282

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-114, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-101-1, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-101-1 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-101-1 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30 mai 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 7 1 1

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-111, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-111 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-111 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30 mai 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-112, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-112 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-112 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30 mai 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 juin 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-283

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-05-15

89-284

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 mai 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1989-05-23

89-285

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 23 mai 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 mai 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, prêt du Centre Culturel à Centraide

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel au comité local de Centraide pour le 8 juin 1989, de 19 heures à 22 heures.

b) Résolution, subvention Parents-Secours

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la subvention prévue au budget de l'année 1989, à Parents-Secours, soit 500 $.

c) Résolution, journée d'activités, Association des préposés à l'outillage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise MM. Gérald Binette et Donatien Bergeron à assister à une journée d'activités organisée par l'Association des préposés à l'outillage municipal au Mont Ste-Anne.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la paroisse de St-Maurice, location camion-échelle, service des incendies.
- Lettre de la paroisse St-Luc, location des estrades mobiles.
- Conciliation de banque, mois de janvier, février et mars 1989.
- Lettre du Ministre des Affaires municipales, programme PARCQ, enveloppe budgétaire 1989.
- Lettre du ministère des Transports, disposition d'immeuble excédentaire, terrain de l'autoroute 755 longeant la rue Du Parc.
- Requête pour l'installation d'un arrêt, intersection des rues Belleau et Robitaille (transmis au comité de circulation).
- Lettre de M. Gilles Bourassa, exemption de taxes d'amélioration locale pour un terrain sur la rue Biron.
- Rapport des permis de construction, avril 1989.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-05-15

89-286

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 mai 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-287

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 juin 1989, comprenant les chèques numéros 50543 à 50743 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 078 108,81 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 078 108,81 $ sont inclus:

- un placement au taux de 12,41%: (Banque Nationale du Canada)	494 950,00 $
- le service de la dette:	147 451,49 $
	642 401,49 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-288

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jacqueline B.-Bergeron	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Jules Turcotte	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Lévis Henry	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Pierre Martin	Prop. par cons. J. Lemarier
Mlle Marie Cloutier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Henri Sévigny	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Thérèse Bouliane	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gérard Noiseux	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Roland Bordeleau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jeffrey Blackburn	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Marcel Dauphinais	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Eugène Beaupré	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Henri Paquette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Daniel Thibeault	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Claire P.-De Grandmont	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption rapport de la Commission d'urbanisme

89-289

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission d'urbanisme de la réunion spéciale du 23 mai 1989, soit et est adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire-téléphoniste

89-290

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Jocelyne Côté soit embauchée comme secrétaire-téléphoniste à compter du 8 juin 1989, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire au service des Travaux publics

89-291

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Yvonne Brassard soit embauchée comme secrétaire au service des Travaux publics à compter du 19 juin 1989, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire à la Sécurité publique

89-292

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Diane Beaumier Dumont soit embauchée comme secrétaire au service de la Sécurité publique à compter du 12 juin 1989, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire temporaire à la Sécurité publique

89-293

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Micheline Lalande soit embauchée comme secrétaire au service de la Sécurité publique à compter du 21 août 1989, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau, cet engagement est conditionnel à ce qu'aucun employé syndiqué n'applique pour ce poste.

ADOPTE

Résolution, engagement commis à la Trésorerie

89-294

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que Mme Michelle Gauthier soit engagée comme commis à la Trésorerie, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau, et que sa date d'engagement soit fixée au 8 juin 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement, programme Défi 89

89-295

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Ghislain Sanscartier soit engagé dans le cadre du programme "Défi 89" afin d'instaurer un programme d'information sur l'économie de l'eau potable.

Il est aussi résolu que M. Ronald Marcoux, directeur général et Mme France Cinq-Mars, contrôleur, soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, tout document officiel avec le gouvernement du Canada concernant la demande de contribution dans le cadre de ce programme.

ADOPTE

Résolution, engagement inspecteur de permis

89-296

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Yvan Branchaud soit engagé comme inspecteur de permis aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau, et que sa date d'engagement soit fixée au 27 juin 1988, plus une allocation automobile selon la résolution numéro 89-44 du 16 janvier 1989.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile à chauffage

89-297

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Commis au service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 22 mai 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2512 $ le litre.

ADOPTE

Résolution autorisant l'U.P.A. à vendre partie du terrain sur la rue Vachon

89-298

ATTENDU QUE par acte de vente passé devant M^{e} Danielle Lesieur, notaire, le 27 juin 1978 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Champlain le 4 juillet 1978 sous le numéro 267,257, la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a vendu à la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot numéro DIX-HUIT de la resubdivision officielle du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-18-2) et le lot numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX de la subdivision officielle du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-242) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain;

ATTENDU QUE la clause 4-4 des charges et conditions contenues audit acte de vente mentionnait ceci:-

Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition stipulée au paragraphe 4-5 des présentes, tout le terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Si l'acquéreur ou ses ayants-droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser. Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU'en date du 18 avril 1989, la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie a accepté une offre d'achat de M. Grégoire Beaudet pour une partie du terrain faisant l'objet de la vente ci-dessus pour un prix de trente mille dollars (30 000 $) et que cette offre d'achat doit recevoir l'assentiment et la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine tel que ci-dessus stipulé à la condition 4-4 dudit contrat de vente;

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise et permet à la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie de vendre à M. Grégoire Beaudet un terrain situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine mesurant cent quarante pieds (140 pi.) de largeur par toute la profondeur qu'il y a de la rue Vachon à aller jusqu'à l'emprise de l'autoroute 755, lequel terrain est composé du lot numéro 552-242 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine et d'une partie du lot numéro 415-1-18-2 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, enfermée dans les bornes et limites suivantes, savoir:- en front sur une largeur de cent quarante pieds (140 pi.) par le lot numéro 415-1-18-1 du susdit cadastre soit la rue Vachon; du côté nord-est par le résidu dudit lot numéro 415-1-18-2 du susdit cadastre; du côté nord-ouest par le lot numéro 415-1-19; du côté ouest par le lot numéro 552-242 ci-dessus; et du côté sud-ouest par une partie du lot numéro 415-1-18. De plus, la Corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine renonce purement et simplement à toutes les conditions édictées à l'article 4-4 de l'acte de vente ci-dessus relaté permettant ainsi à la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie de toucher tout le produit de la vente ci-dessus, la Ville renonçant purement et simplement à tous et chacun des droits créés aux termes de la condition ci-haut relatée abandonnant ainsi tous ses droits créés aux termes de l'acte de vente reçu devant M^{e} Danielle Lesieur, notaire, le 27 juin 1978.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'éclairage

89-299

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R. Dubuc inc. au montant de 55 350 $ pour des travaux d'éclairage des rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux de pavage en béton

89-300

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction (1983) inc. au montant de 813 840 $ pour des travaux de pavage en béton bitumineux sur diverses rues de la municipalité, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, élargissement passage à niveau, rue St-Maurice

89-301

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil demande l'élargissement du passage à niveau situé sur la rue St-Maurice, au sud de la rue De Grandmont, au point millaire 0,31 de la voie d'accès Wayagamack, prenant naissance au point millaire 0,90 de l'embranchement du Cap-de-la-Madeleine, prenant naissance au point millaire 84,90 de la subdivision Trois-Rivières du C.P.L. Le tout tel que montré au plan D-151 de mai 1989.

Que copie de la présente résolution et d'un plan montrant les lieux soient transmis à l'avocat conseil de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et à l'Office national des transports du Canada.

ADOPTE

Résolution, appui à Festineige

89-302

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de subvention de Festineige auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTE

Résolution, projet pour la mise en valeur environnementale

89-303

CONSIDERANT le programme de mise en valeur environnementale mis sur pied par Hydro-Québec;

CONSIDERANT que suite à une assemblée de consultation tenue conformément aux conditions de ce programme où des groupes ou organismes pouvaient soumettre des projets de mise en valeur gouvernementale;

CONSIDERANT que lors de ladite consultation tenue le 23 mai 1989 à l'hôtel de ville, trois (3) projets ont été présentés;

CONSIDERANT que le projet soumis par la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine inc. a été jugé comme remplissant les conditions du programme; en conséquence il est

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet soumis par la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine inc. soit accepté.

ADOPTE

Résolution, renouvellement du bail, local du 65, boul. Ste-Madeleine

89-304

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville renouvelle avec Arbo Services inc. le bail du local situé au 65-A, boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, pour la période allant du 1er juillet 1989 au 31 octobre 1990, aux mêmes conditions du bail existant actuellement.

ADOPTE

Résolution nommant représentants du Conseil sur la Régie d'assainissement des eaux

89-305

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et M. le conseiller Laurent Lavergne soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de la Régie pour l'assainissement des eaux. Que M. le conseiller Jacques Lemarier soit nommé substitut.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement 642-1

89-306

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-1, intitulé: "Règlement adoptant le règlement numéro 29 (1989), amendant et remplaçant les règlements 8 (1982), 8-A (1982), 8-B (1983) et 8-C (1983) relatifs au régime de rentes pour les employés de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement 826

89-307

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 826, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 14 000 $ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir la rue Deveau, portant le numéro de cadastre 566-132", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement 828

89-308

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 828, intitulé: "Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement 829

89-309

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 829, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 $ pour l'installation de feux de circulation devant être exécutés sur le boulevard Ste-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

89-310

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LES PREVISIONS BUDGETAIRES 1989 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIERES METROPOLITAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de juin 1989.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

89-311

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT PERMETTANT AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SE FAIRE CREDITER DES ANNEES DE SERVICE AUX FINS DE LEUR REGIME DE RETRAITE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de juin 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant commis au service des Achats

89-312

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une compensation hebdomadaire de 100 $ soit versée à Mme Chantal Rheault pour toute la durée du congé de maladie du Directeur du service des Achats.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers temporaires

89-313

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que MM. Marc Désilets, Pierre Gervais, Mario Gélinas et Jimmy Paulette soient engagés comme policiers-pompiers temporaires, aux salaire et conditions de travail de la convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Avis de motion

89-314

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 751 CONCERNANT LES PARCS ET LES TERRAINS DE JEUX DANS LA MUNICIPALITE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de juin 1989.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution d'appui à la Maison des Jeunes

89-315

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie la Maison des Jeunes de Cap-de-la-Madeleine dans ses démarches auprès des autorités provinciales pour être reconnue comme organisme d'utilité publique, considérant les efforts déployés par les responsables bénévoles pour assurer, auprès des jeunes de notre milieu, les services absolument nécessaires.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-316

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Claude Poudrier, enseignant à l'école St-Gabriel, soit chaleureusement félicité pour le prix d'excellence obtenu en français au niveau provincial, le Conseil étant bien conscient que cet honneur rejaillit sur toute la communauté madelinoise.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-317

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter l'équipe du tournoi de poches pour sa performance lui permettant d'être inscrit dans le livre des records Guinness, établi au centre Jean-Noël Trudel.

ADOPTE

Résolution, ajournement à 22 h 30

89-318

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé et unanimement résolu:

Que la présente séance soit et est ajournée à 22 h 30, ce 5 juin 1989.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 juin 1989, à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, engagement technicienne de laboratoire

89-319

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Mlle Marie-Claude Guérin soit engagée comme technicienne de laboratoire.

Votent pour cet engagement:

MM. Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jeannot Paquin
René Tremblay

Votent pour l'engagement de M. Marc Giguère:

MM. Jacques Lemarier
Michel Boisclair.

Mlle Marie-Claude Guérin est engagée à la majorité des voix comme technicienne de laboratoire à compter du 13 juin 1989, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

89-320

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport du Comité de circulation de la réunion du 30 mai 1989, soit adopté, sauf l'article 2 qui est retiré.

ADOPTE

Résolution, adoption liste du personnel été 1989, service des Loisirs

89-321

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste du personnel pour l'été 1989 au service Loisirs et Culture, soit acceptée telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, surintendant usine de pompage

89-322

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Roger Nadeau soit nommé surintendant par intérim de l'usine de pompage.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-323

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 551-745 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du ler mai 1989, et portant le numéro 8854.

ADOPTE

Avis de motion

89-324

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 495 CONCERNANT LA CIRCULATION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de juin 1989.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires du conseiller Jeannot Paquin.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-113, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-113 est de 26.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 13.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-113 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12 juin 1989.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6729

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-114, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-114 est de 94.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 47.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-114 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12 juin 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 juin 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Normand Vivier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-325

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance régulière et de la séance d'ajournement du 1989-06-05

89-326

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 juin 1989, et de la séance d'ajournement à 22h30, le 5 juin 1989, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 juin 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Prêt du Centre Culturel à l'Association des loisirs des policiers du Cap

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel le 28 octobre et le 17 décembre 1989 à l'Association des loisirs des policiciers du Cap.

b) Versement d'un montant à l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 1 345 $ à l'Association québécoise des techniques de l'eau pour la participation à la campagne d'économie d'eau potable.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective: cadres, employés de bureau, employés manuels.

- Rapport de M. Jacques Picard sur la fête des bénévoles pour 1989.

- Lettre du Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine inc.: demande d'aide lors de l'entraînement de l'équipe nationale du Cap, 17 au 25 juillet 1989.

- Lettre de M. Yves Tremblay, renouvellement du pro-shop à l'aréna, saison 1989-90.

- Lettre de Mme Manon Bédard et M. Guy Carbonneau, vente du lot 171-70-2, intersection Bellerive et Ste-Madeleine à la Ville (à l'étude).

- Lettre de M. Jean-Pierre Francoeur, demande d'achat de terrain, lot 561-114-5 (à l'étude).

- Lettre de M. Alain Marchand, pose d'une réclame sur terrain de la Ville (refusé).

- Lettre de Monsieur Massicotte, autorisation fermer rue Patry, soccer juvénile.

- Lettre de M. René Babineau, autorisation de fermer la rue Normand, de la rue Thibeau à la rue Milot.

- Rapport des permis de construction du mois de mai 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-06-05

89-327

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 juin 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-328

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 juin 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 50744 à 50852 incl.....	745 921,16 $
2)	les paies nos 18 à 22 incl.....	491 912,98
3)	effets bancaires retournés, frais bancaires en fonds U.S. et abonnement en fonds U.S., pour le mois d'avril 1989..	637,01
	le tout totalisant un déboursé de:	1 238 471,15 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 238 471,15 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 270 401,12 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-329

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Soeur Rachel Courtois	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Lucie Sauvageau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lionel Groleau	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Richard Morissette	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Paul Tellier	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Georges Lemire	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gaston Laveault	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-330

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 419-22 à 419-24, 420-2 et une partie des lots 419-21, 419-25 à 419-29, 420-3 à 420-6, 419 et 420 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Louis Demers, a.g., en date du 2 juin 1989, et portant le numéro 17476.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-331

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 550-199-1 et 550-199-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 20 avril 1989, et portant le numéro 2424.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-332

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 713 et 714 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 31 mai 1989, et portant le numéro 2546.

ADOPTE

Résolution, programme PARCQ

89-333

CONSIDERANT l'intérêt que porte la ville de Cap-de-la-Madeleine au Programme d'Aide à la Restauration Canada-Québec;

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine a déboursé à l'égard du programme PARCQ, un montant de 1 019 366 $ pour l'année 1988-89;

CONSIDERANT que l'estimation des besoins fait par la ville de Cap-de-la-Madeleine à l'égard du budget 1989-90 est de 783 612 $;

CONSIDERANT la participation moindre de la Société Canadienne d'Hypothèque et du Logement à l'égard du programme PARCQ;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au ministre des Affaires municipales, M. Pierre Paradis, de bonifier la mise de fonds du Gouvernement Provincial en vue d'accorder une subvention pour le moins égale à celle de l'an dernier.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

89-334

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. René Tremblay soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1989.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 827

89-335

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 827, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 160 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Thiffault", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 831

89-336

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 831, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 120 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue René-Lévesque (cadastre 553-143)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 832

89-337

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 832, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage sur la rue René-Lévesque (cadastre 553-143)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 751-B

89-338

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 751-B, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 751 concernant les parcs et les terrains de jeux dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire au service de la Trésorerie

89-339

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Sylvie Brière soit engagée temporairement, à compter du 26 juin 1989, comme commis au service de la Trésorerie, pendant la durée du congé de maternité de Mme Maryse Brisson, et ce aux salaire et conditions de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire au service Loisirs et Culture

89-340

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que Mme Sylvie Dessureault soit engagée comme commis au service Loisirs et Culture, pour la période des vacances de Mme Pierrette Boileau du 10 au 28 juillet 1989, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement programme Défi 89

89-341

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Martin Bourbeau soit engagé pour douze (12) semaines dans le cadre du programme Défi 89, au département d'urbanisme.

ADOPTE

Résolution concernant relais portuaire

89-342

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le plan préliminaire et les estimations préliminaires présentés par Les Consultants Pluritec ltée en date du 7 juin 1989, concernant le relais portuaire.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain

89-343

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la vente du lot numéro 561-114-5 d'une superficie de 160,8 mètres carrés, à M. Jean-Pierre Francoeur pour la somme de 500 $.

ADOPTE

Résolution, achat de logiciel

89-344

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-193 soit et est annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil autorise d'acheter de M. Marcel Lafleur, un logiciel concernant la réservation des locaux pour le service Loisirs et Culture, au coût de 600 $.

ADOPTE

Résolution concernant étude en santé et qualité de l'environnement

89-345

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De défrayer une dépense de 600 $ à l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour les frais d'impression concernant une étude en santé et qualité de l'environnement.

ADOPTE

Résolution, subvention Vipoin

89-346

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accorder une subvention de 350 $ au Regroupement Vipoin pour couvrir les frais d'impression de documents servant au dossier Norton.

ADOPTE

Résolution, interdiction stationnement

89-347

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil interdise le stationnement sur les rues De La Fabrique et Guilbert adjacentes au parc Ste-Bernadette.

ADOPTE

Résolution, prêt de matériel à l'organisation Rodéo Remorquage

89-348

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De prêter à l'organisation Rodéo Remorquage, si disponibles, les barrières anti-émeute pour les journées du 30 juin, 1er et 2 juillet 1989, en autant que le transport soit assumé par l'organisation.

ADOPTE

Résolution, installation "arrêt"

89-349

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil demande au département de la signalisation l'installation d'un panneau "arrêt" au coin des rues Frontenac et Jean-Lesage.

ADOPTE

Résolution, programme animation dans les parcs

89-350

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le paiement d'annonces pour le programme animation dans les parcs, avec les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, au coût de 840 $.

ADOPTE

Résolution concernant système bi-énergie

89-351

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de participer à l'expérience pilote de télécommande des système bi-énergie dans les institutions, les commerces et les industries, phase II, mise en place par Hydro-Québec pour l'hiver 1989-90.

Cette acceptation vaut pour le garage municipal et aux conditions prévues dans l'entente de participation préparée à cet effet.

ADOPTE

Résolution, lampes de rues

89-352

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de onze (11) nouvelles lampes de rues de 8,500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:

1 rue Du Parc près de Des Prairies;
1 rue Marais Des Plaines au sud de De La Fonderie;
2 rue De La Fonderie
7 rue Deveau.

ADOPTE

Résolution, amélioration système téléphonique

89-353

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte la proposition de Bell Canada en date du 5 juin 1989, concernant l'amélioration à apporter au système téléphonique proposée pour le garage municipal et les services techniques.

La proposition consistant à faire l'installation de 19 appareils modèle Vantage 48 et à l'ajout d'une nouvelle ligne aux services techniques, le tout tel que spécifié dans la proposition faite par M. Roland Lyonnais, conseiller en communication.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

6 7 3 9

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 826, autorisant un emprunt de 14 000 $ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir la rue Deveau, portant le numéro de cadastre 566-132.

Je, soussigné, Réjean Giguère, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 826 est de une (1).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de une (1).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 826 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 juin 1989.

REJEAN GIGUERE
greffier municipal

6740

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 829, autorisant un emprunt de 100 000 $ pour l'installation de feux de circulation devant être exécutés sur le boulevard Ste-Madeleine.

Je, soussigné, Réjean Giguère, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 829 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 829 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 juin 1989.

REJEAN GIGUERE
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 juillet 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-354

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-06-19

89-355

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 juin 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-356

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 juin 1989, comprenant les chèques numéros 50853 à 51036 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 956 492,79 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 956 492,79 $ sont inclus:

-	le service de la dette	14 499,69 $
-	Canagex Placements ltée	50 000,00 $
		64 499,69 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-357

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Marcel Du Plessis	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Marie-Anne B.-Lebel	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Clément Beaupré	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Claude Cyr	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Stéphane Richer	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Henri Normandin	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Arthur Gingras	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Pauline P-Bellemare	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution numéro 89-344, achat logiciel

89-358

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-344 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil autorise d'acheter de M. Robert Pelletier, un logiciel concernant la réservation des locaux pour le service Loisirs et Culture, au coût de 600 $.

ADOPTE

Résolution, parc du quai du sanctuaire

89-359

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, dans le parc du quai du Sanctuaire, l'accès aux bicyclettes et aux véhicules à moteur qui seront munis d'une vignette.

La vignette sera émise par la Sécurité publique et devra être apposée sur la vitre arrière, du côté gauche.

La Sécurité publique a le droit de retirer la vignette.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée

89-360

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Commis au service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 1er juin 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4176 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

89-361

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Commis au service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 1er juin 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3051 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix essence sans plomb

89-362

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Commis au service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 1er juin 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4933 $ le litre.

ADOPTE

Avis de motion, relais portuaire

89-363

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET L'OPERATION D'UN RELAIS PORTUAIRE ENTRE LA MUNICIPALITE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de juillet 1989.

(Signé) Jacques Lemarier
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement d'affichage

89-364

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 640 CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de juillet 1989.

(Signé) Henri-Paul Courteau
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, autorisation vente de boissons

89-365

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à vendre des boissons alcooliques (bière) sur le terrain Ste-Bernadette, lors d'une fête champêtre qui aura lieu les 18, 19 et 20 août prochain.

ADOPTE

Résolution, gestion préventive des produits pétroliers

89-366

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre de services de Hydrogéo Canada du 4 mai 1989, pour la gestion préventive des produits pétroliers, au coût de 24 100 $.

ADOPTE

Résolution concernant élimination produits contaminés

89-367

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser un montant n'excédant pas 4 800 $ pour l'élimination de produits contaminés appartenant à la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant transport d'arbres abattus

89-368

ATTENDU la qualité du boisé urbain des jardins du Sanctuaire Notre-Dame du Cap;

ATTENDU la menace constante qui pèse sur environ 300 arbres due à la maladie hollandaise;

ATTENDU les efforts constants déployés par les autorités du Sanctuaire pour la sauvegarde écologique de ce patrimoine;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville autorise que soit défrayé, par l'intermédiaire de ses services, les coûts occasionnés par le transport et la disposition des ormes ou portions d'ormes abattus, atteints par la maladie hollandaise et cela pour les terrains n'étant pas la propriété du Sanctuaire.

ADOPTE

Résolution, relocalisation égout, 10 rue St-Irénée

89-369

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville accepte de défrayer, conjointement avec la Légion Royale Canadienne, 50% du coût de la relocalisation des égouts au 10 de la rue St-Irénée et ce jusqu'à un maximum de 1 500 $.

ADOPTE

Résolution autorisant fermeture rue St-Irénée, 8 juillet

89-370

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la fermeture de la rue St-Irénée en face de la Légion Royale Canadienne, de midi à 20 heures le 8 juillet 1989.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-371

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de juillet 1989.

(Signé) Henri-Paul Courteau
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, annexion partie de terrain de Ste-Marthe à la Ville

89-372

CONSIDERANT que le lot 567 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine situé sur le territoire de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, à la limite de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que ce lot fait l'objet de développements importants et qu'il constitue également un tout avec le lot P-568 situé dans la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que ledit lot P-568 est enclavé entre les municipalités de St-Maurice, Cap-de-la-Madeleine et l'autoroute 755 et qu'il serait de ce fait très coûteux pour la municipalité de Ste-Marthe de fournir les services municipaux à cette partie de son territoire;

CONSIDERANT qu'il serait financièrement très avantageux d'assurer les services municipaux nécessaires pour l'ensemble des deux lots ci-haut mentionnés et considérés dans un plan de développement global, et qu'il en résulterait un coût moindre pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout et autres services municipaux;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Qu'une procédure d'annexion à la municipalité de Cap-de-la-Madeleine du lot P-568 conformément à la description technique faite par M. Yves Boivin, a.g., soit entreprise en accord avec la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-373

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les organisateurs du tournoi Mini-Mundial, qui s'est déroulé dans notre Ville, pour le bon travail exécuté par ses organisateurs et pour le grand succès qui en est résulté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition des résidents de la rue Berlinguet et de la 6e Rue concernant la pollution de l'air et du bruit causée par Fablex inc.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 827, autorisant un emprunt de 160 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Thiffault.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 827 est de 5.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 3.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 827 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 juillet 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 7 4 9

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 831, autorisant un emprunt de 120 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue René-Lévesque (cadastre 553-143).

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 831 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 831 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 juillet 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 832, autorisant un emprunt de 15 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage sur la rue René-Lévesque (cadastre 553-143).

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 832 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 832 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 juillet 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, jeudi, le 13 juillet 1989, à 19 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-115

89-374

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-115 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, Loi sur les poursuites sommaires

89-375

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions de l'article 64 de la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., c. P-15), le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine peut demander au Gouvernement que sa Cour municipale soit désignée par décret afin que les dispositions de la sous-section I de la section IX de la Loi sur les poursuites sommaires lui soient applicables;

CONSIDERANT que ces dispositions touchant la perception d'amendes ainsi que l'accomplissement de travaux compensatoires pourraient s'appliquer à tous les règlements municipaux, en plus des infractions au code de la sécurité routière;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande par la présente au gouvernement provincial de désigner par décret sa Cour municipale, à compter du 1er septembre 1989, afin que lui soient applicables les dispositions de la sous-section I de la section IX de la Loi sur les poursuies sommaires (L.R.Q., c. P-15).

ADOPTE

Résolution, percepteur d'amendes, loi sur les poursuites sommaires

89-376

CONSIDERANT la demande de la ville de Cap-de-la-Madeleine requérant que le Gouvernement désigne par décret sa Cour municipale, à compter du 1er septembre 1989, afin que la sous-section I de la section IX de la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., c. P-15) s'y applique;

CONSIDERANT que la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., c. P-15) en son article 57c stipule que le percepteur d'amendes est désigné par le Ministre de la Justice;

CONSIDERANT qu'il y aura lieu pour le Ministre de la Justice de désigner un percepteur d'amendes aux fins de l'application de la loi à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT qu'il est opportun pour le Conseil municipal de proposer au Ministre de la Justice de désigner la ou les personne(s) à ce titre;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Jean-Pierre Drouin de la ville de Cap-de-la-Madeleine soit désigné par le Ministre de la Justice à titre de percepteur d'amendes, conformément à l'article 57c de la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., c. P-15).

ADOPTE

Résolution autorisant présentation du dossier "mise en valeur du site du moulin banal des Jésuites" à l'Hydro-Québec

89-377

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser la présentation du dossier argumentaire concernant le projet "mise en valeur du site du moulin banal des Jésuites" aux autorités d'Hydro-Québec et que le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention concernant ce dit projet.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-378

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 562-119, 562-120 et 562-121 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Claude Guévin, a.g., en date du 6 juin 1989, et portant le numéro 56.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-379

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 412-38-5 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 16 juin 1989, et portant le numéro 2579.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-380

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 421-D-3-2-2 et 421-D-5-3 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 4 juillet 1989, et portant le numéro 2082.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-381

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 415-20 et 415-21 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 juin 1989, et portant le numéro 8998.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 août 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-382

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-07-3

89-383

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 juillet 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1989-07-13

89-384

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 13 juillet 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juillet 1989

PRESENTS:
Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution autorisant fermeture rue Barrette, fête champêtre

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la fermeture de la rue Barrette, samedi le 12 août 1989, à l'occasion d'une fête champêtre.

b) Résolution, feu d'artifices, parc Des Chenaux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation du parc Des Chenaux pour la tenue d'un feu d'artifices et autres manifestations lors de la fin de semaine du 31 août, 1er et 2 septembre 1989.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jean Fournier, marché Des Plateaux.
- Lettre de Emmanuel Veillette & Fils inc., terrain Marcel Boucher.
- Lettre des Galeries du Cap, stationnement, règlement 775.
- Dépôt d'une pétition, circulation boul. Des Prairies, chemin Masse et rue Mgr-Laflèche.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-07-03

89-385

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 juillet 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-386

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 juillet 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 51037 à 51190 incl....	3 525 483,27 $
2)	les paies nos 23 à 26 incl.....	462 511,70 $
3)	effets bancaires retournés pour le mois de mai 1989.....	215,75 $
	le tout totalisant un déboursé de:	3 988 210,72 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 988 210,72 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 12,20%: (Banque Royale du Canada)	2 965 320,00 $
-	le service de la dette:	18 025,00 $
		2 983 345,00 $

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-387

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 août 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 51191 à 51377 incl....	2 166 349,60 $
2)	les paies nos 27 à 30 incl.....	440 183,86 $
3)	effets bancaires retournés pour le mois de juin 1989.....	889,89 $
	le tout totalisant un déboursé de:	2 607 423,35 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 607 423,35 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 12,30%: (Banque Royale du Canada)	1 285 276,00 $
-	le service de la dette:	44 361,70 $
		1 329 637,70 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-388

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rose-Anna Corbin-Nadeau	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Aline Cossette-Lemire	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Guy Trépanier	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Adélina Lebel-Cloutier	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Ludger Tremblay	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Marie-Ange G. Chenevert	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Rose L. Charest-Biron	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Claude Landry	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Charles Grimard	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Jean Bourassa	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Etienne Gélinas	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Richard Bellemare	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Patrick Dufresne	Prop. par cons. M. Boisclair
Marie-Claude Bélair-Pépin	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Robert Carignan	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Julien Vermette	Prop. par cons. J. Paquin
M. Hervé Tessier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Ovide Caron	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jean-Baptiste Soucy	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 1989-06-14

89-389

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 juin 1989, soit et est adopté, sauf l'article 3.1 qui est retiré.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 1989-08-01

89-390

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion spéciale de la Commission d'urbanisme du 1er août 1989, soit et est adopté sauf l'article 2 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-116

89-391

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-116, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 640-6

89-392

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 640-6, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-393

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 563-114 à 563-121 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 juillet 1989, et portant le numéro 9002.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-394

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 420-649 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 juillet 1989, et portant le numéro 9026.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des loisirs

89-395

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs du 17 juillet 1989, soit et est adopté aux articles 1 à 3 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, subvention du ministère des Transports, déplacement de poteaux

89-396

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la subvention du ministère des Transports au montant de sept mille dollars (7 000 $) pour l'exécution des travaux de déplacement du point d'alimentation électrique, situé à l'intersection des rues Vaillancourt et Thibeau, et autorise le service des Travaux publics à procéder tel que convenu avec Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée, ainsi qu'à défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTE

Résolution, programme de développement de l'emploi, bibliothèque municipale

89-397

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de Développement de l'Emploi - "Campagne de promotion sur les services de la bibliothèque".

Que M. Jean-Claude Beaumier, maire et M. Maurice Thellend, greffier, soient autorisés au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Résolution, engagement arpenteur, cession de terrain par Hydro-Québec à la Ville

89-398

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte les conditions demandées par Hydro-Québec dans une lettre en date du 21 juin 1989 concernant la cession par la Compagnie d'Electricité Shawinigan en faveur de la ville de Cap-de-la-Madeleine, ladite lettre étant annexée à la présente résolution pour en faire partie.

Que M. Jean-Marie Chastenay, a.g., soit mandaté par la Ville pour préparer les plans et descriptions techniques de l'immeuble vendu, lequel devra faire parvenir ses originaux à Hydro-Québec pour approbation.

Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 830

89-399

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 830, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1989 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 833

89-400

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 833, intitulé: "Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à la construction et l'opération d'un relais portuaire entre la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 834

89-401

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 834, intitulé: "Règlement permettant aux membres du Conseil de se faire créditer des années de service aux fins de leur régime de retraite", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 797-1

89-402

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 797-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 797 concernant la construction dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-403

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-116)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois d'août 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement C.I.T.F.

89-404

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 30 (1989) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, ADOPTANT LE PROGRAMME DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA C.I.T.F. POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1990, 1991 ET 1992".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois d'août 1989.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acquisition de terrain

89-405

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de NL CHEM CANADA INC., pour le prix de UN DOLLAR (1 $) à être payé comptant, l'immeuble suivant, savoir:

Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine comme étant le lot numéro deux du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix (110-4-2).

Avec et y compris, tous les droits, titres, parts, prétentions et intérêts que NL Chem Canada inc., détient ou peut détenir aux termes d'un bail affectant un lot de grève et en

eau profonde faisant partie du fleuve St-Laurent en face des lots 110-1 et 110-2 du cadastre fait pour la proisse du Cap-de-la-Madeleine, lesdits droits découlant d'un bail consenti conformément à la loi sur le régime des eaux par le ministère de l'Environnement du Québec à NL Chem Canada inc., par acte sous seing privé en date du 28 février 1983, le tout en autant que tel bail puisse être transféré à la ville de Cap-de-la-Madeleine et à la condition que le ministère de l'Environnement accepte que tel bail soit transféré à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Que le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre et soit signé devant Me Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine.

Que le maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer tel contrat de vente pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Jean-Claude Beaumier et Maurice Thellend pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, procédure vente pour taxes

89-406

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débuter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1989, pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1987 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, petite caisse à la Sécurité publique

89-407

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la petite caisse à la Sécurité publique soit augmentée de 250 $ à 400 $.

ADOPTE

Résolution, adoption projet règlement numéro 620-117

89-408

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-117, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-409

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-117)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois d'août 1989.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant aménagement parc industriel

89-410

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine va procéder à l'aménagement d'un parc industriel à proximité de l'autoroute 755 dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT la circulation intense qui emprunte déjà la sortie pour la rue St-Maurice, qui est une voie locale peu faite pour supporter une telle circulation;

CONSIDERANT que le nouveau parc industriel accroîtra considérablement le volume de la circulation déjà grand sur cette rue; en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une demande soit faite à M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports, pour une aide financière pour l'aménagement d'un chemin de ceinture qui desservirait cette sortie de l'autoroute, ce qui éviterait d'emprunter la rue St-Maurice qui serait réservée à la circulation locale.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition des résidents des rues Herlin, Leduc, Dessureault et St-Laurent concernant les inconvénients subis suite à l'installation de l'entreprise Les Toitures Pierre Bellemare ltée.

- Pétition des résidents du quartier St-Eugène, opposition à la tenue d'une maison des jeunes.

- Plaintes de citoyens concernant les chiens "pitt-bull".

- Pétition de résidents de Cap-de-la-Madeleine pour maintenir en service la Maison des Jeunes.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 août 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-411

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-08-07

89-412

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 août 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 août 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Prêt de barrières de sécurité, Maison Mélaric

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de 50 barrières de sécurité à la Maison Mélaric pour la période du 25 au 28 août, aux conditions mentionnées dans la lettre du 2 août 1989.

b) Refus vente de terrain

Le Conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas la demande d'achat de terrain de Mme Ginette Beaudoin situé en arrière de sa propriété, 109 rue Crevier, préférant plutôt que le terrain soit vendu en sa totalité.

c) Prêt d'estrades et chaises, Grand Prix de Trois-Rivières

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de six (6) estrades et de chaises à l'organisation de la 20ième édition du Grand Prix de Trois-Rivières, pour la période du 20 au 28 août.

d) Prêt Centre Culturel, Croix-Rouge

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour la collecte de sang qui aura lieu les 23 et 24 août.

e) Prêt d'estrades à la réserve navale Radisson

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt d'estrades à la réserve navale Radisson pour le 20 août, à l'occasion de la graduation des recrues participant au programme de formation de l'été 1989.

f) Prêt de la tente, Age d'Or Ste-Bernadette

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de la tente au groupe de l'Age d'Or Ste-Bernadette pour le 23 août, à l'occasion d'un tournoi de pétanque.

g) Fermeture ruelle Rochefort

Le Conseil réuni en commission permanente, considérant la requête du 7 juillet 1989 des propriétaires riverains de la ruelle Rochefort, autorise la fermeture de ladite ruelle.

h) Cotisation annuelle à l'Association touristique du coeur du Québec

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la cotisation prévue au budget 1989 à l'Association touristique du coeur du Québec, soit 2 000 $.

i) Versement octrois aux groupes de l'Age d'Or

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement, aux groupes de l'Age d'Or de la Ville, des octrois prévus au budget de l'année 1989.

j) Congé sans solde, M. Jean-Pierre Petit

Le Conseil réuni en commission permanente, accorde un congé sans solde à M. Jean-Pierre Petit, pour sa participation à la Classique internationale de canots avec un policier de Trois-Rivières, les 1, 2 et 3 septembre 1989, et qu'une subvention équivalente au salaire perdu lui soit accordée.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du ministère de l'Environnement, terrain Electro.

- Rapport budgétaire au 30 juin 1989.

- Lettre de Manon Bédard et Guy Carbonneau, vente du lot 171-70-2.

- Requête pour un "arrêt" à l'intersection de la 3e Rue et de la rue Houssart (remise au comité de circulation).

- Rapport des permis de construction pour le mois de juin 1989.

- Lettre de M. Gérard Amyot, comité organisateur, secteur Fusey.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-08-07

89-413

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 août 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-414

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 août 1989, comprenant les chèques numéros 51378 à 51499 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 794 367,08 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 794 367,08 $ sont inclus:

-	service de la dette:	48 787,50 $
-	placement au taux de 12,36% (Banque Nationale du Canada):	2 472 372,50 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-415

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Emilien Marleau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jeanne Girard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Philippe Morissette	Prop. par cons. J. Paquin
M. André Rodrigue	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Lucien Blais	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Guy Brière	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan

89-416

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 716 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 9 août 1989, et portant le numéro 2658.

ADOPTE

Adoption de plan

89-417

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 717 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 9 août 1989, et portant le numéro 2659.

ADOPTE

Résolution autorisant la ville de Trois-Rivières à demander des soumissions, fourniture produits chimiques

89-418

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance d'une lettre de M. André Marcil, directeur-adjoint du service de l'Approvisionnement de la ville de Trois-Rivières en date du 6 juillet 1989, invitant les municipalités à se regrouper pour demander des soumissions pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 1990;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine confirme que Me Jean Lamy, avocat, greffier de la ville de Trois-Rivières, est autorisé à procéder à des appels d'offres pour la fourniture de produits chimiques pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1990.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, puits d'essai

89-419

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Foratek inc. au montant de 20 512 $ pour la construction d'un puits d'essai de 12 pouces de diamètre et d'une profondeur approximative de 70 pieds, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

89-420

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 21 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1990, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale et ce montant servira à défrayer la construction d'un puits d'essai de 12 pouces de diamètre et d'une profondeur approximative de 70 pieds.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-2 (C.I.T.F.)

89-421

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-2 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 30 (1989) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1990, 1991 et 1992", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire Sécurité publique

89-422

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Suzanne Sévigny soit nommée secrétaire à la Sécurité publique, à compter du 28 août 1989, aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, surintendant production eau potable

89-423

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Roger Nadeau soit nommé, à compter du 21 août 1989, au poste de surintendant à la production d'eau potable, et fait partie maintenant de l'Association des cadres de la Ville, à la classification C-2. Le salaire rattaché à cette fonction sera rétroactif au 5 juin 1989, soit la date de sa nomination au poste de surintendant par intérim.

ADOPTE

Résolution, régisseur en eau potable

89-424

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Pierre Richard soit nommé, à compter du 21 août 1989, au poste de régisseur en eau potable, et fait partie de l'Association des cadres de la Ville, au poste C-3, au salaire annuel de 32 864 $.

ADOPTE

Résolution, ajustements salariaux

89-425

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'accorder, à compter du 1er janvier 1989, les ajustements salariaux et de classifications prévus à l'annexe "A", et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et l'Association du personnel cadre de la Ville.

ADOPTE

Résolution, tarif pour le personnel électoral

89-426

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le tarif établi par le Ministre des Affaires municipales en date du 13 octobre 1988 en vertu de l'article 580 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le personnel électoral requis lors des élections municipales du 5 novembre 1989.

Que le tarif pour la dactylographie des cartes du recensement électoral soit fixé à 0,12 $ l'unité.

ADOPTE

Résolution, installation système de bureautique à la Sécurité publique

89-427

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'installation d'un système de bureautique au service de la Sécurité publique soit autorisé, au coût de 2 200 $, le tout en association avec les villes de St-Hyacinthe et Boucherville.

ADOPTE

Résolution, calendrier municipal 1990

89-428

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser la firme Egzakt inc. à préparer le calendrier municipal 1990, conformément au devis du 18 août 1989.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

89-429

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel aux Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier, les 30 septembre, 1er octobre et 18 octobre 1989.

ADOPTE

Résolution, stationnement limité boul. Des Estacades

89-430

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser un stationnement limité des deux (2) côtés du boulevard Des Estacades, à partir de Pie XII jusqu'à la fin dudit boulevard, ces heures de stationnement limité devront correspondre à celles permises pour les parcs.

ADOPTE

Résolution concernant programme PARCQ

89-431

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que, dû aux contraintes budgétaires du programme PARCQ, une seule demande de subvention soit traitée par propriétaire pour un immeuble. Advenant le cas qu'un propriétaire ait plus d'un immeuble inscrit au programme, sa requête sera reportée à la prochaine enveloppe budgétaire.

ADOPTE

Résolution, demande Age d'Or Ste-Madeleine

89-432

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte la demande de l'Age d'Or de la paroisse Ste-Madeleine, pour la fourniture par la Ville de quatre (4) voyages de pierre et du bois nécessaires à l'aménagement d'un jeu de pétanque dans le cadre d'un projet gouvernemental dont bénéficie ce groupe.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant les chiens

89-433

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois d'août 1989.

(Signé) Normand Vivier
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Requête de citoyens demandant brigadier aux coins des rues Frontenac et Des Prairies.

- Requête de citoyens demandant "arrêt" aux quatre coins des rues Lauzon et Frontenac.

- Pétition de citoyens concernant "La Maison des Jeunes".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 5 septembre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-434

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-08-21

89-435

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 août 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 août 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Fermeture rue Joly

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la fermeture de la rue Joly à partir de la rue Taschereau jusqu'à la rue De Callières, pour le 9 septembre et, en cas de mauvais temps, pour le lendemain le 10 septembre 1989.

b) Maison des Jeunes

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de défrayer le coût du loyer de la Maison des Jeunes pour une période n'excédant pas trois (3) mois, mais qu'advenant le cas où il y aurait des plaintes sérieuses concernant la tranquillité du secteur où est située cette maison, cette aide financière cesserait.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du ministère de l'Environnement, rampe de mise à l'eau.

- Lettre du Ministre des Transports, accusé réception de la résolution 89-410, chemin de ceinture.

- Fondation du centre hospitalier St-Joseph, invitation tournoi de golf.

- Lettre de M. Robert Gendron, achat de terrain (N.L. Chem inc.).

- Lettre de l'A.P.C.H.Q., location d'espace pour Expo Reno Mauricie.

- Lettre du ministère de l'Agriculture, concours "Villes, villages et campagnes fleuris".

- Rapport des permis de construction, mois de juillet 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-08-21

89-436

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 août 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-437

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er septembre 1989, comprenant les chèques numéros 51500 à 51695 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 476 488,03 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 476 488,03 $ sont inclus:

-	Canagex Placements ltée:	40 000,00 $
-	service de la dette:	88 082,07 $
		128 082,07 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-438

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Alain Cusson	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Maurice Durand	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Maurice Dubois	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gérard Fournier	Prop. par cons. M. Boisclair
M. John Daniel Webster	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Avila Héroux	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan

89-439

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-135 à 566-148 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 1er novembre 1988, et portant le numéro 8547.

ADOPTE

Adoption de plan

89-440

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 387-2562 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 23 août 1989, et portant le numéro 2675.

ADOPTE

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations

89-441

CONSIDERANT que la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 500 000 $;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux (2) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire:	Prix offert:	Montant:	Taux:	Echéance:	Loyer:
Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	98,634	75 000 $	10¼%	1990	
		83 000	10 %	1991	
		92 000	10 %	1992	
		102 000	10 %	1993	
		3 148 000	10 %	1994	10,3743
Wood Gundy inc.	98,417	75 000	10¼%	1990	
Scotia McLoud inc.		83 000	10 %	1991	
Tassé & Ass. ltée		92 000	10 %	1992	
R.B.C. Dominion		102 000	10 %	1993	
Sécurities inc.		3 148 000	10 %	1994	10,4342
McNeil, Mantha inc.					
Brault, Guy, O'Brien inc.					
Merryll Lynch Canada inc.					
Richardson, Greenshields inc.					

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 3 500 000 $, de la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.

ADOPTE

Résolution modifiant certains règlements suite à l'émission d'obligations

89-442

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine, émet des obligations pour un montant total de 3 500 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
763	7 000 $
774	20 000
778	100 000
779	59 000
782	41 000
787	65 000

Règlement numéro	Pour un montant de
792	32 000 $
793	12 000
794	89 000
795	93 000
801	36 000
802	151 000
803	26 000
806	100 000
809	107 000
810	450 000
811	411 000
815	82 000
816	42 000
817	149 000
819	830 000
820	80 000
822	348 000
825	170 000
	3 500 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 500 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 2 octobre 1989;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 2 avril et le 2 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elle pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations

89-443

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 3 500 000 $ effectué en vertu des règlements numéros 763, 774, 778, 779, 782, 787, 792, 793, 794, 795, 801, 802, 803, 806, 809, 810, 811, 815, 816, 817, 819, 820, 822 et 825, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 2 octobre 1989), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette

89-444

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Machinerie Simard inc. au montant de 38 449,75 $ pour l'achat par la Ville d'une camionnette, modèle de l'année 1989 neuf, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, système détection incendie

89-445

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Système d'alarme Richard inc. au montant de 12 577 $, pour l'installation d'un système de détection incendie au garage municipal, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution concernant rôles de valeur foncière et locative

89-446

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Sylvio Lebrun, e.a., de la firme Leroux, Beaudry et Associés, soit autorisé à signer les rôles de valeur foncière et locative pour l'année 1990.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal Comité des loisirs

89-447

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 28 août 1989 du Comité des loisirs, soit et est adopté, sauf l'article 2 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 640-6

89-448

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 640-6, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-115

89-449

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-115, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-116

89-450

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-116, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-117

89-451

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-117, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption rapport Comité de circulation

89-452

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 23 août 1989 du Comité de circulation soit adopté, sauf l'article 3 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution concernant élaboration plan d'urbanisme

89-453

ATTENDU QUE le 6 mars 1989, le Conseil adoptait une résolution portant le numéro 89-117 et décrétant l'élaboration de son plan d'urbanisme municipal conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

ATTENDU QUE le délai dans lequel ce plan d'urbanisme devait être adopté avait été fixé pour le 10 décembre 1989;

ATTENDU QUE le processus de confection du plan d'urbanisme prévoit plusieurs consultations avant que ne s'amorce le processus d'adoption formel prévu par la Loi;

ATTENDU QUE des élections municipales seront tenues cet automne et que les élus ne seront pas aussi disponibles que le nécessite la démarche prévue dans notre programme de travail;

ATTENDU QUE la confection du plan d'urbanisme est accompagnée par la refonte complète des règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE l'importance de ces deux dossiers mérite toute l'attention des élus et l'appui de la population;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au Ministre des Affaires municipales de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 22 juin 1990, pour compléter la confection du plan d'urbanisme municipal et la refonte de ses règlements d'urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTE

Résolution concernant salaire des concierges

89-454

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le salaire des concierges non syndiqués soit majoré de 5% à compter du ler janvier 1989 et de 5% à compter du ler janvier 1990.

ADOPTE

Résolution, engagement adjoint au surintendant aux immeubles et à la signalisation

89-455

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Jean-Guy Huot soit engagé comme adjoint au surintendant aux immeubles et à la signalisation à compter du 25 septembre 1989, au salaire annuel de 37 500 $ à la classification cadre intermédiaire 2 (CI2).

ADOPTE

Résolution concernant Centre Culturel

89-456

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Reynald Juneau, architecte, soit autorisé à préparer les plans et devis de même que les demandes de soumission pour la réfection du plafond du Centre Culturel.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour le déneigement

89-457

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigenement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

EXCAVATION FOURNIER LTEE

Chargeuses sur roues avec charrue à neige

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 65 $/heure
1 Caterpillar IT-18 3 vg à 58 $/heure
1 Case W-11 2 vg à 48 $/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950-B 4 vg^3 à 55 $/heure
1 Caterpillar 950-B 12 vg^3 à 70 $/heure
1 Caterpillar IT-18 3 vg^3 à 45 $/heure
1 Caterpillar IT-18 6 vg^3 à 50 $/heure
1 Case 580-SE 2 vg^3 à 43 $/heure (backhoe)

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

2 Fiat-Allis HD-16B à 78 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Kenworth W-900 à 52 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

89-458

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

FERNAND LETHIECQ EXCAVATION ENR.

Niveleuse Champion D-740

avec charrue à neige et aile de côté à 64 $/heure
avec lame dentelée (déglaçage) à 62 $/heure
avec lame unie à 59 $/heure

Chargeur sur roues avec charrue à neige

1 Case W-14 2 vg³ à 52 $/heure

Chargeur sur roues avec godet (bucket)

1 Case W-14 2 vg³ à 49 $/heure

Camions 10 roues avec charrue à neige et aile de côté

2 White Western Star à 55 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige et aile de côté

1 White à 52 $/heure

Souffleuse à neige

1 Sicard T400FR à 62 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

89-459

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

PAGE CONSTRUCTION (1983) INC.

Niveleuse Champion D-680

1 avec lame unie et aile de côté à 65 $/heure
1 avec lame dentelée (déglaçante) et aile de côté à 68 $/heure
1 avec charrue à neige et aile de côté à 68 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Sicard à 50 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

89-460

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

TRANSPORTS REAL ROBERGE INC.

Chargeur sur roues avec charrue à neige

1 Caterpillar 930 à 58 $/heure

Camions avec charrue à neige

1 Ford LT-9000 à 51 $/heure
1 Ford LT-8000 à 51 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

89-461

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

JEROME CARIGNAN

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Mack à 55 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

89-462

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

JULES MILETTE INC.

1 camion 6 roues autocar avec charrue à neige à 48 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

En plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

89-463

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

Chargeur sur roues avec charrue à neige

1 John Deere J.D. 644 à 58 $/heure

Chargeurs sur roues avec godet (bucket)

1 John Deere J.D. 644 3 vg³ à 48 $/heure
1 John Deere J.D. 544 2 vg³ à 47 $/heure
1 Case 580-D (backhoe) 1 vg³ à 45 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

89-464

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1989-1990, de la firme:

LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE

Niveleuses Champion D-686

1 avec charrue à neige et aile de côté à 69 $/heure
1 avec lame unie à 67 $/heure
1 avec lame dentelée (déglaçage) à 72 $/heure

Chargeur sur roues avec godet (bucket)

1 Michigan 85-111A 4 vg³ à 67 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1989-1990.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

89-465

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel à l'Association des loisirs des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour les 22 septembre et 22 décembre 1989.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

89-466

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 566-126 et 132 soit nommée GAUTHIER, en l'honneur de M. Edmond Gauthier, ancien conseiller municipal de 1941 à 1943.

ADOPTE

Résolution, Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine

89-467

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les autorités municipales adressent leurs plus chaleureux remerciements aux membres du Conseil d'administration, aux parents, aux bénévoles, entraîneurs, ainsi qu'à tous ceux qui, à un titre ou un autre, ont assuré, par leur travail et leur dévouement, les succès qu'a connus au cours de l'été, le Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine, et de féliciter également les jeunes membres du Club qui ont remporté le championnat provincial de 1989, et pour l'excellente classification obtenue lors des différentes compétitions tenues au cours de l'été.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-468

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent M. Gérard Amyot et tous les membres du Comité organisateur du secteur Fusey, pour le succès remporté lors des activités organisées pendant la semaine du 28 août au 2 septembre dernier, et qui ont connu une réussite remarquable.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 septembre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-469

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-09-05

89-470

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 septembre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 septembre 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant surveillance de la chaufferie au garage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de service de "Les entreprises Dalin inc." concernant la surveillance périodique de la chaufferie du garage municipal pour la période du 15 septembre 1989 au 15 mai 1990.

b) Subvention aux Kiwaniannes

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 100 $ aux Kiwaniannes.

c) Représentant de la Ville - Festineige

Le Conseil réuni en commission permanente, désigne M. le conseiller Laurent Lavergne comme représentant de la Ville au conseil d'administration de Festineige.

d) Prêt de barrières à la ville de Louiseville

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de barrières anti-émeutes à la ville de Louiseville pour le festival de la Galette, pour la période du 26 septembre au 8 octobre 1989, aux conditions habituelles.

e) Feu d'artifice, 25e anniversaire paroisse St-Gabriel-Archange

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le comité organisateur du 25e anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange à faire un feu d'artifice aux conditions énumérées dans une lettre du 21 avril dernier, avec les modifications apportées dans une lettre du 5 septembre 1989 quant aux dates des manifestations, et d'informer le service des incendies de la tenue d'un tel événement.

CORRESPONDANCE LUE:

- Pétition concernant les chiens, rue De La Fonderie.

- Lettre du comité des fêtes du 25e anniversaire de Ste-Marthe.

- Lettre de "Le Pain Parisien", plainte pour travaux sur la rue Notre-Dame.

- Lettre de M. Maurice Loranger, président de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine.

- Conciliation de banque, mois d'avril, mai, juin et juillet 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-09-05

89-471

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 septembre 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-472

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 septembre 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 51696 à 51864 incl...	3 076 440,26 $
2)	les paies nos 31 à 35 incl.....	546 849,00 $
3)	effets bancaires retournés pour le mois de juillet 1989.....	14 999,97 $
	le tout totalisant un déboursé de:	3 638 289,23 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 638 289,23 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 12,27% (Banque de Montréal):	2 469 175,00 $
-	service de la dette:	33 847,28 $
		2 503 022,28 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-473

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. André St-Hilaire	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Hormidas Pomerleau	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Maurice Bolduc	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Evélina Germain	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Conrad Noël	Prop. par cons. N. Vivier
M. Frédéric Périgny	Prop. par cons. M. Boisclair
M. John Yeo	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Roger Martel	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Gérard Hould	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-474

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 421-D-3-2-2, 421-D-5-3 et 421-5 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 18 septembre 1989, et portant le numéro 2268.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-475

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 563-122 à 563-173 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 septembre 1989, et portant le numéro 8694.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement de déneigement

89-476

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de W. Côté & Fils ltée, au montant de 9 551,15 $ pour deux (2) "équipement" de déneigement comprenant: chasse-neige de type réversible, manuel, déversoir en acier, bien fixé sur une structure d'acier, suivant les spécifications E.D. 89-1 de la Ville, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rue Thiffault et entrées de service, rue Lepage

89-477

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de la Compagnie de Construction Dollard ltée, au montant de 113 725 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Thiffault et des entrées de service sur la rue Lepage (règlements 792 et 827), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, programme de développement de l'emploi, bibliothèque municipale

89-478

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de Développement de l'Emploi - "Animation et classement de fiches".

Que M. Jean-Claude Beaumier, maire, et Mme Francine Marcouiller, soient autorisés au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Résolution, engagement architecte, réaménagement locaux de la réception

89-479

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Reynald Juneau, architecte, soit autorisé à préparer les plans pour le réaménagement des locaux de la réception à l'hôtel de ville.

ADOPTE

Résolution appui à la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, nouveau palais de justice

89-480

CONSIDERANT les revendications diverses réclamant la construction d'un nouveau palais de justice pour le district de Trois-Rivières;

CONSIDERANT le rapport "analyse et recommandations" formulé par le Comité conjoint de la Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières et du Barreau du district de Trois-Rivières;

A CES CAUSES,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine entérine les conclusions contenues au rapport susmentionné;

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine réclame formellement la construction d'un nouveau palais de justice et ce, pour le bénéfice de tous les justiciables concernés;

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'associe à toutes les démarches ayant pour objet de favoriser l'implantation d'un nouveau palais de justice dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

ADOPTE

Résolution pour abroger et remplacer la résolution 88-650

89-481

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-650 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que les services de la Polyclinique du Cap soient retenus à titre de médecin de la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant l'entreprise Sablex inc.

89-482

ATTENDU QUE l'entreprise Sablex inc. ne s'est pas encore conformée aux engagements qu'elle avait prise par l'intermédiaire de ses représentants concernant les opérations de "sandblasting" qu'elle effectuait à l'extérieur de son établissement;

ATTENDU QU'un plan avait été présenté pour que ces opérations soient effectuées à l'intérieur par l'aménagement d'un abri;

ATTENDU QUE rien n'a encore été fait à ce sujet d'une manière satisfaisante, et que tout le voisinage en subit un préjudice considérable;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'un avis soit signifié à Sablex inc., de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses et de se conformer à ses engagements d'ici quinze (15) jours, sans quoi une injonction sera prise pour interdire toute activité dans son établissement.

ADOPTE

Résolution, cours de perfectionnement

89-483

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que Mme Francine Marcouiller soit autorisée à suivre un cours de perfectionnement organisé à l'intention des bibliothécaires, pour la période du 29 septembre 1989 au 11 mai 1990, au rythme d'un (1) jour par mois, pour un total de huit (8) jours, au coût de 575 $.

ADOPTE

Résolution, cours pour employés cadres

89-484

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville retient les services de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour donner, aux employés cadres, un cours intitulé: "Motivation, facteur de productivité et de qualité", qui sera donné le 13 novembre 1989.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain

89-485

CONSIDERANT l'offre reçue de "Les Constructions Camille Veillette et Fils inc." pour l'achat d'un terrain situé sur la rue St-Maurice, connu et désigné comme faisant partie des lots cent dix-huit et cent vingt-deux (parties 118 et 122) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à "Les Constructions Camille Veillette et Fils inc.", pour le prix de 30 378 $, l'immeuble ci-après désigné:

DESIGNATION:

a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT DIX-HUIT (ptie 118), étant tout le terrain compris dans les bornes et limites suivantes, savoir:- borné au nord-est par le lot P118 dudit cadastre (rue St-Maurice), au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 118, au sud-ouest par le lot originaire numéro 122 dudit cadastre et au sud-est par le lot 118-128 dudit cadastre. Le tout sans bâtisse.

b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT VINGT-DEUX (ptie 122), étant tout le terrain compris dans les bornes et limites suivantes, savoir:- borné au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 122, au sud-ouest par le lot 122-419 du cadastre fait pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, au sud-est par le lot 433-413 dudit cadastre, et au nord-est par le lot P118 dudit cadastre ci-dessus décrit au paragraphe "a". Le tout sans bâtisse.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, semaine nationale de la famille

89-486

CONSIDERANT que la famille est lepremier milieu de vie favorisant le développement de la personne;

CONSIDERANT que les parents sont les premiers responsables de l'enfant;

CONSIDERANT que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur le mieux-être de notre société;

CONSIDERANT que la famille doit bénéficier d'un soutien de la communauté afin d'assumer pleinement sa mission;

CONSIDERANT que la municipalité est le gouvernement le plus près du quotidien des familles;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine réponde à la demande de la Fédération des unions de familles de proclamer la Semaine nationale de la famille, du 2 au 8 octobre 1989.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-487

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite la municipalité de Ste-Marthe qui a obtenu le premier prix régional lors du concours "Villes, villages et campagnes fleuris" 1989, dans la catégorie des municipalités de 10,000 habitants.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-488

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite les responsables du service des parcs de la Ville, dont le travail et les efforts ont permis à la Ville d'obtenir le premier prix au niveau régional lors du concours "Villes, villages et campagnes fleuris" 1989, dans la catégorie des municipalités de 10,000 à 50,000 habitants, et qui ont été les artisans de ce succès.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Résolution de félicitations de la municipalité de Ste-Marthe concernant concours "Villes, villages et campagnes fleuris".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 octobre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-489

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1989-09-18

89-490

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 septembre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
et l'assistant directeur aux Travaux publics,	M. Gérald Binette

---

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'ensemble vocal Sérénade, conférence de presse et 5 à 7, le 26 octobre 1989.

- Lettre de la municipalité de St-Stanislas, extension de la Cour municipale.

- Lettre de la Maison Mélaric, remerciements.

- Lettre de l'Association des résidents de Châteaudun, remerciements.

- Lettre de Mme Isabelle Gimaël, plantation d'arbres.

- Rapport des permis de construction pour le mois d'août 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1989-09-18

89-491

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 septembre 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-492

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 septembre 1989, comprenant les chèques numéros 51865 à 52012 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 681 928,56 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 681 928,56 $ est compris le service de la dette pour un montant de 14 147,05 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-493

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. René Collins	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Fernand Lavoie	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Rose-Emma Gignac	Prop. par cons. M. Boisclair

Mlle Emma Vaillancourt	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Conrad Guillemette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Hervé Dumas	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Marcel A. Grimard	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mlle Clémence Limoges	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Roland Labelle	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

89-494

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 19 septembre 1989, soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption prévisions budgétaires O.M.H.

89-495

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1990, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 89-475

89-496

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-475 soit modifiée de la façon suivante: Que "563-173" soit remplacé par "563-176".

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux municipaux rue René-Lévesque

89-497

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de la Compagnie de construction Dollard, au montant de 92 325 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage sur la rue René-Lévesque (règlements 831 et 832), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 831 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile semi-lourde #4

89-498

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Kildair Service pour la fourniture d'environ 25,000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de 0,1890 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée

89-499

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises A. Ethier inc. pour la fourniture d'environ 30,000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,2580 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée

89-500

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pétroles Irving inc. pour la fourniture d'environ 130,000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,3765 $ le litre, taxes de vente provinciale et fédérale incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile à chauffage #2

89-501

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pétroles Irving inc. pour la fourniture d'environ 2,000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,1895 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie

89-502

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mines Seleine inc. pour la fourniture d'environ 5,500 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac) pour l'année 1989-1990, au montant de 38,39 $ la tonne métrique, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb

89-503

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pétroles Irving inc. pour la fourniture d'approximativement 240,000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4377 $ le litre, taxes de vente fédérale et provinciale incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, système de surveillance

89-504

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Alarmes Pro-Vac, pour l'installation d'un système de caméra de surveillance au poste de police, au montant de 15 840 $, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chalet de services

89-505

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Maurice Couture au montant de 58 900 $, pour la construction d'un chalet de services au parc Claude-Champoux, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, remise au garage municipal

89-506

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean-Marie Desgagnés, au montant de 34 914 $, pour la construction d'une remise du côté nord-est de l'entrepôt des abrasifs au garage municipal, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette 2,300 kg.

89-507

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, au montant de 15 341,75 $, pour la livraison d'une camionnette neuve à deux roues motrices d'un P.T.M. de 2,300 kg., étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette 2,700 kg.

89-508

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, au montant de 17 005,09 $, pour la livraison d'une camionnette neuve à deux roues motrices d'un P.T.M. de 2,700 kg., étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion auto-pompe

89-509

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Camions Pierre Thibault inc., au montant de 196 336 $, pour la livraison d'un camion auto-pompe neuf de l'année 1990, d'un P.T.M. de 15,876 kg., étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution concernant rampe de mise à l'eau

89-510

ATTENDU le projet de rampe de mise à l'eau dans le fleuve St-Laurent présenté par la ville de Cap-de-la-Madeleine au ministère de l'Environnement, direction du milieu hydrique;

ATTENDU la demande du ministère de l'Environnement pour un avis de conformité de ce projet avec la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville;

ATTENDU que ledit projet ne contrevient à aucune disposition de la réglementation municipale à ce sujet ni au règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté de Francheville;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine donne, au ministère de l'Environnement, direction du milieu hydrique, un avis de conformité dudit projet de rampe de mise à l'eau avec les dispositions de la réglementation municipale, de même qu'avec les dispositions du règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté de Francheville, en vigueur sur le territoire de la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant les propriétaires-promoteurs

89-511

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine doit faire exécuter des travaux d'infrastructure sur le boulevard Des Prairies et sur les terrains du côté nord de ce dernier, situés entre l'emprise de l'autoroute de Francheville (755) et les installations d'Hydro-Québec sur les lots 566-Ptie, 668 et 669;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt devra être contracté pour mettre en place ces infrastructures;

ATTENDU qu'une contribution de l'ordre de 150 $ le mètre est exigée du propriétaire-promoteur pour réduire l'importance des emprunts;

ATTENDU que des négociations particulières ont présentement lieu entre le propriétaire-promoteur et des investisseurs commerciaux et industriels;

ATTENDU la nature particulière des ententes à survenir et ayant trait à l'achat de certaines superficies de terrain;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU:

1o- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine consent à ce que le montant de la contribution exigible du propriétaire-promoteur soit immuablement fixé à 150 $ le mètre dans le contexte de ces implantations connues de la Ville et du propriétaire-promoteur, et ce, uniquement en rapport avec ces projets commerciaux et industriels;

2o- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine consent à ce que le montant de la contribution du propriétaire-promoteur soit versé en entier au plus tard trois (3) ans après l'adoption du règlement d'emprunt se rapportant aux travaux nécessaires à l'implantation des projets pour lesquels les présentes conditions s'appliquent;

3o- Que le propriétaire-promoteur doit consentir à verser le montant total de la contribution exigible sur le parcours des infrastructures en bordure desquelles un permis de construction aura été demandé, et ce, préalablement à l'émission dudit permis;

4o- Que les présentes conditions ne demeureront valides que pour les dix-huit (18) mois suivant l'adoption de la présente résolution, délai dans lequel le règlement d'emprunt, pour la réalisation des travaux d'infrastructures convenus, devra avoir été adopté;

5o- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine consent à évaluer, aux mêmes conditions, toute modification ou ajout d'infrastructure se rapportant à d'autres projets commerciaux et industriels dans le même secteur.

ADOPTE

Résolution, signature convention concernant bibliothèque

89-512

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention avec la Ministre des Affaires culturelles concernant la construction d'une bibliothèque municipale et la participation financière de la Ministre à ce sujet.

ADOPTE

Résolution concernant schéma d'aménagement

89-513

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine a demandé que soit amendé le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville, selon les termes décrits dans une résolution portant le numéro 88-662;

ATTENDU que les modifications demandées par la ville de Cap-de-la-Madeleine sont respectées dans le projet d'amendement du schéma soumis en date du 27 septembre 1989;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville de Cap-de-la-Madeleine doit transmettre son avis à l'endroit des modifications proposées au schéma d'aménagement;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine est en accord avec les modifications proposées et soumises pour son approbation;

Que le texte d'amendement et le plan des grandes affectations du territoires reflètent fidèlement les intérêts de la municipalité.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, déplacement point d'alimentation

89-514

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Caron et Fils inc. de Nicolet, au montant de 7 155,15 $, pour le déplacement du point d'alimentation à l'intersection des rues Vaillancourt et Thibeau, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

par monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

Permettez-moi de vous présenter un rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que le recommande l'art. 474.1 de la loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

1) LES RESULTATS DE L'ANNEE 1988;
2) LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DE L'ANNEE COURANTE;
3) LE BUDGET 1990;
4) LE PROGRAMME TRIENNAL 1990-1991-1992.

Après l'analyse des résultats budgétaires 1989, nous croyons et ce, pour une quatorzième année consécutive, terminer l'année actuelle en respectant les montants budgétés.

1.- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1988

a) Les états financiers

Les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 18 934 267 $ et 18 183 539 $. Conséquemment, la Ville a donc réalisé un surplus de 750 728 $. Un accroissement considérable des revenus reliés à l'augmentation de l'évaluation foncière, le respect des montants budgétés, et le souci d'économie et d'efficacité des différents intervenants municipaux expliquent en grande partie ce résultat.

Le surplus libre après l'affectation d'une somme de 350 000 $ au budget de 1989 et de 250 000 $ à des réserves est de 328 632 $.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1988 s'élevaient à 570 998 500 $ (82%) et l'évaluation imposable redressée était de 696 618 170 $.

La dette à long terme, à cette même date, atteignait 28 926 215 $, représentant ainsi un taux d'endettement de 4,15% en fonction de l'évaluation imposable redressée et une dette per capita de 881,90 $. Au cours de l'année 1988, une émission d'obligations a été effectuée pour un montant total de 8 000 000 $, soit deux refinancements totalisant 4 147 000 $ et une nouvelle dette de 3 853 000 $. Un refinancement par billet a également été effectué pour un montant de 542 000 $.

Finalement, les frais de financement ont accaparé 24,9% des dépenses totales de l'année, soit 4 523 570 $.

b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988, a été émis sans restriction.

Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 1988, ainsi que sa situation financière à cette date selon les principaes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

c) Le programme triennal d'immobilisations

Ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Un dixième programme triennal a dont été soumis et les prévisions des dépenses se chiffraient à 25 321 741 $, dont 12 210 141 $ pour 1989, 8 620 350 $ pour 1990 et 4 491 250 $ pour l'année 1991.

2.- LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DE L'ANNEE COURANTE

Un budget de 20 250 000 $ pour l'année 1989 a été adopté le 20 décembre 1988.

Tel que mentionné précédemment, l'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et les projections au 31 décembre 1989, nous permettent de croire que nous pourrons terminer l'année 1989 à l'intérieur des montants budgétés.

La dette à long terme au 31 décembre 1989 devrait se chiffrer à près de 31 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 2,0 millions de dollars comparativement à l'année dernière. Outre les différents travaux d'infrastructure requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et autres travaux municipaux tel le pavage de diverses rues, la réfection de certaines infrastructures, la construction d'un chalet multiservices, l'acquisition d'un terrain pour protéger notre nappe d'eau souterraine, et l'achat d'un terrain pour la création d'un nouveau parc industriel, sont les principaux éléments à l'origine de cette augmentation de dette.

3.- BUDGET 1990

Le budget de l'année 1990 pourrait être adopté durant la semaine du 18 décembre 1989.

Vu la diminution appréhendée de la construction domiciliaire pour l'année prochaine, un objectif prioritaire sera de limiter l'augmentation de taxe à l'indice des prix à la consommation. Toutefois, le programme d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre Ville devra se poursuivre en 1990.

4.- PROGRAMME TRIENNAL 1990 - 1991 - 1992

La croissance observée dans le secteur domiciliaire et maintenue depuis quatre (4) ans, et l'augmentation substantielle des taux d'intérêts hypothécaires, nous permet d'anticiper une légère baisse pour 1990, au niveau du développement des secteurs résidentiels.

Dès lors, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution au niveau des installations de nouvelles infrastructures. Afin de réduire au minimum le niveau d'endettement et l'augmentation du service de la dette, les projets d'immobilisations à long terme seront limités aux dépenses génératrices de revenus, sans pour autant entraver la réalisation de projets jugés prioritaires.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables pour approbation, comme le veut la Loi.

Voilà qui complète l'analyse sur la situation financière de notre Ville. J'ose espérer, chères Concitoyennes et chers Concitoyens, que ces renseignements sont à votre entière satisfaction.

Le maire

Jean-Claude Beaumier

Résolution, taxes d'affaires et comptes à recevoir

89-515

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires au montant de 2 272,35 $ et de comptes à recevoir au montant de 4 449,68 $, selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain

89-516

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de vendre à M. Denis Milette, une partie du lot P-550 du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, situé sur la rue Morin, ayant une superficie de 5315,5 m² pour le prix de 21 960 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais de notaire et d'arpenteur seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution d'appui

89-517

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie les démarches auprès des instances concernées, pour que M. Jean Richard, grand défenseur de l'écologie et de l'environnement québécois, soit nommé "docteur honoris causa en environnement" de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTE

Résolution, octroi bonspiel

89-518

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'un octroi de 300 $ soit versé aux organisateurs du bonspiel "Denis Marchand" qui aura lieu au Cap Curling Club les 24, 25 et 26 novembre prochain.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

89-519

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine, pour la soirée de clôture de son 20ième anniversaire, le 21 octobre prochain.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

89-520

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à l'Association récréative des employés de bureau et des cadres de la Ville, pour sa soirée annuelle des fêtes, le 8 décembre 1989.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-521

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement M. Jean-Paul Noël, employé municipal qui, par son intervention rapide et efficace, a contribué à sauver la vie d'une personne qui était en danger.

ADOPTE

Résolution de félicitations

89-522

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter M. Pierre-A. Brouillette pour sa réélection à l'Assemblée nationale du Québec, et lui souhaiter le plus grand succès possible dans sa carrière politique.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6810

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-115, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-115 est de 766.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 90.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-115 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2 octobre 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 8 1 1

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-116, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-116 est de 93.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 23.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-116 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2 octobre 1989.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-117, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-117 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-117 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2 octobre 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 8 1 3

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 640-6, amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-6 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 640-6 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2 octobre 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, JEAN-CLAUDE BEAUMIER, jure que j'exercerai ma fonction de maire conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) _____
Maire

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10e jour de novembre 1989.

(Signé) _____
Greffier municipal

6815

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, DENIS BEAULIEU, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) Denis Beaulieu
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier municipal

6816

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, HENRI-PAUL COURTEAU, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) Henri-Paul Courteau
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier municipal

6817

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, LEO BEAULIEU, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) _____
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) _____
Greffier municipal

6818

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, LAURENT LAVERGNE, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) Laurent Lavergne
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier municipal

6 3 1 9

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, MICHEL BOISCLAIR, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) _____
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) _____
Greffier municipal

6820

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, JEANNOT PAQUIN, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) _____
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) _____
Greffier municipal

6821

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, ALAIN CROTEAU, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) _____
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) _____
Greffier municipal

6822

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, RENE TREMBLAY, jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

(Signé) René Tremblay
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 10^{e} jour de novembre 1989.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 13 novembre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 89-10-02

89-523

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 octobre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 octobre 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, session sur les communications et les élus

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les membres du Conseil intéressés à assister à une session sur les communications et les élus, à Montréal, le 18 novembre 1989.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Construction Denis Milette, achat d'un terrain.

- Lettre de Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., demande de subvention.

- Lettre du ministère des Affaires municipales, date du dépôt du plan d'urbanisme.

- Lettre de Me Bertrand Lamothe, terrain Marcel Boucher.

- Lettre du ministère des Affaires culturelles, bibliothèque municipale.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 89-10-02

89-524

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 octobre 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-525

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 10 octobre 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 52013 à 52126 incl...	1 064 681,98 $
2)	les paies nos 36 à 39 incl.....	441 657,41 $
3)	les effets bancaires retournés, revue en fonds U.S., frais bancaires pour fonds U.S.....	939,96 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 507 279,35 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 507 279,35 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 690 658,13 $.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

89-526

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 24 octobre 1989, comprenant chèques numéros 52127 à 52334 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 6 277 770,04 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 6 277 770,04 $ sont compris:

-	placement au taux de 12,30%: (Banque Royale du Canada)	2 470 850,00 $
-	placement au taux de 12,20%: (Banque Nationale du Canada)	494 380,00 $
-	placement au taux de 12,27%: (Banque de Montréal)	1 978 720,00 $
-	le service de la dette:	842 100,95 $
-	Canagex Placements ltée	90 000,00 $
		5 876 050,95 $

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

89-527

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 10 novembre 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 52335 à 52563 incl...	1 681 940,28 $
2)	les paies nos 40 à 43 incl.....	420 693,34 $
	le tout totalisant un déboursé de:	2 102 633,62 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 102 633,62 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 528 306,53 $.

ADOPTE

Résolution, nouveau maire-suppléant

89-528

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. René Tremblay soit nommé maire-suppléant pour la période du 13 novembre 1989 au 28 février 1990.

ADOPTE

Résolution, représentant de la Ville sur le comité intermunicipal de la gestion des déchets

89-529

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. René Tremblay soit nommé le représentant de la Ville sur le comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain.

ADOPTE

Résolution pour modifier le règlement numéro 831

89-530

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que, pour le règlement numéro 831, décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue René-Lévesque (cadastre 553-143), l'article 11 soit modifié pour se lire ainsi:

"Pour rembourser les échéances en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé une taxe spéciale pour une durée de vingt (20) ans sur tous les immeubles riverains en face desquels les travaux seront exécutés à raison de l'étendue en front desdits immeubles, à un taux suffisant. Ce taux ne devra pas excéder 50 $ le mètre de front annuellement. Il sera accordé 60% d'exemption de l'étendue totale en front des lots de coin dont les deux côtés sont desservis en entier par le présent règlement jusqu'à un maximum d'exemption de 30 mètres. Si l'un des côtés d'un lot de coin est desservi par des services municipaux identiques faisant l'objet d'un règlement antérieur, seule la portion excédant 30 mètres sera imposée sur le côté faisant l'objet du présent règlement. La proportion de la dette à la charge des riverains est de 74%".

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

89-531

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel au Club Kiwanis le 17 novembre 1989 pour leur souper annuel.

ADOPTE

Résolution autorisant Entrepôt Trois-Rivières ltée à vendre à Multimarques inc.

89-532

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise "Entrepôt Trois-Rivières ltée" à vendre à "Multimarques inc.", une partie du lot 421-E-5 et faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et vendu par la ville (alors cité) de Cap-de-la-Madeleine à Laviolette et Brosseau inc. le 8 mai 1967. Le tout, selon la description technique faite par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 octobre 1989 (no 9213).

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-533

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 421-E-24 et 421-E-25 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 octobre 1989, et portant le numéro 9213.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-534

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 567-1 à 567-3 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 octobre 1989, et portant le numéro 9128.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-535

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 567-5 et 567-8 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 octobre 1989, et portant le numéro 9244.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-536

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-298 à 671-315 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 octobre 1989, et portant le numéro 9147.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-537

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 118-136, 118-137, 122-433 et 122-434 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 octobre 1989, et portant le numéro 9207.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-538

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 168-390 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 novembre 1989, et portant le numéro 9202.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes 1989

89-539

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil ordonne au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 13 décembre 1989, à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état signé par le Trésorier le 13 novembre 1989 et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Résolution autorisant le Trésorier ou le Contrôleur à enchérir lors de la vente pour taxes

89-540

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le contrôleur, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 13 décembre 1989, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution, mesures disciplinaires

89-541

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil ratifie la décision du Directeur du personnel à l'effet de suspendre sans solde, M. Pierre Lefebvre, pour les journées des 20, 21 et 22 septembre 1989.

ADOPTE

Résolution, employés réguliers classe I

89-542

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que MM. Pierre Bergeron et Yves Thivierge soient classés au poste de préposés aux parcs réguliers I, à compter du 20 novembre 1989.

ADOPTE

Résolution, engagement d'un mécanicien

89-543

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Réjean Baribeau soit embauché au poste de mécanicien régulier I, à compter du 20 novembre 1989, aux salaire et conditions de la convention collective de travail du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion, imposition 1990

89-544

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1990".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13e jour du mois de novembre 1989.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, modifications au règlement numéro 423

89-545

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 423 CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13e jour du mois de novembre 1989.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 novembre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-546

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 89-11-13

89-547

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 13 novembre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 novembre 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Versement contribution Service de prévention suicide

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une contribution symbolique de 50 $ au Service de prévention suicide de Trois-Rivières.

b) Conférence régionale de l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise MM. Roger Nadeau, Brian Sherping et René Lafontaine, à assister à la conférence régionale de l'Association québécoise des techniques de l'eau, qui aura lieu à Trois-Rivières le 30 novembre 1989.

c) Prêt du Centre Culturel aux Kiwaniannes

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel aux Kiwaniannes le 12 décembre 1989.

d) Représentant de la Ville, Corporation Ile St-Quentin

Le Conseil réuni en commission permanente, nomme M. Alain Croteau représentant de la Ville sur le conseil de la Corporation de l'Ile St-Quentin.

e) Prêt du Centre Culturel à l'Entraide des diabétiques de Trois-Rivières inc.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à l'Entraide des diabétiques de Trois-Rivières inc. le 3 décembre 1989.

f) Journée de cueillette de déchets domestiques

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de participer financièrement à une journée de cueillette de déchets domestiques dangereux sous le parrainage de l'Association des consommateurs du Québec, à la condition que la ville de Trois-Rivières participe également à cette cueillette.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'Age d'Or St-Gabriel, exemption taxe d'eau.
- Lettre de l'A.F.E.A.S. Ste-Madeleine, demande pour une subvention.
- Lettre du Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain inc., demande d'une subvention pour publication d'un volume.
- Requête des résidents de la rue Du Sanctuaire, détérioration de trottoirs.
- Lettre de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières, demande d'aide financière.
- Lettre de Promenade Ste-Madeleine, décoration et musique au temps des Fêtes sur le boulevard Ste-Madeleine.
- Lettre de Promenade Ste-Madeleine, synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Ste-Madeleine.

- Lettre de Promenade Ste-Madeleine, foire "trott-art" les 11, 12 et 13 juillet 1990, réduction de la vitesse de 50 à 30km. sur le boulevard et fermeture de certaines parties de rues entre la rue Loranger et le boulevard Ste-Madeleine.

- Lettre de la Fondation québécoise en environnement, colloque.

- Communications de l'U.M.Q.:

  - Session: Les communications et l'élu/e.
  - Représentations de l'U.M.Q. service régional des trains de passagers.
  - Programmation annuelle.

- Rapports de construction pour les mois de septembre et octobre 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 89-11-13

89-548

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 novembre 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-549

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 novembre 1989, comprenant les chèques numéros 52564 à 52679 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 084 468,54 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 084 468,54 $ sont inclus:

- les refinancements en cours:	2 329 500,00 $
- le service de la dette:	488 723,44 $
	2 818 223,44 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-550

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Gisèle Lemyre Jutras	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Eugène Bouchard	Prop. par cons. J. Paquin
Mme François Shore	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Gervaise M. Ayotte	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jean-Baptiste Lanouette	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Alice Raîche	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Alain Brunelle	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Edouard Masson	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Simone V. St-Arnaud	Prop. par cons. N. Vivier
M. Philippe Tousignant	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Marcel Daigle	Prop. par cons. M. Boisclair
Soeur Yves de Jésus	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Achille Laliberté	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Fernand Lacroix	Prop. par cons. J. Paquin
M. Jean-Guy Roberge	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Armand Mongrain	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Rose Hélène Guillemette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Lucien Héon	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Madeleine F. Bordeleau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Yvonne C. Courchesne	Prop. par cons. L. Lavergne
M. René St-Cyr	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Alberta R. Aubry	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Pierre Lacoursière	Prop. par cons. J. Paquin
M. Paul Larivière	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

89-551

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 novembre 1989, soit et est adopté, sauf l'article 4 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adjudication d'une émission d'obligations

89-552

CONSIDERANT que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 329 000 $;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 4 soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire:	Prix offert:	Montant:	Taux:	Echéance:	Loyer:
Syndicat Wood Gundy inc.	98,926	129 000 $	103/4	1990	10,8207
Scotia McLloyd inc.		143 000	10½	1991	
Tassé & Ass. inc.		135 000	10½	1992	
R.B.C. Dominion Securities inc.		149 000	10½	1993	
McNeil Mantha inc.		1 773 000	10½	1994	
Brault, Guy, O'Brien inc.					
Merryll Lynch Canada inc.					
Richardson Greenshields du Canada ltée					

Nom du soumissionnaire:	Prix offert:	Montant:	Taux:	Echéance:	Loyer:
Valeur mobilière S.M.C. inc.	98,889	129 000 $	10½	1990	10,8279
		143 000	10½	1991	
		135 000	10½	1992	
		149 000	10½	1993	
		1 773 000	10½	1994	
Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	98,802	129 000 $	103/4	1990	10,8576
		143 000	10½	1991	
		135 000	10½	1992	
		149 000	10½	1993	
		1 773 000	10½	1994	
Camil Chouinard & Ass. ltée	98,675	129 000 $	103/4	1990	10,8954
		143 000	10½	1991	
		135 000	10½	1992	
		149 000	10½	1993	
		1 773 000	10½	1994	

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Syndicat Wood Gundy inc., Scotia McLoydd inc., Tassé et Ass. inc., R.B.C. Dominion Securities inc., McNeil Mantha inc., Brault, Guy, O'Brien inc, Merryll Lynch Canada inc. et Richardson Greenshields du Canada ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 2 329 000 $, de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Syndicat Wood Gundy inc., Scotia McLoydd inc., Tassé et Ass. inc., R.B.C. Dominion Securities inc., McNeil Mantha inc., Brault, Guy, O'Brien inc., Merryll Lynch Canada inc. et Richardson Greenshields du Canada ltée.

ADOPTE

Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu

89-553

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine, émet des obligations pour un montant total de 2 329 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
603	183 500 $
617	60 000
618	15 000
619	48 500
623	48 000
627	130 000
613	6 600
615	11 600
636	5 000
641	18 100
643	18 600
646	9 500

Règlement numéro	Pour un montant de
650	81 100 $
656	12 900
658	22 000
659	78 600
679	38 500
681 (681-A)	132 800
688	42 500
689	7 000
691	827 500
692	73 600
694	170 000
695	64 400
699	174 700
701	49 000
	2 329 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 329 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 19 décembre 1989;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 19 juin et le 19 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu

89-554

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 2 329 000 $ effectué en vertu des règlements numéros 603, 613, 615, 617, 618, 619, 623, 627, 636, 641, 643, 646, 650, 656, 658, 659, 679, 681, 681-A, 688, 689, 691, 692, 694, 695, 699 et 701, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 1989), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements numéros 641, 646 et 656; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution pour émettre 485 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel

89-555

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 1er décembre 1989, un montant de 485 500 $ à renouveler sur un emprunt original de 659 000 $ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 603, 617, 618, 619, 623 et 627;

CONSIDERANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDERANT qu'un montant total de 500 $ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 485 000 $;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 décembre 1989;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 485 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 18 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution pour émettre 1 844 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel

89-556

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 10 décembre 1989, un montant de 1 844 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 153 000 $ pour des périodes de 2, 6, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 613, 615, 636, 641, 643, 646, 650, 656, 658, 659, 679, 681 (681-A), 688, 689, 691, 692, 694, 695, 699 et 701;

CONSIDERANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 décembre 1989;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 1 844 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-557

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-149 à 566-152 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 30 octobre 1989, et portant le numéro 212.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-558

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 546-300 et 546-301 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 1er novembre 1989, et portant le numéro 9243.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution 89-378, adoption de plan

89-559

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-378 soit modifiée de la façon suivante: que les numéros "562-119, 562-120 et 562-121" soient remplacés par les numéros "562-123, 562-124 et 562-125".

ADOPTE

Résolution, installation lampes de rues

89-560

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 15 nouvelles lampes de rues de 8500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:

rue Thiffault (9)
rue Dumont (6)

ADOPTE

Résolution, cession de rues

89-561

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Gestion Cellard inc. les lots numéros 563-175, 563-174 et 563-176 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, cession de rues

89-562

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Gestion Tegika inc. le lot numéro 566-144 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution autorisant signature acte de correction, vente d'un terrain à Camille Veillette et Fils

89-563

CONSIDERANT une clause contenue dans un acte de vente par la Ville à Les Constructions Camille Veillette & Fils inc., reçu devant Me Guy Leblanc, notaire, le 16 octobre 1989, en vertu de laquelle la Ville garantissait à l'acquéreur qu'elle ferait adopter, au cours du mois de novembre 1989, une nouvelle résolution donnant une description complète de l'immeuble vendu audit acte;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine signe avec Les Constructions Camille Veillette & Fils inc., un acte de rectification préparé par Me Guy Leblanc, notaire, et dont la teneur est la suivante:

Aux termes d'un acte reçu devant le Notaire soussigné, le 16 octobre 1989, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Champlain, le 17 octobre 1989, sous le numéro 338,256, le vendeur vendit à l'acquéreur l'immeuble y décrit, comme suit:

DESIGNATION:

a.- Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT DIX-HUIT (P.118), étant tout le terrain compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: borné au nord-est par le lot P.118 dudit cadastre (rue St-Maurice), au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 118, au sud-ouest, par le lot originaire numéro 122 dudit cadastre et au sud-est par le lot 118-128 dudit cadastre. Le tout sans bâtisse.

b.- Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT VINGT-DEUX (P.122) étant tout le terrain compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: borné au nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 122, au sud-est, par le lot 122-419 du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, au sud-ouest, par une autre partie du lot 122, et au nord-est, par le lot P.118 dudit cadastre ci-dessus décrit au paragraphe "a". Le tout sans bâtisse.

Les descriptions des deux parties de lot apparaissant audit acte enregistré sous le numéro 338,256 sont incomplètes, en ce qu'aucune mesure des parties des lots 118 et 122 vendues aux termes dudit acte, n'y apparaît.

De plus, la résolution du vendeur annexée audit acte de vente comportait des erreurs de bornes quant à la partie du lot 122 qui y était décrite, et il importe que le tout soit corrigé.

Ceci exposé, les parties aux présentes déclarent que les mesures des parties des lots 118 et 122 vendues aux termes dudit acte enregistré sous le numéro 338,256 sont les suivantes:

La partie du lot 118 mesure 75,74 mètres au nord-est, 27,43 mètres au sud-est, 62,31 mètres au sud-ouest et 30,54 mètres au nord-ouest.

La partie du lot 122 mesure 62,31 mètres au nord-est, 29,41 mètres au sud-est, 47,91 mètres au sud-ouest et 32,74 mètres au nord-ouest.

Tel que déjà mentionné audit acte, la partie du lot 118 sera connue sous les numéros 118-136 et 118-137 et la partie du lot 122 sous les numéros 122-433 et 122-434, lorsqu'un plan de subdivision préparé par Jean-Marie Chastenay, a.g., le 2 octobre 1989, aura été déposé officiellement au bureau d'enregistrement de la division de Champlain.

Les présentes ne devront par ailleurs constituer aucune novation ni dérogation à toutes les autres clauses, conditions et stipulations mentionnées audit acte enregistré sous le numéro 338,256, les parties aux présentes les ratifiant en autant que besoin pour être.

Vu ce que ci-dessus, les parties requièrent Monsieur le Régistrateur de la division d'enregistrement de Champlain de faire mention de la présente rectification en marge dudit acte enregistré sous le numéro 338,256 et à l'index des immeubles des lots 118 et 122 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution autorisant signature acte de correction, terrain vendu à Aménagement Faverel

89-564

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine signe un acte de rectification, dans lequel elle intervient, et dont la teneur est la suivante:

Le Curateur public du Québec, agissant comme administrateur provisoire de "Aménagement Faverel inc." déclare ce qui suit, savoir:

1.- Aux termes d'un acte reçu devant Me Robert Carrier, notaire, le 3 décembre 1985, enregistré à Champlain, le 5 décembre 1985, sous le numéro 310,835, Aménagement Faverel inc. vendit à Robert Frigon et Sylvie Lanneville, un immeuble alors connu comme faisant partie des lots 118-127 et 122-418 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et dont la désignation actuelle est la suivante:

DESIGNATION

Un emplacement situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant composé de la subdivision officielle numéro CENT VINGT-NEUF du lot originaire numéro CENT DIX-HUIT (118-129) et la subdivision officielle numéro QUATRE CENT VINGT-CINQ du lot originaire numéro CENT VINGT-DEUX (122-425) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

2.- Aménagement Faverel inc. avait elle-même acquis ledit immeuble de ville de Cap-de-la-Madeleine, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Robert Carrier, notaire, le 3 décembre 1985, enregistré le 5 décembre 1985, sous le numéro 310,834.

3.- Préalablement à ladite vente, l'immeuble qui appartenait déjà à Aménagement Faverel inc., avait été vendu pour taxes par la ville de Cap-de-la-Madeleine et adjugé à cette dernière suivant certificat déposé le 18 décembre 1984, sous le numéro D-503 de la série spéciale de numéros du bureau d'enregistrement de Champlain.

4.- Or, l'examen des titres de propriété a permis de constater que la vente par la ville de Cap-de-la-Madeleine, en date du 3 décembre 1985, enregistrée sous le numéro 310,834 avait été faite avant que le délai légal de retrait de l'immeuble par Aménagement Faverel inc. n'ait expiré, l'adjudication ayant eu lieu le 6 décembre 1984.

5.- Les recherches effectuées dans les archives de la ville de Cap-de-la-Madeleine n'ont pas permis d'élucider la question à savoir si:

a) l'immeuble a été retrait dans les délais légaux et l'acte de vente du 3 décembre 1985 avait simplement pour but de confirmer l'exercice du retrait, ou

b) le retrait n'a jamais été exercé et la ville de Cap-de-la-Madeleine, adjudicataire, se croyant propriétaire définitive de l'immeuble a, par coïncidence procédé à la revente de l'immeuble à son ancien propriétaire, Aménagement Faverel inc.

6.- D'une façon ou d'une autre, le comparant estime que l'acte de vente du 3 décembre 1985 a été fait sans droit et irrégulièrement, soit que d'une part, le délai de retrait dont bénéficiait Aménagement Faverel inc. n'a pas été respecté, ou d'autre part, que le retrait avait été effectivement exercé mais qu'aucun acte constatant un tel retrait n'avait été enregistré.

INTERVENTION

Aux présentes, intervient M. Maurice Thellend, agissant aux présentes en sa qualité de greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lequel déclare ce qui suit:

1.- Il reconnaît l'entière véracité des faits ci-dessus mentionnés.

2.- Afin de rectifier les titres de propriété de l'immeuble ci-dessus et pour aucune autre raison, il déclare que l'immeuble plus haut décrit avait été retrait par Aménagement Faverel inc. dans les délais légaux et que, vu ledit retrait, il requiert Monsieur le Régistrateur de la division d'enregistrement de Champlain de radier l'avis de vente pour taxes déposé sous le numéro D-502 et l'avis d'adjudication déposé sous le numéro D-503, des lots 118-129 et 122-425 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, ainsi décrits dans lesdits avis, savoir:-

DESIGNATION

Un emplacement ayant front sur la rue St-Maurice en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) Une partie de la subdivision CENT VINGT-SEPT du lot originaire numéro CENT DIX-HUIT (118-P.127) mesurant quatre vingt-dix pieds de largeur par vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres de profondeur, bornée comme suit, savoir: en front, au nord-est, par la rue St-Maurice, en profondeur, au sud-ouest, par le lot 122-P.418 ci-après décrit joignant d'un côté au sud-est le résidu du lot 118-127 et de l'autre côté au nord-ouest le lot 118-128.

b) Une partie de la subdivision QUATRE CENT DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT VINGT-DEUX (122-P.418) mesurant quatre-vingt-dix pieds de largeur par vingt-neuf mètres et quarante centimètres de profondeur, bornée comme suit, savoir: en front, au nord-est, par le lot 118-P.127 ci-dessus décrit, en profondeur, au sud-ouest, par le lot 122 joignant d'un côté au sud-est par le résidu du lot 122-418 et de l'autre côté, au nord-est, par le lot 122-419.

Le tout sans bâtisse.

DEUXIEME INTERVENTION

Aux présentes intervient également VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Cap-de-la-Madeleine, au numéro civique 10, rue Hôtel-de-Ville, G8T 7W4, ici agissant et représentée par M. JEAN-CLAUDE BEAUMIER, maire et M. MAURICE THELLEND, greffier, tous deux dûment autorisés en vertu d'une résolution du Conseil municipal en date du
dont copie demeure annexée à l'original des présentes, après avoir été reconnue VERITABLE et signée NE VARIETUR par lesdits mandataires et le Notaire soussigné.

LAQUELLE, conjointement avec la comparante, annule et résilie purement et simplement l'acte de vente reçu devant Me Robert Carrier, notaire, le 3 décembre 1985, enregistré sous le numéro 310,834, dans la même mesure et avec les mêmes effets que si ledit acte n'avait jamais été signé, et requiert Monsieur le Régistrateur de la division d'enregistrement de Champlain de faire mention de la présente annulation en marge dudit acte enregistré sous le numéro 310,834 et à l'index des immeubles des lots 118-129 et 122-425 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDERATIONS

La comparante et les intervenants comprennent que les présentes ne sont consenties que pour des considérations purement techniques et ne sauraient engager la responsabilité de qui que ce soit pour les omissions qu'elles entendent corriger.

Les parties aux présentes comprennent également que le présent acte a été requis par le Notaire soussigné et par Les Constructions Camille Veillette & Fils inc., et que tous les frais relatifs à sa préparation et à son enregistrement seront la responsabilité de ladite Compagnie.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de rectification pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-118

89-565

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-118, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-119

89-566

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-119, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

89-567

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-118)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de novembre 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au zonage

89-568

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de novembre 1989.

(Signé) LEO BEAULIEU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, demande autorisation emprunt temporaire

89-569

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada, en attendant le paiement de l'émission d'obligations, l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas deux millions de dollars (2 000 000 $) entre le ler décembre 1989 et le 20 décembre 1989.

Que le Maire et le Trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de deux millions de dollars (2 000 000 $).

ADOPTE

Résolution, renouvellement mandat de M. Jean Longval, administrateur O.M.H.

89-570

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de renouveler le mandat de M. Jean Longval, au poste d'administrateur de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution autorisant signature de la convention d'exploitation O.M.H.

89-571

CONSIDERANT que la Société d'habitation du Québec, en vertu de sa résolution en date du 6 juin 1989, a adopté le programme d'habitation comportant la réalisation d'un immeuble de 43 logements à Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que la Société d'habitation du Québec désire conclure une entente avec la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine et l'Office municipal d'habitation de ladite municipalité, aux fins de confier l'administration de cet immeuble à l'Office municipal d'habitation et pour prévoir la participation financière de la Société d'habitation du Québec et de ladite corporation municipale au déficit d'exploitation de l'immeuble réalisé par la Société;

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU:

1.- Que l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à administrer l'immeuble de 43 logements portant le ou les numéros civiques 30, rue Duguay et 45, rue Longval et réalisé par la Société d'habitation du Québec dans ladite municipalité, en vertu de la résolution de la Société en date du 6 juin 1989;

2.- Que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec pour conclure conjointement avec ladite municipalité et l'Office municipal d'habitation, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'habitation de ladite municipalité pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet immeuble;

3.- Que la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10%, aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société en vertu de sa résolution en date du 6 juin 1989.

4.- Que le maire, Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention dont le texte est approuvé par le Conseil municipal tel que soumis, lorsque après l'inspection des bâtisses, elles auront été acceptées par les autorités compétentes.

ADOPTE

Avis de motion, règlement chiens

89-572

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ABROGER LES REGLEMENTS NUMEROS 524 ET 524-A CONCERNANT LES CHIENS POUR LES REMPLACER PAR UN NOUVEAU REGLEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de novembre 1989.

(Signé) ALAIN CROTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour abroger la résolution 89-534 (adoption de plan)

89-573

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-534 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution pour abroger et remplacer la résolution 89-535 (adoption de plan)

89-574

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-535 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

"Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 567-1 et 567-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 octobre 1989, et portant le numéro 9244."

ADOPTE

Résolution, vente bloc moteur

89-575

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre d'achat de 100 $ faite par l'Atelier de réparations de moteurs du Cap inc., d'un bloc moteur John Deere, type 6329DT62, série 187451.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion

89-576

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Garage Charest et Frères inc., au montant de 94 536,55 $, pour l'achat d'un camion d'un P.T.A.C. de 24,000 kg., étant la seule soumission conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, engagement Mme Nancy McManiman

89-577

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les termes d'engagement de Mme Nancy McManiman, opérant sous la raison sociale de MCN Aménagement, tels que présentés à la présente séance et annexés à la résolution.

ADOPTE

Résolution, employés temporaires, (journaliers) hiver 89-90

89-578

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des employés temporaires (journaliers) pour la saison d'hiver 1989-90 au service des Travaux publics, et annexée à la résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, employés temporaires (chauffeurs) hiver 89-90

89-579

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des employés temporaires (chauffeurs) pour la saison d'hiver 1989-90 au service des Travaux publics, et annexée à la résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, employés permanents

89-580

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que MM. Denis Boucher, soudeur, Serge Trudel, chauffeur "B" et Jacques Fortin, journalier, soient reconnus employés permanents, aux salaire et conditions de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution concernant sélection du directeur des services techniques

89-581

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services de "Centre d'évaluation multi-ressources" pour la sélection du directeur des services techniques.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 décembre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-582

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 89-11-20

89-583

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 novembre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux

---

a) Prêt de l'aréna, championnat de curling des policiers

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter l'aréna Jean-Guy Talbot au Championnat canadien de curling des policiers 1990 inc. pour une période de 11 jours, soit du 15 mars 1990 au 25 mars 1990 inclusivement.

De plus, le Conseil s'engage à défrayer les frais de location de glace à d'autres arénas pour le remplacement des heures attribuées à l'Association du hockey mineur et au Club de patinage artistique Cendrillon.

b) Vente terrain par soumissions publiques

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à mettre en vente par soumissions publiques, le terrain situé sur la rue Radnor portant le numéro de cadastre 419-747.

c) Cotisation 1990 à l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la cotisation 1990 à l'U.M.Q. au montant de 9 938,40 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettres de la Corporation immobilière mauricienne inc. demande d'installation de services municipaux.

- Lettre de Festineige, demande d'aide financière.

- Lettre de la troupe scoute Ste-Madeleine, demande d'aide financière.

- Lettre de MM. Armand Dumont et André Langevin, zonage entre poste Hydro-Québec et la rue Gouin.

- Lettre de M. Gilbert Roberge, a.g., offre de services.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 89-11-20

89-584

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 novembre 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-585

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er décembre 1989, comprenant les chèques numéros 52680 à 52863 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 286 864,73 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 286 864,73 $ est compris le service de la dette pour un montant de 8 904,01 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-586

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Fernando Trudel	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Lucien Landry	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Ernestine M. Parenteau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Rachel G. Bérubé Demers	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Raoul Noël	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Laurent Martel	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Denis Vincent	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Joseph Hébert	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gérald Bourgeois	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

89-587

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 671-68 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 14 novembre 1989, et portant le numéro 6412.

ADOPTE

Résolution concernant vente pour taxes

89-588

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-539 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Résolu d'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 1989 à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier, le 22 décembre 1989, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception."

ADOPTE

Résolution concernant vente pour taxes

89-589

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-540 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

"Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le contrôleur, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 22 décembre 1989, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville."

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée

89-590

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile diesel colorée du 26 octobre 1989 et du 27 novembre 1989, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2770 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix essence sans plomb

89-591

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 15 novembre 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4447 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée

89-592

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 15 novembre 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,3875 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage #2

89-593

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 15 novembre 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2005 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, gestion administrative, chambres de déversement

89-594

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'accepter l'offre de "Exploitations Santec inc." au montant de 4 615 $ pour la période du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1990, pour la gestion administrative des chambres de déversement Thuney, Fusey et Rochefort.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 835 concernant les chiens

89-595

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 835, intitulé: "Règlement concernant les chiens dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement 800 concernant la circulation

89-596

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 800 CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de décembre 1989.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution amendant la résolution numéro 89-332, adoption de plan

89-597

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-332 soit amendée de la façon suivante:

"Que les numéros "713 et 714" soient corrigés pour se lire comme suit: "716 et 717".

ADOPTE

Résolution, programme pré-retraite

89-598

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine mette fin, à compter du 1er janvier 1990, au programme de pré-retraite qui était offert aux employés, et annule à toutes fins que de droit la résolution numéro 88-648.

ADOPTE

Résolution, gardiens fins de semaine

89-599

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que, pendant la période hivernale, une indemnité de 16 heures à temps simple par fin de semaine, soit accordée aux contremaîtres affectés au gardiennage pour l'enlèvement de la neige.

ADOPTE

Résolution, engagement commis senior

89-600

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Maryse Brisson soit nommée, à compter du 18 décembre 1989, au poste de commis senior au service des Finances, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail des employés professionnels et de bureau, local 265.

ADOPTE

Résolution, signature entente avec la S.P.A.-M.

89-601

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente 1990 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc., en biffant cependant l'article VII de l'entente.

ADOPTE

Résolution nommant substitut du Maire au Conseil de la M.R.C.

89-602

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. René Tremblay soit nommé substitut du Maire au Conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

89-603

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil prête, aux Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier, le Centre Culturel pour les 16 janvier et 22 mai 1990.

ADOPTE

Résolution concernant les brigadiers(ères) scolaires

89-604

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la demande des brigadiers et brigadières de la Ville, faite dans la lettre du 13 novembre 1989 et signée par Mme Lorraine Trudel.

ADOPTE

Résolution, déneigement trottoirs

89-605

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de déneiger les trottoirs sur le boulevard Des Prairies ouest, de Thibeau à De Mézy.

ADOPTE

Résolution concernant stationnement de nuit

89-606

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De permettre le stationnement de nuit de 10 heures du soir à 8 heures du matin au détenteur d'une vignette, sur les terrains municipaux suivants: rues St-Ovide, St-Sévère, stationnement de l'hôtel de ville de la rue Notre-Dame, les stationnements de la rue St-Henri et de la rue Lahaie, sur preuve de résidence et de l'impossibilité pour les propriétaires de véhicules de stationner ailleurs. Le coût de cette vignette sera de 50 $.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 décembre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

89-607

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 89-12-04

89-608

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 décembre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 décembre 1989

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Déblaiement des trottoirs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs de la côte Des Ormeaux, du côté est, à partir de l'entrée de la patinoire jusqu'au boulevard Pie XII.

b) Location d'un véhicule

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de "Location G.A.N. inc." pour la location d'un véhicule Mazda MPV 4x4, 1990, pour une période de 36 mois, au coût mensuel de 887,89 $ incluant la taxe. De plus, le Maire s'engage à verser 200 $ par mois pour l'usage personnel qu'il pourra faire de ce véhicule.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du Ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation: réallocation budgétaire, novembre 1989, programme PARCQ.

- Lettre des Résidents de Châteaudun, aide apportée par la Ville pour la piste de ski de fond.

- Lettre de l'Association des marchands de la Promenade Ste-Madeleine, félicitations aux membres du Conseil pour leur élection ou réélection.

- Lettre de M. Jean-Guy Trépanier, réclamation du 11 août 1989.

- Rapport budgétaire au 30 septembre 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 89-12-04

89-609

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 décembre 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

89-610

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 décembre 1989, comprenant:

1)	les chèques nos 52864 à 53049 incl....	808 246,05 $
2)	les paies nos 44 à 48 incl.....	563 865,94 $
3)	effets bancaires retournés, opposition à deux paiements, frais d'administration pour fonds U.S., découvert sur compte coupons & obligations, abonnements en fonds U.S. et fourniture de bureau en fonds U.S. pour les mois de septembre et octobre 1989.....	5 567,07 $

le tout totalisant un déboursé de: 1 377 679,06 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

89-611

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Georges McDonald	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Roland Gagnon	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Ida Pellerin	Prop. par cons. A. Croteau
M. Gilles Duhaime	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Robert Abran	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

89-612

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 décembre 1989, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement, sauf l'article 5 qui est refusé.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurances générales

89-613

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Nichol ltée/J.-B. Lanouette inc., au montant de 106 020 $ plus taxe provinciale, pour les assurances générales de la Ville pour 1990, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution pour amender la résolution numéro 89-563

89-614

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-563 soit et est amendée de la façon suivante:

1o- Que le paragraphe commençant par:

"Tel que mentionné audit acte, la partie du lot 118 sera connue sous les numéros 118-136 et 118-137 et la partie du lot 122 sous les numéros 122-433 et 122-434, lorsqu'un plan de subdivision préparé par Jean-Marie Chastenay, a.g., le 2 octobre 1989, aura été déposé officiellement au bureau d'enregistrement de la division de Champlain".

soit remplacé par le paragraphe suivant:

"Lesdites parties de lot sont maintenant connues comme étant les subdivisions officielles numéros cent trente-cinq et cent trente-six du lot originaire cent dix-huit (118-135 et 118-136) et les subdivisions officielles numéros quatre cent trente-trois et quatre cent trente-quatre du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-433 et 122-434) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine".

2o- Que le dernier paragraphe de ladite résolution commençant par:

"Vu ce que ci-dessus, les parties requièrent Monsieur le Régistrateur de la division d'enregistrement de Champlain, de faire mention de la présente rectification en marge dudit acte enregistré sous le numéro 338,256 et à l'index des immeubles des lots 118 et 122 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine".

soit remplacé par le paragraphe suivant:

"Vu ce que ci-dessus, les parties requièrent Monsieur le Régistrateur de la division d'enregistrement de Champlain de faire mention de la présente rectification en marge dudit acte enregistré sous le numéro 338,256 et à l'index des immeubles des lots 118-135, 118-136, 122-433 et 122-434 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine".

ADOPTE

Résolution, mise à jour des rôles d'évaluation

89-615

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les estimateurs professionnels Leroux, Picard, Beaudry et Ass. inc., soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1990, aux mêmes prix unitaires de 1989, majorés de 4,6%.

ADOPTE

Résolution, contrat de publicité Hebdo-Journal

89-616

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo-Journal pour la période du 1er décembre 1989 au 1er décembre 1990, au tarif proposé, soit 0,51 $ la ligne agate.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée

89-617

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 8 décembre 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2860 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, demande Hydro-Québec

89-618

ATTENDU QUE Hydro-Québec est propriétaire d'une lisière de terrain d'une superficie de 10,426 mètres carrés au sud de la rue De Grandmont entre les rues Des Erables et St-Maurice;

ATTENDU QUE cette portion de terrain est localisée dans un territoire urbanisé de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que demande soit faite à Hydro-Québec pour l'aménagement et l'entretien de cette lisière de terrain au cours de l'année 1990.

ADOPTE

Résolution, liste des comités

89-619

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'accepter la liste des comités telle que soumise à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, représentant de la Ville au Conseil d'administration de l'O.M.H.

89-620

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. le conseiller Michel Boisclair soit nommé représentant de la Ville au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour compléter le mandat de M. Jean-Paul Lavergne, démissionnaire, et qui se termine le 31 décembre 1991.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-118

89-621

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-118, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-119

89-622

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-119, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement numéro 751

89-623

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 751 CONCERNANT LES PARCS DANS LA MUNICIPALITE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de décembre 1989.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, voitures de police

89-624

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Automobile Renald Boisclair ltée, pour la fourniture de deux (2) voitures de police banalisées, catégorie numéro 1, année 1990, au montant de 37 580 $, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-120

89-625

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-120, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement numéro 620

89-626

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-120)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de décembre 1989.

(Signé) ALAIN CROTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement numéro 620

89-627

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (club de curling)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de décembre 1989.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, allocation automobile

89-628

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'à compter du 1er janvier 1990, un montant de 1 300 $ annuellement soit accordé comme allocation de dépenses d'automobile au responsable administratif à la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, engagement surintendant des ateliers

89-629

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que M. Pierre St-Arnaud soit engagé au poste de surintendant des ateliers aux conditions de la politique de gestion des cadres de la Ville, cadre intermédiaire II, à compter du 8 janvier 1990.

ADOPTE

Résolution, engagement directeur des services techniques

89-630

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que M. Yvan Blouin soit engagé au poste de directeur des services techniques de la Ville, au salaire de 61 000 $ pour les six (6) premiers mois et après cette période, au salaire annuel de 64 000 $, plus une allocation automobile annuelle de 1 300 $, et ce à compter du 12 mars 1990.

ADOPTE

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de remerciements de Mme Loraine Trudel, au nom des brigadiers et brigadières de la Ville.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 19 décembre 1989, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du budget 1990

89-631

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1990, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de VINGT-DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS (22 200 000 $), soit et est adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 836, imposition 1990

89-632

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 836, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration de la Ville pour 1990", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du budget triennal

89-633

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

1990:	13 786 266 $
1991:	6 921 500
1992:	3 104 500
Pour un total de:	23 812 266 $

ADOPTE

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 8 janvier 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-2

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 89-12-18

90-3

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 décembre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 89-12-19

90-4

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 19 décembre 1989, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 décembre 1989

PRESENTS:
Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Denis Beaulieu
Henri-Paul Courteau
Léo Beaulieu
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Alain Croteau
René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, déblaiement des trottoirs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs sur la rue Guilbert, du côté est, et ceux de la rue Pintal (école Mgr-Comtois).

b) Prêt de la salle Patry

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de la salle Patry pour le 10 janvier 1990, à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec, pour la tenue de son assemblée annuelle.

c) Versement compensation à Maurecon inc.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une compensation au montant de 1 500 $ à Maurecon inc., pour les travaux effectués pour la réfection du plancher du garage du poste de police, le tout conformément à l'acceptation de l'offre de la Ville par Maurecon dans une lettre en date du 17 août 1989.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jean-Charles Tessier, demande de services.

- Lettre de la Garde paroissiale du Cap: après-midi plein air, 10 février 1990 (référée au comité des loisirs).

- Garde paroissiale du Cap, invitation, soirée des Fêtes.

- Lettre de Mme Céline Veillette, artiste-peintre, offre de ses oeuvres pour décorer la future bibliothèque.

- Offre de l'Entrepôt du pneu de la Mauricie inc., terrain rue Radnor.

- Offre de Emmanuel Veillette et Fils inc., terrain rue Radnor.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 89-12-18

90-5

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 décembre 1989, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-6

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 22 décembre 1989, comprenant les chèques numéros 53050 à 53193 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 374 323,01 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-7

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alexandre Laliberté	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Yvonne Martel	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Paul Rocheleau	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Paul Simard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Charles Périgny	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Etienne Longval	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Gaston Turcotte	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, voitures de police identifiées

90-8

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Automobiles Renald Boisclair ltée, au montant de 38 200 $, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, pour la fourniture de deux (2) voitures de police identifiées, catégorie no 1, année 1990, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pantalons constable

90-9

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin & Lévesque (1983) inc. pour la fourniture de 50 pantalons du constable (été) au montant de 39,50 $ chacun, et de 90 pantalons du constable (trois saisons) au montant de 42,50 $ chacun, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, produits chimiques

90-10

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions ci-dessous pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1990:

a) chaux hydratée, environ 250 sacs de 22,7 kg. au prix de 0,16192 $/kg. plus taxes. Fournisseur: Laboratoire Orléans.

b) hypoclorite de sodium 12%, environ 76 contenants de 210 litres au prix de 0,235 $/litre, plus taxes. Fournisseur: Les Produits chimiques Lawranson ltée.

c) soude caustique, environ 40 t.m.s. au prix de 495 $/t.m.s., taxes exemptes. Fournisseur: Les Produits chimiques Lawranson ltée.

d) silicate de sodium "N", environ 150 t.m. au prix de 190 $/t.m., taxes exemptes. Fournisseur: Les Industries Ensio inc.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

90-11

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 16 décembre 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2950 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

90-12

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 22 décembre 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3150 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée

90-13

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée, à compter du 1er janvier 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4085 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile semi-lourde #4

90-14

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 15 décembre 1989, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,1955 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile à chauffage #2

90-15

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 1er janvier 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2205 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, réfection du dôme Centre Culturel

90-16

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction J.G. inc. au montant de 23 600 $, pour la réfection du dôme du Centre Culturel, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution autorisant à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

90-17

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing. à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis numéros E-745, E-746 et E-747, pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur le boul. Des Prairies et sur les rues A, B, C et D.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-121

90-18

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-121, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt

90-19

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LE BOUL. DES PRAIRIES ET SUR LA RUE A".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8e jour du mois de janvier 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-122

90-20

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-122, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

90-21

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-121)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8e jour du mois de janvier 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au zonage

90-22

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-122)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8e jour du mois de janvier 1990.

(Signé) ALAIN CROTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de félicitations

90-23

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les lauréats de la soirée hommage 89 de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, et leur offrent leurs meilleurs voeux de succès pour l'avenir.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Deux (2) pétitions de citoyens du secteur Ste-Madeleine demandant que l'étang Du Moulin soit transformé en patinoire.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

Résolution, adoption du règlement numéro 423-R, compensation taxe d'eau

89-634

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 423-R, intitulé: "Règlement annulant le règlement numéro 423-Q concernant le service de l'aqueduc et fixant la compensation pour la taxe d'eau dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, jeudi, le 4 janvier 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Jeannot Paquin
Alain Croteau

à 20 heures, 30 minutes, faute de quorum,

Résolution d'ajournement

90-1

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 20 heures, lundi, le 8 janvier 1990.

ADOPTE

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 janvier 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-24

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-01-04 et de la séance d'ajournement du 1990-01-08

90-25

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 janvier 1990, et de la séance d'ajournement à 20 h 00, le 8 janvier 1990, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 janvier 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Publication annonce album des finissants, polyvalente Les Estacades

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'une page au coût de 100 $ dans l'album des finissants de la polyvalente Les Estacades.

b) Subvention, ensemble vocal Sérénade

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 100 $ à l'ensemble vocal Sérénade de Cap-de-la-Madeleine inc.

c) Subvention, Garde paroissiale du Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 1 000 $ à la Garde paroissiale du Cap-de-la-Madeleine inc. dès que les disponibilités budgétaires le permettront.

d) Résolution concernant le programme PARCQ

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la mise sur pied d'une campagne de publicité dans les journaux locaux, concernant le programme d'aide à la restauration résidentielle Canada-Québec (PARCQ), pour mieux faire connaître ce programme aux personnes désireuses d'en bénéficier.

e) Publication d'un bas de page, cahier spécial de l'Hebdo

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'un bas de page au coût de 275 $ dans le cahier spécial que l'Hebdo consacrera aux lauréats de la soirée hommage organisée par la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Mme Jacqueline Larivière, remerciements.

- Communication de l'U.M.Q., salon des municipalités lors du Congrès.

- Rapport des permis de construction, mois de novembre et décembre 1989.

- Conciliation de banque, mois d'août, septembre et octobre 1989.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-01-08

90-26

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 janvier 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-27

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 janvier 1990, comprenant les chèques numéros 53194 à 53196 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 5 923,34 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-28

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 janvier 1990, comprenant les chèques numéros 53197 à 53352 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 377 323,89 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-29

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gérard Fréchette	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Nazaire Tremblay	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Jean-Baptiste Hébert	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Georges Clermont	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Ferdinand Dufresne	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Henri Germain	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Aurèle Milette	Prop. par cons. A. Croteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-30

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 561-82-3 et 561-100-5 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Marc Gervais, a.g., en date du 27 novembre 1989, et portant le numéro 783.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-31

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 561-100 et 561-101 rue, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Marc Gervais, a.g., en date du 28 novembre 1989, et portant le numéro 789.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

90-32

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 567-1 soit nommée "NORMANDIN", en l'honneur de M. Urcisse Normandin, engagé comme constable en 1921 et comme directeur de la police municipale de 1923 à 1931.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

90-33

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 567-2 soit nommée "HORACE-FREEMAN", en l'honneur de M. Horace Freeman, ingénieur et inventeur, président et directeur technique des compagnies Ferrum ltd et Freeman Corporation, en opération à Cap-de-la-Madeleine de 1945 à 1976, et spécialisées dans la recherche et la réduction du minerai de fer en poudre.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

90-34

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 567-3 soit nommée "BETTEZ", en l'honneur de M. Emile Bettez, ancien policier ayant servi entre 1924 et 1944 au sein de la police de route provinciale (aujourd'hui Sûreté du Québec) et aussi comme constable municipal durant l'hiver à partir de 1929. Père de MM. Jacques et Guy Bettez, à l'emploi de la Ville durant de nombreuses années.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

90-35

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 567-6 soit nommée "TOUSIGNANT", en l'honneur de M. Henri Tousignant, conseiller municipal de 1937 à 1939.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

90-36

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 671-68, 671-298 et 671-299 soit nommée "CHATEAUDUN", ces lots étant le prolongement de la rue Châteaudun existante.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

90-37

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 11 janvier 1990, soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution pour retenir les services de VFP pour préparation plans, travaux municipaux rues Jean-Lesage et Hardy

90-38

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants VFP inc. pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue sur les rues Jean-Lesage et Hardy, en conformité avec les directives des services techniques de la Ville.

ADOPTE

Résolution pour retenir les services de VFP pour la préparation des plans, travaux municipaux rues Lepage et Fafard

90-39

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants VFP inc. pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue sur les rues Lepage et Fafard, en conformité avec les directives des services techniques de la Ville.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue Lamy

90-40

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE LAMY".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de janvier 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue Châteaudun

90-41

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE CHATEAUDUN, A L'EST DE LA RUE DU PARC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de janvier 1990.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, achat terrain

90-42

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN RELAIS PORTUAIRE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de janvier 1990.

(Signé) DENIS BEAULIEU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution nommant représentant, comité de gestion des déchets à la M.R.C.

90-43

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. René Tremblay soit nommé représentant du Conseil, à titre d'observateur, sur le comité de gestion des déchets à la M.R.C. de Francheville.

ADOPTE

Résolution, engagement concierge-gardien au garage municipal

90-44

CONSIDERANT QUE le poste de concierge-gardien au garage municipal était vacant;

CONSIDERANT QUE le poste a été affiché et que suite à cet affichage, trois employés ont appliqué pour ledit poste;

CONSIDERANT QUE M. Jacques Fortin était celui qui avait le plus d'ancienneté;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que M. Jacques Fortin soit engagé comme concierge-gardien au garage municipal, à compter du 22 janvier 1990, au salaire de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, subventions aux organismes

90-45

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De verser les subventions aux organismes suivants:

Centre Loisirs Jeunesse	
immédiatement:	14 400,00 $
2e versement, 1er juillet 1990:	14 400,00 $
Corporation de l'Ile St-Quentin	
immédiatement:	7 500,00 $
2e versement, 1er juillet 1990:	7 500,00 $
Groupes de l'Age d'Or:	2 100,00 $
Orchestre symphonique de Trois-Rivières:	2 000,00 $
Association touristique du Coeur du Québec:	2 000,00 $
Le F.A.R.:	1 759,60 $
Piste de ski de fond Châteaudun:	1 000,00 $
Comité de jumelage de Châteaudun:	1 000,00 $
Festi-Neige:	1 000,00 $
Maison de Solidarité du Cap:	590,50 $

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire au service Loisirs et Culture

90-46

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser le comité des relations de travail à engager un remplaçant temporaire à M. Daniel Tessier, au service Loisirs et Culture, pour la durée de l'invalidité de ce dernier, à un salaire n'excédant pas celui de M. Daniel Tessier.

ADOPTE

Résolution nommant représentant de la Ville, comité du régime des rentes

90-47

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Michel Boisclair soit nommé pour représenter la Ville sur le comité du régime des rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour un terme de trois ans commençant le 15 janvier 1990.

ADOPTE

Résolution acceptant la proposition de Transport Canada concernant passage à niveau du boul. St-Maurice

90-48

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accepter la proposition de Transport Canada d'une subvention pour l'installation de dispositifs de protection automatique au passage à niveau du boul. St-Maurice, point milliaire 0,31 de la voie d'accès Wayagamack, prenant naissance au point milliaire 84,90 de la subdivision Trois-Rivières, C.P.L.

Cette subvention couvrant 80% du coût d'installation de ces dispositifs, le reste étant partagé dans les proportions de 12,5% pour la Ville et de 7,5% par C.P. Rail.

Les frais d'entretien futur étant partagés 50% par la Ville et 50% par C.P. Rail.

ADOPTE

Résolution, acquisition par la Ville de la voie ferrée allant de la rue Notre-Dame au rang St-Malo

90-49

CONSIDERANT QUE la voie ferrée allant de la rue Notre-Dame au rang St-Malo dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine n'est plus utilisée;

CONSIDERANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine est intéressée à acquérir l'emprise de cette voie ferrée à des fins municipales;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville acquière de C.P. Rail l'emprise de la voie ferrée ci-haut mentionnée, pour le prix nominal de 1 $.

ADOPTE

Résolution, déblaiement des trottoirs

90-50

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser le déblaiement des trottoirs sur la 3e Rue, côté est, entre les rues Berlinguet et Radnor, de manière à assurer un embarquement et débarquement sécuritaires pour les élèves fréquentant l'école Chapais.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6887

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-118 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-118 est de 88.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 22.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-118 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 29 janvier 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 3 8 8

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-119, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-119 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-119 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 29 janvier 1990.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 février 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-51

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-01-15

90-52

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 janvier 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 janvier 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jean-François Rocheleau, taxe d'affaires.

- Lettre de M. Mario Dufresne, piscine intérieure, polyvalente Les Estacades.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-01-15

90-53

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 janvier 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-54

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 janvier 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 53353 à 53469 incl....	283 106,22 $
2)	les paies nos 49 à 53 incl.....	556 781,30 $
3)	effets bancaires retournés, frais de banque, coût en fonds U.S.: pour les mois de novembre et décembre 1989.....	4 853,75 $
	le tout totalisant un déboursé de:	844 741,27 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-55

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 5 février 1990, comprenant les chèques numéros 53470 à 53716 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 610 782,84 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 610 782,84 $ sont inclus:

-	le service de la dette:	221 439,45 $
-	placement au taux de 12,40% (Banque Nationale du Canada):	1 484 865,00
-	Canagex Placements ltée:	75 000,00
-	Emission à renouveler:	297 000,00
		2 078 304,45 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-56

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Germaine F. Laferrière	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Gédéon Hamel	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Alice Charbonneau	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Laure M. Dionne	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Edgar M. Lalande	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Oselina N. Gingras	Prop. par cons. L. Lavergne
Mlle Dorilla Brière	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Théodore Letarte	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Lucien Baril	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Arthur Chiasson	Prop. et unanimement résolu
Mme Léa Bournival-Lemire	Prop. et unanimement résolu
M. Paul-Emile Couture	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Maurice M. Bouchard	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Jean-Paul St-Arnaud	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Elizabeth Pitre	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jacques Livernoche	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-57

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 567-3 à 567-5 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 octobre 1989, et portant le numéro 9128.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-58

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 555-105 et 555-106 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 7 décembre 1989, et portant le numéro 2880.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-59

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 171-419 et 171-420 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 1er février 1990, et portant le numéro 9330.

ADOPTE

Résolution, acceptation d'une soumission, emprunt par billets

90-60

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par RBC Dominion Securities inc. pour son emprunt de 297 000 $ par billets en vertu des règlements numéros 542, 543, 544, 545, 546, 554, 555, 556, 557 et 559, au prix de 98,76 $ et échéant en série 5 ans comme suit:

47 200 $	11 %	20 février 1991
52 700	10,85%	20 février 1992
58 700	10,85%	20 février 1993
65 500	10,85%	20 février 1994
72 900	10,85%	20 février 1995

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTE

Résolution pour modifier des règlements d'emprunt

90-61

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 297 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro:	Pour un montant de:
542	27 000 $
543	79 000
544	17 000
545	14 500
546	28 500
554	25 000
555	16 000
556	37 500
557	17 000
559	35 500

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le greffier;

Que les billets seront datés du 20 février 1990;

Que les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.- 47 200 $
2.- 52 700
3.- 58 700
4.- 65 500
5.- 72 900

Que la municipalité aura, le 11 février 1990, un montant de 297 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 531 000 $, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 542, 543, 544, 545, 546, 554, 555, 556, 557 et 559;

Que la municipalité emprunte les 297 000 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

Résolution, adoption des budgets 1990 de la C.I.T.F.

90-62

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

no 75-89:

mode de répartition des déficits d'exploitation pour 1990;

no 76-89:

tarification en vigueur à compter du 1er janvier 1990;

no 77-89:

budget 1990 pour le transport régulier;

no 78-89:

budget 1990 pour le transport adapté aux personnes handicapées.

ADOPTE

Résolution pour soumettre plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation

90-63

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing., à présenter au ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour l'installation des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Châteaudun, à l'est de la rue Du Parc (plan no E-748).

ADOPTE

Résolution pour soumettre plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation

90-64

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing., à présenter au ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour l'aménagement du puits no 38 sur la rue St-Maurice et le raccordement au réseau de distribution d'eau potable.

ADOPTE

Résolution, adoption budget supplémentaire de l'O.M.H.

90-65

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, au montant de 137 011 $, pour la réparation de la terrasse du Manoir du Vieux Moulin.

ADOPTE

Résolution pour accepter le rapport des dépenses, déplacement de poteau à l'intersection des rues Thibeau et Vaillancourt

90-66

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le rapport des dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux lesquelles s'élèvent à 11 975,15 $.

Que le Conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention que celles déjà octroyées le 3 juillet 1989 ainsi que le 6 septembre 1989.

ADOPTE

Résolution pour accepter la proposition de C.P. Rail, installation de dispositifs de protection, passage à niveau, rue St-Maurice

90-67

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accepter la proposition de C.P. Rail pour l'installation de dispositifs de protection automatique au passage à niveau du boulevard St-Maurice, au P.M. 0,31 de la voie d'accès Wayagamack, qui prend naissance au P.M. 0,90 de l'embranchement du Cap-de-la-Madeleine au P.M. 84,90 de la subdivision de Trois-Rivières (Québec).

Cette proposition étant conditionnelle à l'obtention d'une subvention couvrant 80% du coût d'installation de ces dispositifs de la part de Transports Canada, le reste étant partagé dans les proportions de 12,5% pour la Ville et de 7,5% par C.P. Rail.

Les frais d'entretien futurs étant partagés 50% par la Ville et 50% par C.P. Rail.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge

90-68

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour leur collecte de sang qui aura lieu les 14 et 15 février prochain.

ADOPTE

Résolution, subvention aux organismes

90-69

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser le versement d'une subvention de:

1- 1 000 $ à l'Association régionale des handicapés de la Mauricie;

2- 1 000 $ à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Mauricie inc.

ADOPTE

Résolution pour réserves

90-70

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire affecter à des fins spécifiques les montants de réserves suivants:

-	Réserve pour journées de maladie accumulées:	150 000 $
-	Réserve pour passif éventuel:	100 000 $
		250 000 $

ADOPTE

Résolution, engagement chauffeurs temporaires supplémentaires

90-71

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'ajouter à la liste des employés temporaires acceptée le 20 novembre 1989, les noms suivants:

MM. Denis Lemay, 96 rue Des Erables
William Spink, 704 rue Notre-Dame
André Lacoursière, 396 rue Boulard.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, engagement responsable administratif temporaire au service Loisirs et Culture

90-72

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'embaucher M. Guy Demontigny comme responsable administratif temporaire au service Loisirs et Culture, à compter du 12 janvier 1990, pour la durée du congé de maladie de M. Daniel Tessier, aux conditions de la politique de gestion des cadres de la Ville.

ADOPTE

Résolution, engagement commis temporaire à la Cour municipale

90-73

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'embaucher comme commis temporaire à la Cour municipale, Mme Francine Gagné, durant le congé de maternité de Mme Sylvie Chartray, aux conditions du Syndicat international des employés professionnels et de bureau, à partir du début de l'absence de Madame Chartray.

ADOPTE

Résolution, mesures disciplinaires

90-74

VU le rapport présenté par le Directeur du personnel; il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De ratifier la décision du Directeur du personnel de suspendre sans solde:

1o- M. Denis Bastien, pour une période de trois (3) jours, soit les 24, 25 et 26 janvier 1990; et

2o- M. Mario Bergeron, pour la période du 15 janvier au 2 février 1990.

ADOPTE

Résolution, contributions au régime de retraite

90-75

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'à compter du 4 février 1990, les employés et la ville de Cap-de-la-Madeleine augmenteront leur participation au régime de retraite de 1/2 de 1% respectivement.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 751-C

90-76

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 751-C, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 751 concernant les parcs et les terrains de jeux", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-120

90-77

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-120, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-121

90-78

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-121, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-122

90-79

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-122, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 837

90-80

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 837, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir le boul. Des Prairies et la rue Tousignant (rue "A")", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 838

90-81

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 838, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 147 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Lamy", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 839

90-82

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 839, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 118 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Châteaudun, à l'est de la rue Du Parc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, aménagement puits no 38

90-83

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DU PUITS NUMERO 38 ET LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de février 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rues Lepage et Fafard

90-84

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES LEPAGE ET FAFARD".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de février 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement adoptant les prévisions budgétaires 1990 de l'assainissement des eaux

90-85

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LES PREVISIONS BUDGETAIRES 1990 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIERES METROPOLITAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de février 1990.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement modifiant le règlement 698 concernant le régime de rentes

90-86

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 698 CONCERNANT LE REGIME DE RENTES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de février 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Proclamation, mois de février, mois du coeur

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les maladies du coeur constituent "l'épidémie du siècle" et, pour les chercheurs, vaincre l'ENNEMI #1 représente le plus grand défi de la médecine moderne. Et malgré les progrès accomplis depuis 35 ans, grâce notamment à la Fondation des maladies du coeur, qui a versé plus de 290 000 000 $ en subventions à la recherche, les maladies du coeur demeurent toujours la première cause de mortalité au Canada et au Québec.

Ainsi, plus de 80 000 personnes au Canada et 20 000 personnes au Québec en sont victimes chaque année. Cela équivaut à la disparition complète de villes, de districts, de villages.

Il faut donc agir maintenant pour vaincre ce fléau et DONNER GENEREUSEMENT à la Fondation des maladies du coeur du Québec, dont la mission est de subventionner la recherche sur les maladies cardio-vasculaires et promouvoir des programmes d'éducation.

Pour cette année, l'objectif est de 3 800 000 $.

Et pour chaque dollar donné à la Fondation, 0,82 $ sont directement retournés par le biais des programmes de recherche, d'éducation et de formation.

Appuyé par les membres du Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, en qualité de maire, je proclame le mois de février le MOIS DU COEUR et j'incite fortement la population à répondre de tout coeur, soit par souscription, soit par un acte de bénévolat, à l'appel que je lance au nom de la Fondation des maladies du coeur du Québec.

Résolution, appui au C.E.G.E.P. de Trois-Rivières

90-87

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuient fortement le C.E.G.E.P. de Trois-Rivières, dans ses démarches auprès des autorités concernées, pour l'établissement d'un cours en recherche information dans sa programmation.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-88

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement les responsables, ainsi que tous les bénévoles qui participent à l'oeuvre de la maison le F.A.R., pour l'oeuvre accomplie au sein de notre communauté et les services immenses rendus à notre population par son activité sociale bienfaisante.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 février 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-89

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-02-05

90-90

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 février 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 février 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant offre d'achat du terrain rue Radnor

Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir étudié les offres d'achat reçues pour le terrain de la rue Radnor, juge bon de n'accepter ni l'une ni l'autre.

b) Carnaval 1990 des Chevaliers de Colomb, parc Des Chenaux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Comité du carnaval 1990 des Chevaliers de Colomb, local 2669, à utiliser le parc Des Chenaux, dimanche, le 18 février 1990, pour une course en raquettes.

c) Résolution concernant le 49 de la rue Du Parc

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur de la Planification à soumettre à l'Aviseur légal de la Ville, le cas du 49 de la rue Du Parc.

d) Rapport du Comité de circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité de circulation du 17 janvier 1990, aux articles 1 à 11 inclusivement.

CORRESPONDANCE LUE:

- Liste des tarifs préférentiels (hôtels) pour 1990 (U.M.Q.).
- Lettre de Prévention Suicide de Trois-Rivières inc.
- Lettre de la Confédération des organismes familiaux du Québec, congrès.
- Décision de la Commission municipale: Chevaliers de Colomb, Conseil 2669.
- Lettre de Me Bertrand Lamothe, règlement 800.
- Rapport des permis de construction, mois de janvier 1990.
- Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Ass., rôle triennal.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-02-05

90-91

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 février 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-92

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 février 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 53717 à 53933 incl...	4 399 793,68 $
2)	les paies nos 1 à 5 incl.....	634 679,08 $
	le tout totalisant un déboursé de:	5 034 472,76 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 5 034 472,76 $ est inclus:

-	un placement au taux de 12,82% (Banque Nationale du Canada):	3 956 920,00 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-93

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Paul Morinville	Prop. et unanimement résolu
Mme Marguerite Boivin	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jean-Louis Cossette	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Wilfrid Milette	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Edgar Beaumier	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Adrien Gendron	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mlle Réjeanne Brûlé	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Ernest Mongrain	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Marie-Claire G-Leclerc	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Monique B. Moreau	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Napoléon Lavigne	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan

90-94

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 118-137, 118-138, 122-435 et 122-436 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 26 janvier 1990, et portant le numéro 2940.

ADOPTE

Adoption de plan

90-95

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-746 à 551-753 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 24 janvier 1990 et portant le numéro 2938.

ADOPTE

Résolution, nouveau maire-suppléant

90-96

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. Alain Croteau, soit nommé maire-suppléant pour la période du ler mars au 30 juin 1990 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, taux de location machinerie et équipements de la Ville

90-97

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-273 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville, soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Résolution, demande à Hydro-Québec

90-98

CONSIDERANT le développement rapide que connait la Ville dans les secteurs avoisinant les installations de la société Hydro-Québec en marge du boulevard des Grandes Prairies;

CONSIDERANT les intentions de la société Hydro-Québec à l'effet de concentrer ses équipements sur les terrains sis aux limites nord-est de notre territoire;

CONSIDERANT que les équipements occupant les lots 566-3, 566-P et 669 ne feront plus partie active du réseau de distribution et de transformation;

CONSIDERANT que ces derniers équipements brisent la continuité possible dans le développement du milieu bâti de notre Ville;

CONSIDERANT les préoccupations déclarées de la société Hydro-Québec pour le respect de l'esthétique et de la qualité de l'environnement;

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire assurer des liens routiers et de services entre les secteurs séparés par les équipements précédemment mentionnés;

CONSIDERANT que les promoteurs impliqués dans le développement de ces secteurs ont déjà consenti et, pour certains, cédés les emprises nécessaires à cette fin;

CONSIDERANT que le maintien des équipements mentionnés limite l'intérêt des acheteurs pour les propriétés faisant face à ceux-ci et affecte ainsi le parachèvement du voisinage;

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'apprête à investir d'importantes sommes d'argent pour desservir un des secteurs adjacents à ces équipements et qu'elle souhaite rentabiliser le plus rapidement possible ces services;

CONSIDERANT que les promoteurs et bâtisseurs dans le secteur ont demandé l'intervention de la Ville dans le but d'accélérer une prise de position dans ce dossier;

CONSIDERANT que la Ville reconnait le bien fondé des inquiétudes et des voeux formulés à ce sujet par ces derniers;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De demander à la société Hydro-Québec de démanteler les équipements visés dans les plus brefs délais possibles;

De demander à la société Hydro-Québec d'entrer en communication avec la Direction générale de la Ville afin que s'amorçent des pourparlers concernant l'utilisation éventuelle des terrains ainsi libérés; et

De demander à notre Honorable Député et représentant à l'Assemblée Nationale du Québec d'intercéder en notre faveur auprès du Ministre de l'Energie et des Ressources, afin que ce dossier soit traité avec diligence.

ADOPTE

Résolution, signature protocole d'entente concernant offre de contribution financière

90-99

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer le protocole d'entente entre le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le ministère des Affaires municipales, concernant l'offre d'une contribution financière de 275 900 $ aux municipalités de Cap-de-la-Madeleine et Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bottines, souliers, etc.

90-100

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de Chaussures Lavergne inc., pour la fourniture de 62 paires de bottines Grebb au coût de 85 $ la paire, de 7 paires de souliers Oxford Blucher au coût de 75 $ la paire, de 27 paires de bottines Congress au coût de 82 $ la paire, de 49 paires de claques légères (basses) au coût de 17 $ la paire et de 45 paires de claques légères (hautes) au coût de 18 $ la paire, taxe de vente fédérale et provinciale exempte, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chemises

90-101

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Chemises Diamond inc. pour la fourniture de 184 chemises à manches courtes (couleur bleue pâle) au coût de 10,50 $ chacune, de 16 chemises à manches courtes (couleur blanche) au coût de 10,50 $ chacune, de 184 chemises à manches longues (couleur bleue pâle) au coût de 11 $ chacune et de 16 chemises à manches longues (couleur blanche) au coût de 11 $ chacune, taxe de vente fédérale et provinciale exempte, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bas, cravates, etc.

90-102

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de William Scully ltée, pour la fourniture de 205 paires de bas d'hiver au coût de 2,85 $ la paire, de 63 paires de bas d'été au coût de 2,55 $ la paire, de 90 cravates au coût de 2,45 $ chacune, de 50 paires de gants de cuir au coût de 18 $ la paire, de 26 képis d'été au coût de 22,95 $ chacun et de 39 casques de fourrure au coût de 42 $ chacun, taxe de vente fédérale et provinciale exempte, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, voiture de l'année 1990

90-103

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Rivières Plymouth Chrysler ltée, au montant de 11 925 $, taxe de vente provinciale en sus, pour la fourniture d'une voiture de catégorie intermédiaire de l'année 1990, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée

90-104

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée, à compter du 22 janvier 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4655 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée

90-105

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du 29 décembre 1989 et du 7 janvier 1990, du prix de l'huile diesel colorée, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3757 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage #2

90-106

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 22 janvier 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2755 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

90-107

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 22 janvier 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4655 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile semi-lourde #4

90-108

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 15 janvier 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,2505 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, appui, projet "Une minute de Paix est tout ce qu'il faut"

90-109

ATTENDU QUE nous croyons que la paix dans le monde est un objectif souhaitable et avantageux pour notre municipalité;

ATTENDU QUE nous sommes informés du projet "Une minute de Paix est tout ce qu'il faut" et que nous souhaitons sa réalisation;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande officiellement au gouvernement canadien de procéder à l'annonce officielle de la nomination de la délégation canadienne au projet "Une minute de Paix est tout ce qu'il faut".

Une copie conforme de cette demande sera envoyée à Léandre Melançon, directeur du projet.

ADOPTE

Résolution, appui à la Société d'Histoire du Cap

90-110

ATTENDU QUE M. Maurice Loranger est membre fondateur de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine inc.;

ATTENDU QUE Monsieur Loranger est membre fondateur de la Commission d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE Monsieur Loranger est membre fondateur de la première Caisse populaire à Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE Monsieur Loranger est membre depuis les débuts, de la Corporation du Foyer Père Frédéric pour personnes âgées, et pour son implication à de nombreuses oeuvres à but non lucratif;

ATTENDU QUE Monsieur Loranger est l'auteur d'un livre et de divers historiques sur le Cap-de-la-Madeleine;

Pour toutes ces raisons,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine inc., dans sa démarche auprès du ministère du Conseil exécutif, pour que Monsieur Maurice Loranger obtienne la décoration de l'Ordre national du Québec.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 840

90-111

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 840, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1990 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

90-112

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 15 février 1990, soit est adopté, sauf l'article 2.5 où une demande précise devra être faite trente (30) jours à l'avance.

ADOPTE

Avis de motion

90-113

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR LA CONFECTION DU NOUVEAU ROLE D'EVALUATION DE MEME QUE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de février 1990.

(Signé) LEO BEAULIEU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement commis à la Trésorerie

90-114

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Linda Galarneau soit engagée comme commis à la Trésorerie, à compter du 26 février 1990, aux salaire et conditions de la convention collective de travail du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

90-115

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-280 soit abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que la rue portant le numéro de cadastre 553-143 soit nommée PLACE RENE-LEVESQUE, en l'honneur de M. René Lévesque, premier ministre du Québec de 1976 à 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 mars 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-116

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-02-19

90-117

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 février 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 février 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, congrès, responsable des questions familiales

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. René Tremblay, responsable des questions familiales, à assister au congrès qui aura lieu à Sherbrooke les 6 et 7 avril 1990.

b) Classique de chiens Châteaudun

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une somme de 300 $ à la Classique internationale de chiens Châteaudun.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Coopérative des Ambulanciers de la Mauricie.

- Lettre de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières, concert du 23 juin 1990.

- Lettre de l'U.M.Q., session d'information sur le fonctionnement du Conseil municipal 1990.

JEAN-PIERRE ROOF
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-02-19

90-118

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 février 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-119

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 mars 1990, comprenant les chèques numéros 53934 à 54102 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 629 650,95 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 629 650,95 $ est inclus:

- le service de la dette: 234 895,74 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-120

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Emile Poisson	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Henri-Paul Girard	Prop. par cons. A. Croteau
M. Lionel Rheault	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Phil Blouin	Prop. et unanimement résolu
M. Paul Thibodeau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Paul-Emile Lafontaine	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Télesphore St-Arnaud	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Marie-Rose Deschênes	Prop. et unanimement résolu
M. Herménégilde Rodrigue	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Roger Lemoine	Prop. par cons. A. Croteau
M. André Ricard	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Irénée Lanouette	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Albert Beaumier	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

90-121

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 27 février 1990 de la Commission d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, engagement Pluritec et V.F.P., programme d'amélioration gestion des neiges usées

90-122

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement du Québec a demandé à la ville de Cap-de-la-Madeleine de préparer un programme d'amélioration de la gestion des neiges usées d'ici avril 1990;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine convient de réaliser ce programme;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine confie au Consortium Pluritec ltée et V.F.P. inc., la préparation du programme et son approbation par le ministère de l'Environnement du Québec, pour un montant de 22 750 $, le tout conformément à la lettre de Consortium Pluritec ltée et V.F.P. inc., datée du 27 février 1990.

ADOPTE

Résolution pour annuler montants d'emprunts non émis de certains règlements

90-123

ATTENDU QUE nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunt pour certains règlements d'emprunt; il est

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

No du règl.:	Objet du règlement:	Montant à annuler:
782	Conduite maîtresse du réseau d'aqueduc, rues Patry, Thuney, Notre-Dame	24 000 $
790	Aqueduc, égout, bordures, pavage, rues Biron, Laurier, Langis	130 000 $
793	Aqueduc, égout, trottoirs, bordures, pavage, rues De La Fonderie, Marais des Plaines	102 000 $
803	Fondation de rue, bordures, pavage, rues Jean-Lesage et Hardy	3 000 $
811	Achat partie du lot 427, recharge de la nappe d'eau	39 000 $
816	Conduites d'égout, aqueduc, bordures, pavage, rues De La Fonderie, Marais des Plaines	8 000 $
820	Excédent des dépenses du règlement 762, aqueduc, égout, trottoirs, pavage, rues Fusey, Thibeau, De Grandmont	10 000 $
	TOTAL:	316 000 $

ADOPTE

Résolution, comité de circulation

90-124

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil forme un comité de circulation en conformité avec l'article 2 du règlement numéro 800.

Que MM. Denis Beaulieu, président, René Tremblay, Gérald Binette, François Darche, André Chartrand et Michael Hiller, soient nommés membres du comité.

Que la résolution numéro 82-434 soit abrogée.

ADOPTE

Résolution, entente avec le ministère de la Sécurité publique

90-125

ATTENDU QUE la Sécurité publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine a un corps de police moyen et qui donne dans son ensemble un service adéquat;

ATTENDU QUE la Sécurité publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine a une section qui traite des enquêtes et que la section est limitée en ressources tant accessoires, matérielles qu'humaines;

ATTENDU QU'enquêter sur un homicide, meurtre au premier et deuxième degré, homicide involontaire coupable et infanticide et donner un service adéquat demande des ressources spécialisées;

ATTENDU QUE la Loi de police, article 73.1, permet d'établir une entente entre le ministère de la Sécurité publique et la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier la mission et d'autoriser la Sûreté du Québec à agir dans ces circonstances;

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil demande que les homicides, meurtres au premier et deuxième degré, homicides involontaires coupables et infanticides ainsi que les procédures qui s'ensuivent, ne fassent plus partie de la mission de la Sécurité publique sur le plan de la détection et de la traduction du ou des auteurs à la justice.

Que la mission de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine, en matière d'homicides, de meurtres au premier et deuxième degré, homicides involontaires coupables et infanticides, soit de répondre à l'appel du citoyen, protéger la scène du crime et de remettre la détection et la traduction en justice du ou des auteurs au bureau de la Sûreté du Québec du district 04.

ADOPTE

Résolution, défi 1990

90-126

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Défi 1990, emplois d'été pour étudiants.

Que M. Réjean Giguère et/ou Mme France Cinq-Mars est(sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son(ses) représentants(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux

90-127

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte & Fils ltée, pour la fourniture de 1,000 tonnes métriques de béton bitumineux, type MB5, au coût de 39,50 $ la tonne métrique, et de 300 tonnes métriques de béton bitumineux, type MB6, au coût de 40,25 $ la tonne métrique, taxes de vente fédérale et provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée

90-128

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction, Division Simard-Beaudry inc., pour la fourniture de 3,000 tonnes métriques de pierre concassée 0-3/4", au coût de 7,30 $/t.m. (F.A.B. garage municipal) et au coût de 4,85 $/t.m. (F.A.B. carrière); de 200 tonnes métriques de pierre concassée 1-1-1/2", au coût de 10,25 $/t.m. (F.A.B. garage municipal) et au coût de 7,80 $/t.m. (F.A.B. carrière), taxe de vente fédérale exempte, taxe de vente provinciale extra, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable à remplir

90-129

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Sablière du Cap (1987) inc., pour la fourniture de 300 voyages de sable à remplir, au coût de 15 $ le voyage pour un camion 6 roues et de 20 $ le voyage pour un camion 10 roues, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sciage d'entrées charretières

90-130

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction S.R.B., pour le sciage d'entrées charretières, approximativement 400 mètres, au coût de 29,25 $ le mètre linéaire, taxes de vente fédérale et provinciale exemptes, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

90-131

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Société Chimique Laurentide inc., pour la fourniture de 1,200 litres de peinture de démarcation routière de couleur blanche, au coût de 1,74 $ le litre, de 4,000 litres de peinture de démarcation routière de couleur jaune, au coût de 1,72 $ le litre et de 1,300 litres de diluant, au coût de 1,10 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment

90-132

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap, pour la fourniture d'approximativement 1,000 m.c. de béton de ciment, au coût de 102 $ le mètre cube et autres conditions, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, blousons de cuir

90-133

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Cuirs Valois, pour la fourniture de 45 blousons de cuir, au coût de 208 $ chacun, taxes de vente fédérale et provinciale non applicables, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 841

90-134

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 841, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ pour exécuter les travaux d'aménagement d'un relais portuaire et pourvoir à l'achat du terrain nécessaire à ces fins et appropriant une contribution financière de 275 900 $ du ministère de l'Expansion industrielle régionale provenant du programme spécial de la région Laprade", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 698-3

90-135

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 698-3, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 698 tel que modifié par les règlements numéros 698-1 et 698-2 concernant le régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-136

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 30-A (1990) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, AMENDANT LE PROGRAMME DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 1990, 1991, 1992".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de mars 1990.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-137

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION DE L'EDIFICE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de mars 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, comité intermunicipal du relais portuaire

90-138

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que MM. Denis Beaulieu, Léo Beaulieu et Jeannot Paquin soient nommés représentants de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le comité intermunicipal du relais portuaire, conformément aux articles 3 et 4 de l'entente conclue entre la Ville et la municipalité de Ste-Marthe, en vertu du règlement numéro 833 pour la construction et l'opération d'un relais portuaire.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-139

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-754 à 551-759 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 2 mars 1990, et portant le numéro 2587.

ADOPTE

Résolution, cas du 510, boul. Ste-Madeleine

90-140

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser le Directeur de la planification à prendre les mesures nécessaires pour poursuivre en Cour supérieure le cas de Edifice Réal Mongrain, 510, boul. Ste-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire à la Trésorerie

90-141

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Jocelyne Côté soit engagée comme secrétaire à la Trésorerie, à compter du 26 mars 1990, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire-téléphoniste

90-142

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Sylvie Boisvert soit engagée comme secrétaire-téléphoniste, à compter du 19 mars 1990, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau, à la condition qu'aucun employé syndiqué n'applique sur le poste.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire secrétaire à la Sécurité publique

90-143

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Ginette Fournier Bonneville, soit engagée temporairement, à compter du 12 mars 1990, comme secrétaire au service de la Sécurité publique, pour la durée du congé de maternité de Mme Sylvie Chartray, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, acquisition de compétence, gestion des déchets, M.R.C.

90-144

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine exprime son désaccord avec la résolution numéro 90-02-295 de la municipalité régionale de comté de Francheville, concernant la fourniture du service municipal d'enlèvement et d'élimination des déchets, et exerce son droit de retrait à cet égard.

ADOPTE

Résolution, perception du droit sur les mutations immobilières

90-145

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine exprime son désaccord avec la résolution numéro 90-01-255 de la municipalité régionale de comté de Francheville, concernant la perception du droit sur les mutations immobilières, et exerce son droit de retrait à cet égard.

ADOPTE

Avis de motion

90-146

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE BOISVERT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de mars 1990.

(Signé) ALAIN CROTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition, éclairage des patinoires du parc Lionel-Rheault.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6923

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-120, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-120 est de 360.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 47.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-120 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6 mars 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-121, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-121 est de 349.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 46.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 63.

En conséquence,la tenue d'un référendum est nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6 mars 1990.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6925

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-122, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-122 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-122 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6 mars 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 837, autorisant un emprunt de 200 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir le boulevard Des Prairies et la rue Tousignant (rue "A").

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 837 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 837 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12e jour de mars 1990.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6927

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 838, autorisant un emprunt de 147 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Lamy.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 838 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 838 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12e jour de mars 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 839, autorisant un emprunt de 118 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Châteaudun, à l'est de la rue Du Parc.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 839 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 839 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12e jour de mars 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 mars 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-147

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-03-05

90-148

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 mars 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 mars 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Prêt du Centre Culturel, meute des louveteaux Ste-Bernadette

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel le samedi 31 mars et dimanche le 1er avril 1990, aux responsables de la meute des louveteaux de la paroisse Ste-Bernadette, dans le cadre d'une activité scoute.

b) Résolution, autorisation vente de terrain

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Robert McCarthy à vendre à la Compagnie 122345 Canada ltée, le lot numéro 421-E-21 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, conformément au contrat passé entre la Ville et Monsieur McCarthy le 10 février 1988 et enregistré sous le numéro 325972.

c) Résolution, autorisation vente de terrain

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente du terrain portant le numéro de cadastre 421-E-2 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine à Entrepôt Trois-Rivières ltée, au prix de 0,60 $ le pied carré, et autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente.

d) Résolution, vente partie de lot

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente d'une partie du lot 671-4 (rue Paul-Gauchery) à M. Alain Marchand, au prix de la valeur marchande, à la condition que tous les frais d'arpenteur et de notaire impliqués dans cette transaction soient à la charge de ce dernier.

e) Résolution, réorganisation structure Services techniques

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la réorganisation de la structure de la direction des Services techniques, tel que décrite à l'annexe "A" ci-jointe.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du F.A.R.: "Pont Payant".
- Lettre de la Fondation "Espoir-Soleil": prêt du Centre Culturel.
- Lettre de Service prévention suicide Trois-Rivières.
- Lettre du Salon des organismes bénévoles.
- Communication du M.A.M.: semaine des municipalités.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-03-05

90-149

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 mars 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-150

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 mars 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 54103 à 54278 incl.:	835 297,80 $
2)	les paies nos 6 à 9 incl.:	453 347,92
le tout totalisant un déboursé de:		1 288 645,72 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 288 645,72 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 166 152,90 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-151

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rodolphe Marchand	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Rita Bergeron	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Renaud Baillargeon	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Eugène Ouellette	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Gérard Godin	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Henri Clément	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Rose M. Bourgeois	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-152

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-163 à 566-170 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 5 mars 1990, et portant le numéro 265.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-153

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 550-254 et 550-255 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 mars 1990, et portant le numéro 9328.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-154

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-153, 566-154, 566-155, 566-156 et 566-157 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 février 1990, et portant le numéro 9370.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, correction de plan

90-155

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la correction d'une partie des lots numéros 190 et 191-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 14 mars 1990, et portant le numéro 9349.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet du plan d'urbanisme

90-156

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de plan d'urbanisme présenté à la présente séance.

Ce projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués au cours d'assemblées publiques de consultation qui auront lieu à compter de 19 h 30, aux dates et endroits suivants:

18 avril 1990:

Gymnase de l'école primaire Mgr Comtois
655, rue Pintal
Cap-de-la-Madeleine

19 et 24 avril 1990:

Centre Culturel
150, rue Fusey
Cap-de-la-Madeleine

25 et 26 avril 1990:

Hôtel de ville, salle du Conseil
10, rue Hôtel-de-Ville
Cap-de-la-Madeleine

La phase de consultation publique se terminera le 26 avril 1990.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-157

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Jean-Guy Pronovost le lot numéro 561-101 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Lyne Parent soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

90-158

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport du Comité de circulation du 7 mars 1990, soit et est adopté, sauf l'article 6 qui est mis à l'étude et l'article 8 avec les corrections demandées.

ADOPTE

Résolution, engagement Consultants V.F.P.

90-159

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants V.F.P. inc., pour la préparation des plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues sur les rues Bordeleau et Fafard, les soumettre au ministère de l'Environnement pour approbation, le tout en conformité avec les directives des services techniques de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 842

90-160

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 842, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 150 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour la construction de l'édifice de la bibliothèque municipale", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-161

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-158, 566-159, 566-160, 566-161 et 566-162 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 février 1990, et portant le numéro 9414.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-162

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-130, 115-131, 116-157 et 116-158 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 14 mars 1990, et portant le numéro 2599.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-163

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 567-6 et 671-316 à 671-335 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 octobre 1989, et portant le numéro 9146.

ADOPTE

Résolution pour amender la résolution numéro 89-515

90-164

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-515 soit et est amendée de la façon suivante, en changeant: "4 449,68 $" pour: "4 352,56 $".

ADOPTE

Résolution, réserve

90-165

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire affecter à des fins spécifiques le montant de réserve suivant:

- Réserve pour rachat du régime de retraite des élus municipaux: 130 000 $

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 90-133 concernant soumission, blousons de cuir

90-166

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-133 soit modifiée en ajoutant:

"Grandeurs régulières 34 à 36. Pour toutes autres grandeurs, ajouter 20$ de plus au coût unitaire".

ADOPTE

Résolution, scrutin référendaire, règlement numéro 620-121

90-167

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a adopté, le 5 février 1990, le règlement numéro 620-121, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine";

ATTENDU QU'une journée d'enregistrement a été tenue le 6 mars 1990, de 9 heures à 19 heures, et que le nombre requis de signatures pour demander la tenue d'un scrutin a été atteint; en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la date du scrutin référendaire sur le règlement numéro 620-121 soit fixée au dimanche, 29 avril 1990.

ADOPTE

Résolution, tarif pour le personnel électoral

90-168

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le tarif établi par le Ministre des Affaires municipales en date du 13 octobre 1988, en vertu de l'article 580 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le personnel électoral requis lors du référendum du 29 avril 1990.

ADOPTE

Résolution, engagement technicienne à la bibliothèque

90-169

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que Mlle Sandra Thiffault soit engagée comme technicienne à la bibliothèque à compter du 2 avril 1990, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement technicienne temporaire à la bibliothèque

90-170

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mlle Chantal Tessier soit engagée temporairement, à compter du 16 avril 1990, comme technicienne à la bibliothèque, pour la durée du congé de maternité de Mme Elise Pellerin, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat international des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt d'une pétition pour la construction d'une glissade d'hiver au parc Claude-Champoux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 841, autorisant un emprunt de 500 000 $ pour exécuter les travaux d'aménagement d'un relais portuaire et pourvoir à l'achat du terrain nécessaire à ces fins et appropriant une contribution financière de 275 900 $ du ministère de l'Expansion industrielle régionale provenant du programme spécial de la région Laprade".

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 841 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 841 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 mars 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6939

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 avril 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

M. le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-171

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-03-19

90-172

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 mars 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 mars 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Colloque sur la signalisation

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise MM. Yvon Lemieux et Gérald Binette à assister à un colloque sur la signalisation à Trois-Rivières, organisé par l'Association québécoise des techniques routières (A.Q.T.R.).

CORRESPONDANCE LUE:

- U.M.Q.: document sur la fiscalité municipale et scolaire.
- Lettre des Pèlerins de St-Michel, pose de banderoles.
- Lettre du club de hockey de la C.I.T.F., prêt de l'aréna pour 1991.
- Lettre de la ville de Chambly, 350ième anniversaire.
- Lettre du Ministère du conseil exécutif: candidature de M. Maurice Loranger à l'Ordre national du Québec.
- Lettre de Habitations Maurice Marcotte inc., Serge Lambert et Domaine Madelinois inc.: cession de terrain rue Deveau.
- Rapport des permis de construction pour le mois de février 1990.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-03-19

90-173

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 mars 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-174

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 mars 1990, comprenant les chèques numéros 54279 à 54470 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 696 440,77 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 696 440,77 $ sont compris:

- le service de la dette:	471 638,94 $
- placement au taux de 13,17% (Banque Nationale du Canada):	2 966 820,00
- Canagex Placements ltée:	50 000,00
	3 488 458,94 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-175

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gabriel Gaudet	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jules Tardif	Prop. par cons. R. Tremblay
M. René Leboeuf	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Joseph Houle	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Maurice Côté	Prop. par cons. A. Croteau
M. Donat Daviau	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Léopold Thibault	Prop. par cons. L. Beaulieu
Soeur Suzanne Héon, s.c.o.	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Lorenzo Lavigne	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Clémente C. Gauvin	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. André Laperrière	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Colette L.-Paquin	Prop. par cons. A. Croteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-176

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-336 et 671-337 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 15 mars 1990, et portant le numéro 9436.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, aqueduc et égout, rue Deveau

90-177

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de André Bouvet ltée, au montant de 37 977,50 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Deveau, étant la soumission la plus basse présentée, et conditionnel au versement à la Ville par le promoteur du projet du dépôt prévu pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, aqueduc et égout rues Hardy et Jean-Lesage

90-178

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de André Bouvet ltée, au montant de 81 421 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Hardy et Jean-Lesage, étant la soumission la plus basse présentée, et conditionnel au versement à la Ville par le promoteur du projet du dépôt prévu pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, aqueduc et égout rues Lepage et Fafard

90-179

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de André Bouvet ltée, au montant de 129 863 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Lepage et Fafard, étant la soumission la plus basse présentée.

Pour la phase I du projet:

conditionnel au versement à la Ville par le promoteur du projet du dépôt prévu pour la réalisation de ces travaux.

Pour la phase II du projet:

conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt à venir pour l'exécution de ces travaux par le ministère des Affaires municipales.

Pour la phase III du projet:

conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt à venir pour l'exécution de ces travaux par le ministère des Affaires municipales, ou soit que ces travaux soient financés par le fonds de roulement de la Ville vu qu'il s'agit de réfection de services déjà existants.

ADOPTE

Résolution pour retirer le règlement numéro 620-121

90-180

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a adopté le 5 février 1990, le règlement numéro 620-121, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine";

ATTENDU QU'une journée d'enregistrement a été tenue le 6 mars 1990, de 9 heures à 19 heures, et que le nombre requis de signatures pour demander la tenue d'un scrutin a été atteint;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 90-167, la ville de Cap-de-la-Madeleine avait fixé la date du scrutin référendaire au dimanche, le 29 avril 1990;

ATTENDU L'avis reçu de M. Michel Richard, avocat, à ce sujet;

ATTENDU QUE l'avis du scrutin référendaire n'a pas encore été donné;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil retire ledit règlement numéro 620-121, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, personne responsable, dossier bibliothèque

90-181

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil désigne M. Jacques Picard à agir comme personne responsable du dossier de la bibliothèque.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-3 (C.I.T.F.)

90-182

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-3, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 30-A (1990) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), amendant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1990, 1991 et 1992", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, concours "Villes, villages et campagnes fleuris"

90-183

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Ville participe au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" pour 1990, dans la catégorie "Villes", population 10,000 à moins de 50,000, ayant un statut de ville selon les données du Répertoire des municipalités du Québec 1990.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire commis senior à la Trésorerie

90-184

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Linda Galarneau soit engagée temporairement comme commis senior à la Trésorerie, pour la durée du congé de maternité de Mme Maryse Brisson, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat international des employés professionnels et de bureau, à compter du 2 avril 1990.

ADOPTE

Résolution, opposition à l'exemption de taxes demandée par l'Association des retraités et retraitées de Reynolds

90-185

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes demandée par l'Association des retraités et retraitées de Reynolds (Cap-de-la-Madeleine et ses divisions), soumise à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, pose d'un "ARRET"

90-186

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'un "ARRET" soit installé à l'intersection des rues St-Jean-Baptiste et Notre-Dame, près ou aux environs du numéro civique 252 de la rue Notre-Dame.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-187

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement le comité organisateur du Championnat canadien 1990 de curling des policiers, de même que tous les bénévoles, pour le succès remporté par cet événement et en particulier, le président organisateur de ce tournoi, M. Raymond Rochefort, pour la somme de travail déployée à cette occasion et pour assurer le succès de cette manifestation d'envergure.

ADOPTE

Résolution, représentants de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie

90-188

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour 1990, et autorise un versement de 200 $ pour en payer le coût, et nomme M. le conseiller Jeannot Paquin et le directeur du service Loisirs et Culture, M. Roger Gravel, représentants de la Ville audit Conseil.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt des états financiers de l'O.M.H. au 31 décembre 1989.

- Dépôt d'une pétition, demande de musique et filets à la patinoire du parc Des Ormeaux.

- Pétition de résidents du boul. Ste-Madeleine et de la rue St-Antoine, près du bar El Prado, demande de "stationnement interdit".

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

5947

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 842, autorisant un emprunt de 150 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour la construction de l'édifice de la bibliothèque municipale.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 842 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 111.

Que le règlement numéro 842 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3 avril 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 17 avril 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-189

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-04-02

90-190

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 avril 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 avril 1990

PRESENTS:

M. le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay
ainsi que le directeur général adjoint,	M. Réjean Giguère
et le directeur des Travaux publics,	M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, achat d'un drapeau

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'un drapeau de la Fondation québécoise en environnement, au coût de 30 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la M.R.C. de Francheville, flottage du bois.

- Lettre de M. Stéphane Lemelin, demande d'une participation financière pour une expédition dans les Rocheuses, organisée par un groupe d'étudiants du CEGEP de Trois-Rivières, dont quelques-uns demeurent au Cap. (refusé)

- Rapport budgétaire au 31 décembre 1989.

- Demande de M. Henri-Paul Courteau pour le déblaiement des trottoirs des deux (2) côtés de la rue Des Erables. Cette demande est mise à l'étude en attendant de recevoir un rapport des services techniques sur le coût d'une telle opération.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-04-02

90-191

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 avril 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-192

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 avril 1990, comprenant:

1)	les chèques numéros 54471 à 54653 incl.	965 211,41 $
2)	les paies nos 10 à 13 incl.....	399 259,71 $

le tout totalisant un déboursé de: 1 364 471,12 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 364 471,12 $ est inclus:
- le service de la dette: 575 787,59 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-193

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gaston St-Ours	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Charles-Henri Gauthier	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Roland Tousignant	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Cécile T. Charest	Prop. par cons. A. Croteau
M. Réjean Bellemare	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Fernand Lagacé	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Hormidas A. Beaudoin	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Paul Giroux	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Louise R.-Lenghan	Prop. par cons. A. Croteau
M. Yvon Viviers	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Roméo Lyonnais	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Camille Pépin	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-194

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 112-73-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 avril 1990, et portant le numéro 9439.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-195

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-171 à 566-178 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 2 avril 1990, et portant le numéro 295.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux municipaux rues Des Prairies, Tousignant, Lamy, Châteaudun et St-Maurice

90-196

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Cap Excavation inc., au montant de 341 698,22 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Des Prairies, Tousignant, Lamy, Châteaudun et St-Maurice, conditionnel à l'approbation des règlements numéros 837, 838 et 839 du ministère des Affaires municipales, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, engagement firme V.F.P., préparation plans et devis, travaux municipaux rues Gauthier et Desfossés

90-197

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants V.F.P. inc., pour la préparation des plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues sur les rues Gauthier et Desfossés, les soumettre au ministère de l'Environnement pour approbation, le tout en conformité avec les directives des services techniques de la Ville.

ADOPTE

Résolution, employés temporaires, été 1990

90-198

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la liste des employés temporaires pour l'été 1990, telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement, animation dans les parcs

90-199

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU:

1o- Que Mlle Josée Rioux soit engagée comme coordonnatrice dans le cadre du programme animation dans les parcs, pour la période du 23 avril au 7 septembre 1990, au salaire hebdomadaire de 260 $;

2o- Que Mlle Sophie Desfossés soit engagée comme coordonnatrice adjointe dans le cadre du même programme, pour la période du 28 mai au 7 septembre 1990, au salaire hebdomadaire de 220 $;

3o- Que Mlle Nathalie Gravel soit retenue comme substitut, advenant le cas du désistement d'une des deux premières candidates.

ADOPTE

Résolution concernant fermeture de la rue Boisvert

90-200

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: D'accepter la fermeture d'une partie de la rue Boisvert, conformément aux conditions apparaissant dans l'entente signée par le marché des Plateaux inc. le 17 avril 1990, et à la condition également que des feux de circulation soient installés à l'intersection des rues Mère-Gamelin et Thibeau, à même le montant de 56 200 $ déposé par le marché des Plateaux. Il est bien entendu aussi que la partie de la rue Boisvert à être fermée ne le sera pas tant et aussi longtemps que les travaux de déviation de la rue ne seront pas complétés.

ADOPTE

Résolution, engagement Laboratoires Shermont inc.

90-201

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: D'engager les Laboratoires Shermont inc. pour la surveillance des travaux de béton bitumineux (asphaltage) à être effectués par la Ville pour l'année 1990.

ADOPTE

Résolution, engagement Laboratoires Choisy ltée

90-202

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'engager les Laboratoires Choisy ltée pour la surveillance des travaux de béton de ciment (bordures et trottoirs) à être effectués par la Ville pour l'année 1990.

ADOPTE

Résolution, représentant du Conseil sur le comité de jumelage

90-203

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. René Tremblay soit le représentant du Conseil sur le comité de jumelage de la Ville.

ADOPTE

Résolution, proclamation "semaine des travaux publics"

90-204

ATTENDU QUE les employés des Travaux publics s'acquittent de leurs tâches avec fierté tout au long de l'année et que leur travail contribue grandement au bien-être des résidents de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le service des Travaux publics de Cap-de-la-Madeleine désire partager cette fierté avec les résidents de notre municipalité;

ATTENDU QUE le service des Travaux publics a été informé de la désignation d'une "Semaine des Travaux publics" en vue de souligner les efforts déployés par les employés des Travaux publics dans le but de maintenir la bonne qualité de vie des résidents qu'ils desservent;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que le rôle du service des Travaux publics en est un d'importance et désire prendre part à cet événement;

PAR CONSEQUENT, je, JEAN-CLAUDE BEAUMIER, maire de Cap-de-la-Madeleine, province de Québec, proclame par la présente la période du 23 au 28 avril 1990, "SEMAINE DES TRAVAUX PUBLICS".

ADOPTE

Résolution de félicitations à l'O.M.H.

90-205

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine, pour la mention spéciale du jury que l'Office a obtenu lors de l'attribution du prix d'excellence en habitation sociale en 1989.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition des résidents de la rue Madeleine de Verchères concernant la pression d'eau trop basse et insuffisante.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 30 avril 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution abrogeant la résolution numéro 90-156, projet de plan d'urbanisme

90-206

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a adopté le 19 mars 1990 la résolution numéro 90-156 par laquelle était adopté le projet de plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'un vice de procédure a été commis à l'endroit de la conformité qui devait exister entre les documents résumés et publiés dans l'Hebdo Journal du 26 mars 1990 et ceux effectivement soumis à la consultation;

ATTENDU QUE lors des assemblées publiques de consultation ce fait a été porté à l'attention des membres du Conseil;

ATTENDU QUE les assemblées publiques de consultation ont aussi permis de recueillir bon nombre de suggestions de modifications et que celles-ci permettront d'améliorer la proposition d'aménagement initialement soumise;

EN CONSEQUENCE, il est
Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-156 adoptée le 19 mars 1990, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Que le Conseil réévaluera le contenu de son projet de plan d'urbanisme abrogé par la présente résolution.

Que le Conseil, suite à cette réévaluation, reprendra depuis le début, son processus d'adoption d'un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire.

Que le Conseil initiera ce processus par l'adoption, par voie de résolution, d'un nouveau projet de plan d'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, appui à la Commission scolaire Samuel-de-Champlain

90-207

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Commission scolaire Samuel-de-Champlain dans son projet "Sport-étude", et la Ville s'engage à apporter toute sa collaboration au niveau des équipements dont elle peut disposer.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 mai 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-208

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-04-17

90-209

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 avril 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1990-04-30

90-210

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 30 avril 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 avril 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux
et le directeur des Travaux publics,	M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, subvention, Service de prévention suicide de Trois-Rivières

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 50 $ au Service de prévention suicide de Trois-Rivières.

b) Résolution, subvention, Société canadienne du cancer

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 50 $ à la Société canadienne du cancer.

c) Résolution, subvention, Société canadienne de sclérose en plaques

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 50 $ à la Société canadienne de sclérose en plaques (section trifluvienne).

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Alain Giguère, président de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., championnat canadien de curling.
- Rapport des Services techniques sur les coûts d'opération du déblaiement des trottoirs, rue Des Erables, en date du 17 avril 1990.
- Lettre de M. Yvan Joyal, bénévolat de M. Jacques Mailloux.
- Lettre de la Classique internationale de canots, demande d'un octroi.
- Conciliation de banque, décembre 1989.
- Rapport des permis de construction pour le mois de mars 1990.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-04-17

90-211

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 avril 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-212

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 mai 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 54654 à 54866 incl...	2 821 361,95 $
2)	les paies nos 14 à 17 incl.....	401 237,08 $
3)	effets bancaires retournés, frais pour dépôts de nuit, matériel et abonnement en fonds U.S., frais de manipulation (pour les mois de janvier, février et mars 1990).....	31 566,41 $
	le tout totalisant un déboursé de:	3 254 165,44 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 254 165,44 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 13,29%: (Banque de Montréal)	1 974 840,00 $
-	le service de la dette:	158 267,31 $
		2 133 107,31 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-213

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Léovila Lafontaine	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Marie-Anna Héroux	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Hormidas Panneton	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Robert Mongrain	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Georges Lacroix	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Solange Breton	Prop. par cons. A. Croteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-214

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-186-1 et 412-186-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 avril 1990, et portant le numéro 3106.

ADOPTE

Résolution, demande extension du délai, plan d'urbanisme

90-215

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une résolution portant le numéro 89-453, en date du 5 septembre 1989, demandant un délai supplémentaire pour la confection et l'adoption de son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le sous-ministre, M. Florent Gagné, a répondu au nom du Ministre des Affaires municipales à l'effet qu'un délai supplémentaire était accordé jusqu'au 22 juin 1990 et ce, par le biais d'une correspondance datée du 28 septembre 1989;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a confectionné son projet de plan d'urbanisme et débuté les procédures d'adoption le 19 mars 1990, comme en témoigne la résolution numéro 90-156;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu cinq (5) assemblées publiques de consultation auxquelles plus de 200 personnes ont participé;

ATTENDU QUE lors de ces consultations, le Conseil municipal a recueilli bon nombre de suggestions auxquelles il faudrait porter une attention sérieuse;

ATTENDU QUE certaines de ces suggestions exigeront que soient apportées des modifications au projet de plan d'urbanisme initialement proposé;

ATTENDU QU'un vice de procédure a été constaté à l'endroit de la conformité qui devait exister entre les documents résumés et publiés dans l'Hebdo Journal du 26 mars 1990 et ceux effectivement soumis à la consultation;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a décidé, pour toutes ces raisons, d'abroger sa résolution numéro 90-156 et de reprendre, suite à la réévaluation de son projet de plan d'urbanisme et ce, depuis le début, son processus d'adoption d'un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire à nouveau donner la chance à ses citoyens de se faire entendre lors de nouvelles assemblées publiques de consultation;

ATTENDU QU'en procédant de la sorte, il pourrait s'avérer difficile de respecter l'échéance du 22 juin 1990;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au Ministre des Affaires municipales de lui accorder un délai supplémentaire de 60 jours, soit jusqu'au 21 août 1990, pour réévaluer le contenu de son projet de plan d'urbanisme et reprendre les procédures devant conduire à l'adoption définitive de ce plan d'urbanisme, cette demande étant faite en vertu des dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

90-216

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 12 avril 1990 du Comité des Loisirs soit et est adopté aux articles 1 à 7 inclusivement, sauf le premier paragraphe de l'article 1.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, remorque avec flèche directionnelle

90-217

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Signalisation S.M. inc., pour la fourniture d'une remorque avec flèche directionnelle et un moteur diesel, au montant de 5 068,50 $ taxe de vente provinciale incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, écureur d'égouts

90-218

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Equipement Interprovincial ltée, pour la fourniture d'un écureur d'égouts, monté sur un camion neuf de l'année 1990, d'un P.T.A.C. de 15,876 kg., au montant de 146 043,65 $ taxe de vente provinciale incluse, étant la soumission la plus conforme.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

90-219

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 15 avril 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4893 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, appui à Loisirs-Jeunesse, programme Padel

90-220

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de subvention faite par Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTE

Résolution, appui à l'Association des retraités de Reynolds, programme Padel

90-221

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de subvention faite par l'Association des retraités et retraitées de Reynolds présentée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTE

Résolution autorisant l'Association du baseball mineur à demander permis vente d'alcool

90-222

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière pour consommation sur place à l'extérieur sur le terrain de l'aréna Jean-Guy Talbot, à l'occasion d'un tournoi de balle donnée qui aura lieu à cet endroit le 5 juillet 1990.

ADOPTE

Résolution autorisant vente à l'encan

90-223

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville autorise la vente à l'encan le 26 mai 1990, des bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au service de la Sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-123

90-224

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-123, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-124

90-225

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-124, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-226

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES EXIGENCES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'EMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS DELIVRES PAR LE SERVICE DE LA PLANIFICATION DE LA VILLE ET ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 796".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mai 1990.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-227

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-123)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mai 1990.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-228

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-124)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mai 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-229

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE CHAMPOUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mai 1990.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, appui au Comité d'école Chapais et St-Coeur-de-Marie, programme Padel

90-230

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de subvention faite par le Comité d'école Chapais et St-Coeur-de-Marie présentée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTE

Résolution, engagement firme, préparation plans et devis, système de réfrigération

90-231

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De retenir les services de la firme V.F.P. inc. pour la préparation des plans et devis pour la réparation de la tuyauterie du système de réfrigération de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTE

Résolution, appui à la Société d'horticulture de la Mauricie

90-232

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Société d'horticulture de la Mauricie pour son projet "Régénérescence du boisé et embellissement ornemental du parc de l'île St-Quentin", présenté en collaboration avec la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin, dans le cadre du programme fédéral de création d'emplois, article 25.

ADOPTE

Résolution concernant l'entreprise Sablex inc.

90-233

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De demander au ministère de l'Environnement de procéder à une expertise technique concernant le bruit, la poussière et les vibrations causés par l'entreprise Sablex inc. située au 130, rue Radnor à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, organigramme du service de la Sécurité publique

90-234

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'organigramme 0-4-200, mai 1990, du service de la Sécurité publique soit accepté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

Résolution concernant système téléphonique au poste de police

90-235

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accepter l'offre de Bell Canada pour le système téléphonique à être installé au service de la Sécurité publique, mais sans frais d'installation.

ADOPTE

Avis de motion

90-236

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES, PAVAGE ET TROTTOIRS SUR LES RUES DEVEAU, JEAN-LESAGE, FAFARD, HARDY ET LEPAGE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mai 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, cueillette de déchets domestiques dangereux

90-237

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville accepte de participer financièrement à une journée de cueillette de déchets domestiques dangereux jusqu'à concurrence de 5 020 $, sous le parrainage de l'Association des consommateurs du Québec, à la condition que la ville de Trois-Rivières participe également à cette cueillette.

ADOPTE

Résolution, piste de rouli-roulant à l'île St-Quentin

90-238

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'un montant de 10 000 $ soit versé à la Corporation de l'île St-Quentin pour l'aménagement d'une piste de rouli-roulant.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 22 mai 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-239

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-05-07

90-240

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 mai 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 mai 1990

PRESENTS:

M. le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux
et le directeur des Services techniques, M. Yvan Blouin

---

a) Cours d'information, bibliothécaire

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Mme Francine Marcouiller à assister à un cours d'information d'une journée organisé pour les bibliothécaires à Montréal.

b) Séminaire, gestion des enquêtes policières

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur du service de la Sécurité publique à assister à un séminaire sur la gestion des enquêtes policières les 27 et 28 mai prochain à St-Hyacinthe.

c) Congrès des instructeurs-pompiers

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le policier Jean-Claude Demontigny à assister au congrès des instructeurs-pompiers du Québec, les 19, 20 et 21 mai prochain à New-Carlisle.

d) Plan d'action, gestion préventive des produits pétroliers

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le plan d'action pour la gestion préventive des produits pétroliers relativement aux réservoirs souterrains implantés dans le parc industriel, tel que présenté par le Directeur des Services techniques de la Ville.

e) Etude système de télémétrie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la firme V.F.P. Consultants inc., à procéder à l'étude d'un système de télémétrie pour le contrôle et la surveillance des équipements d'alimentation et de distribution en eau potable, tel que présenté par le Directeur des Services techniques de la Ville.

f) Programme de dépistage de l'herbe à poux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la mise en vigueur du programme de dépistage et d'éradication de l'herbe à poux pour l'été 1990, tel que présenté par le Directeur des Services techniques de la Ville.

g) Congrès de l'Association des professionnels d'outillage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise MM. Gérald Binette et Donatien Bergeron à assister au congrès de l'Association des professionnels d'outillage municipal les 15 et 16 juin 1990 à Sherbrooke.

h) Achat de terrain

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'acheter de Mme Simone Houle, épouse de M. Gérard Fréchette, le lot portant autrefois le numéro de cadastre 419-644 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, mesurant 25' x 80' et ayant une superficie totale de 2,000 pieds carrés, pour le prix de 500 $.

Que le notaire Yolaine Tremblay soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville ainsi que tous les documents nécessaires.

i) Versement cotisation spéciale à l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la cotisation spéciale de 3 280 $ à l'U.M.Q., décrétée par l'assemblée générale spéciale du 7 avril 1990.

j) 25ième anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le comité organisateur des fêtes du 25ième anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange, Cap-de-la-Madeleine, à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière pour consommation sur place au parc Père-Breton, à l'occasion de la clôture des fêtes du 25ième anniversaire de la paroisse le 23 juin prochain.

k) Titre de propriété, lot 171-70-2

Le Conseil réuni en commission permanente, mandate le notaire Diane Pélissier pour confirmer le titre de propriété que la Ville détiendrait sur le lot 171-70-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, selon les informations apparaissant dans un rapport du Service de la Planification à ce sujet.

l) Remboursement montant de taxes

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le remboursement des montants de taxes payées en 1988, 1989 et 1990 pour le lot 171-70-2, aux personnes apparaissant comme les propriétaires au rôle d'évaluation de la Ville pour le lot 171-70-2.

m) Compte rendu, Comité de Circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le compte rendu de la réunion régulière du Comité de Circulation tenue le 11 avril 1990, sauf l'article 2 qui est mis à l'étude et le 2ième paragraphe de l'article 7 qui devra se lire comme suit: "Le stationnement sera interdit en tout temps du côté sud du boulevard Ste-Madeleine, après le numéro civique 514 et allant jusqu'à la rue St-Antoine.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport sur les dépenses de déneigement 1990.

- Rapport sur le temps supplémentaire à la Sécurité publique pour la période du 1er janvier 1990 au 31 mars 1990.

- Rapport budgétaire au 31 mars 1990.

- Lettre de la Société d'Histoire de Cap-de-la-Madeleine, fêtes du 340ième anniversaire de la fondation de la Ville en 1991.

- Lettre de la Conférence rurale de la Mauricie, fêtes du 50ième anniversaire (transmise au Comité des Loisirs).

- Lettre de la Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières: communauté urbaine.

- Lettre du Soccer juvénile de Cap-de-la-Madeleine inc., festival soccer "Mini-Mundial" (transmise au Comité des Loisirs).

- Lettre de M. René Gervais, ing.: transfert de contrat de A.D.S. à Les Consultants René Gervais inc.

- Lettre de M. André Tousignant, transfert de contrat de A.D.S. à Muniressource Consultants (programme P.A.R.C.Q.).

- Lettre du Comité organisateur des fêtes du 25ième anniversaire de la paroisse St-Gabriel-Archange.

- Rapport des permis de construction pour le mois d'avril 1990.

- Lettre de l'hôpital vétérinaire du Cap, compteurs d'eau.

- Lettre de Plaza Fusey: fêtes au parc Des Chenaux les 29, 30, 31 août et 1er septembre (transmise au Comité des Loisirs.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-05-07

90-241

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 mai 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-242

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 mai 1990, comprenant les chèques numéros 54867 à 55029 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 438 294,39 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 438 294,39 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 135 452,15 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-243

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jacques Ouellet	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Georges Leboeuf	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Hector Beaudoin	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Fernand Rancourt	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Martial Hamelin	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jean-Guy Pépin	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Henri Demers	Prop. par cons. J. Paquin
M. Georges Auclair	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Georges E. Chrétien	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Nérée Thériault	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Lucien Hébert	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-244

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Corporation immobilière Mauricienne inc. les lots numéros 567-2, 671-298 et 671-299 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-245

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Jardins Jacques Lemercier les lots numéros 551-737 et 553-143 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Christian Pruneau soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-246

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois les lots numéros 565-163 et 566-175 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution pour mandater arpenteur-géomètre pour enlever caractère de rue

90-247

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De mandater M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, pour faire enlever le caractère de rue au lot numéro 387-742-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-248

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil municipal, au nom de la population de Cap-de-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à Mesdemoiselles Annie Leblanc, Anne Caumartin, et plus particulièrement à Mesdemoiselles Martine Joyal et Isabelle Dostaler, deux Madelinoises, pour le grand succès obtenu en remportant la finale internationale du concours "Génies en herbe" en Belgique dernièrement.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 844

90-249

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 844, intitulé: "Règlement concernant les exigences administratives relatives à l'émission des permis et certificats d'autorisation délivrés par le service de la Planification de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-125

90-250

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-125, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

90-251

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (620-125)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22e jour du mois de mai 1990.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de plan d'urbanisme

90-252

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil adopte le projet de plan d'urbanisme présenté à la présente séance.

Ce projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués au cours d'assemblées publiques de consultation qui auront lieu à compter de 19 h 30, aux dates et endroits suivants:

13 juin 1990:

Hôtel de ville, salle du Conseil
10, rue Hôtel-de-Ville
Cap-de-la-Madeleine

14 juin 1990:

Gymnase de l'école primaire Mgr-Comtois
655, rue Pintal
Cap-de-la-Madeleine

La phase de consultation publique se terminera le 14 juin 1990.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pavage en béton

90-253

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc., au montant de 532 694 $, pour des travaux de pavage en béton bitumineux (règlements numéros 815, 826, 827, 822 et budget), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution numéro 90-197

90-254

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-197 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

Que le Conseil retienne les services des Consultants V.F.P. inc. pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux pour les travaux d'aqueduc, d'égout, de fondation de rues sur les rues Gauthier et Desfossés, en conformité avec les Services techniques de la Ville.

ADOPTE

Résolution, demande intervention du ministère de l'Environnement

90-255

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil demande l'intervention, dans les plus brefs délais, du ministère de l'Environnement du Québec, de façon à ce que la Compagnie l'Entrepôt du Pneu de la Mauricie inc. se conforme aux exigences du Ministère relativement à l'entreposage des pneus hors d'usage sur le terrain sis au 805, rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution numéro 90-35

90-256

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-35 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

"Que la rue portant le numéro de cadastre 567-2 soit nommée "TOUSIGNANT" en l'honneur de M. Henri Tousignant, conseiller municipal de 1937 à 1939".

ADOPTE

Résolution, autorisation vente de boissons

90-257

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à vendre des boissons alcooliques sur le terrain du parc Ste-Bernadette, lors d'une fête champêtre qui aura lieu les 17, 18 et 19 août 1990.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers-pompiers temporaires

90-258

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'engager M. René Caron à compter du 23 mai 1990; M. Bernard Casavant à compter du 28 mai 1990 et M. Michel Champagne à compter du 4 juin 1990, comme policiers-pompiers temporaires pour faire partie de la banque de policiers temporaires en vue du remplacement des policiers-pompiers réguliers.

ADOPTE

Résolution, engagement inspecteur, arrosage des gazons

90-259

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. François Vallières soit engagé à titre d'inspecteur formateur pour l'application du règlement d'arrosage des gazons, pour une période de 12 semaines à compter du 24 mai 1990, au taux horaire de 6 $.

ADOPTE

Résolution concernant demande permis bar Chez Ti-Guy

90-260

CONSIDERANT qu'une demande de permis d'alcool pour "un bar danse et spectacles" a été faite par "restaurant au Cap Rouge inc." à la Régie des permis d'alcool du Québec;

CONSIDERANT qu'aucun établissement du nom de "Le restaurant au Cap Rouge inc." n'apparaît au rôle des valeurs locatives de la Ville, mais plutôt "Bar Chez Ti-Guy";

CONSIDERANT que si cette nouvelle raison sociale "Restaurant au Cap Rouge inc." équivaut à une nouvelle place d'affaires, il faut que la Ville puisse se prononcer sur la conformité de cet usage avec le règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour le secteur où est demandé ledit permis avant que la Régie des permis d'alcool décide d'accorder un tel permis;

CONSIDERANT d'autre part que s'il ne s'agit que d'un changement dans la nature du permis d'alcool existant, d'aviser la Régie des permis d'alcool que certaines restrictions s'appliquent en vertu du règlement de zonage présentement en vigueur, comme tout type d'établissement où l'on peut consommer des aliments et/ou boissons alcooliques ou non, et où l'on peut assister à des exhibitions de nudité, que ce soit en spectacle, en danse, en cinématographie ou en une quelconque autre forme d'expression érotique ou pornographique, est interdit dans les zones commerciales;

En conséquence,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis pour l'autorisation de "un bar, danse et spectacles" au restaurant au Cap Rouge inc., bar Chez Ti-Guy, 2, rue Lahaye, Cap-de-la-Madeleine, pour toutes les raisons énumérées ci-haut.

ADOPTE

Résolution, demande au Canadien Pacifique

90-261

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au Canadien Pacifique ltée, de réduire la tonalité du signal sonore des convois utilisant la voie ferrée traversant la rue Des Erables dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, un tel signal nuisant considérablement à la tranquillité de ce secteur très urbanisé de la Ville.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition des résidents du secteur Des Estacades, installation arrêt obligatoire sur le boulevard Des Estacades au coin de Ogden.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 juin 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-262

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-05-22

90-263

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 22 mai 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 mai 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux
et le directeur des Travaux publics,	M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, signature entente avec ADS

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier et le Maire à signer l'entente en vertu de laquelle le groupe ADS Associés ltée (Trois-Rivières) cède à Consultants René Gervais inc. le contrat détenu par le groupe pour les travaux à être exécutés sur la rue René-Lévesque.

b) Résolution, signature entente avec ADS

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier et le Maire à signer l'entente en vertu de laquelle le groupe ADS Associés ltée (Trois-Rivières) cède à Muniressource Consultants inc. le contrat d'administration du programme PARCQ que le groupe détient avec la Ville.

c) Résolution, publication annonce

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de un quart de page au coût de 450 $ dans "Images de la Mauricie" à l'occasion d'un numéro spécial consacré aux "Patriotes".

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Travaux publics-Canada, lot P-554, entre rivière St-Maurice et boul. Des Estacades.
- Lettre des Artisans de la Paix, prêt de tentes (répondu).
- Lettre de M. Paul Roberge, article 38.
- Lettre de Charbonnerie Champlain ltée, service de remplissage de piscines et d'arrosage.
- Lettre du musée Pierre-Boucher, demande d'un octroi.
- Lettre de l'Association Moto-Tourisme Laviolette, rétinite pigmentaire.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-05-22

90-264

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 mai 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-265

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 mai 1990, comprenant les chèques numéros 55030 à 55176 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 460 860,96 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 460 860,96 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 123 249,03 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-266

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Laura Dumas-Grenier	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jacques St-Germain	Prop. par cons. R. Tremblay
Mlle Marie-Paule Caron	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jérôme Dusseault	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gaston Lacerte	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Fernand Delisle	Prop. par cons. A. Croteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-267

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-738, 551-739, 551-743, 551-744, 555-103 et 555-104 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 16 février 1990, et portant le numéro 2979.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-268

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-338 et 671-339 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 26 avril 1990, et portant le numéro 9535.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain

90-269

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots suivants:

Les lots numéros 115-114-2 et 116-139-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels lots ont été adjugés à la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 17 novembre 1988 et n'ont pas été retraits par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-270

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Gestion Tegika inc. le lot numéro 566-158 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout rues Gauthier et Desfossés

90-271

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de André Bouvet ltée, au montant de 51 510 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Gauthier et Desfossés, étant la soumission la plus basse présentée, et conditionnel au versement à la Ville par le promoteur du projet du dépôt prévu pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de Circulation

90-272

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation du 16 mai 1990, soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal Comité des Loisirs

90-273

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 16 mai 1990 soit et est adopté, sauf l'article 5 qui est mis à l'étude et l'article 9 qui devra se lire comme suit: "Le comité endosse la demande de l'équipe du secteur Fusey", le reste de la phrase étant rayé.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal Comité des Loisirs

90-274

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 29 mai 1990 du Comité des Loisirs soit et est adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu Comité des Travaux publics

90-275

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité des Travaux publics du 24 mai 1990, soit et est adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution numéro 89-173, construction bibliothèque

90-276

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-173 adoptée le 3 avril 1989 concernant le plan d'opération déposé dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, nouvel échéancier, bibliothèque

90-277

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accepter le nouvel échéancier pour la réalisation du projet de la nouvelle bibliothèque municipale tel que soumis à la présente séance.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution numéro 89-172 concernant la bibliothèque

90-278

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-172 adoptée le 3 avril 1990 concernant le document pro-forma et déposé dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil accepte le nouveau document pro-forma pour les trois prochaines années d'opération, tel que présenté à la présente séance et déposé dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

90-279

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 205 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1991, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale et ce montant servira aux fins suivantes:

SECURITE PUBLIQUE:

-	pompe portative	9 000	
-	magnéto-conférence (Cour municipale)	8 000	17 000 $

VOIRIE:

-	achat de quatre (4) brise-béton hydraulique	13 000	
-	une (1) unité de pouvoir compacte	7 000	
-	un (1) pilon	3 000	
-	un (1) système de caméra-vidéo portatif pour faire l'inspection des conduites de service d'égout	15 000	
-	installation de clôtures en mailles d'acier de 1,87 mètre de hauteur autour des puits nos 16 et 17	10 000	48 000 $

LOISIRS ET CULTURE:

-	remplacement de la tuyauterie du système de réfrigération de l'aréna	30 000	
-	bandes de patinoire parc Claude Champoux	10 000	
-	éclairage parc Lionel Rheault	5 000	
-	aménagement parc Claude Champoux	25 000	
-	aménagement tennis St-Lazare	50 000	
-	aménagement parc Des Chenaux	20 000	140 000 $
	TOTAL:		205 000 $

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 846

90-280

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 846, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 61 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lepage et Fafard", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 847

90-281

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 847, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 85 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Champoux", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-123

90-282

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-123, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-124

90-283

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-124, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-284

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE MADELEINE-DE-VERCHERES ET UNE PARTIE DE LA RUE FAFARD".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de juin 1990.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-285

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT DE MACHINERIE ET EQUIPEMENT POUR LES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET LOISIRS ET CULTURE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de juin 1990.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-286

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DEFRAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES SERVICES DE LA SECURITE PUBLIQUE ET LOISIRS ET CULTURE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de juin 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-287

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONFECTION D'UN NOUVEAU ROLE D'EVALUATION ET DIVERS TRAVAUX POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LOISIRS ET CULTURE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de juin 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-288

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'EMPLOI DES SIFFLETS DE LOCOMOTIVE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de juin 1990.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour abroger la résolution numéro 89-509, soumission camion auto-pompe

90-289

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-509 concernant une soumission pour un camion auto-pompe neuf de l'année 1990 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution nommant aide d'homme d'instrument

90-290

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Jean-Claude Lagacé soit nommé aide d'homme d'instrument à compter du 11 juin 1990, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, engagement personnel animation dans les parcs, été 1990

90-291

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la liste d'embauche du personnel pour le programme d'animation dans les parcs pour l'été 1990 soit acceptée telle que présentée à la présente séance, au salaire horaire de 5,50 $.

ADOPTE

Résolution engagement personnel piscines et pataugeoires, été 1990

90-292

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la liste d'embauche du personnel pour les piscines et les pataugeoires pour l'été 1990, soit acceptée telle que présentée à la présente séance. L'échelle des salaires variant de 5,50 $ à 7,25 $ l'heure, selon les postes occupés (la liste sera fournie par le service Loisirs et Culture).

ADOPTE

Résolution, engagement caissiers pour piscines et mini-putt, été 1990

90-293

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste d'embauche des caissiers(ères) pour les piscines et mini-putt pour l'été 1990, soit acceptée telle que présentée à la présente séance, au taux horaire de 5 $.

ADOPTE

Résolution, engagement contremaître à la voirie

90-294

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. Michel Pellerin soit nommé contremaître à la Voirie aux salaire et conditions de travail de la politique de gestion de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de l'Association du personnel cadre et de gérance. Cependant, Monsieur Pellerin occupera sa nouvelle fonction qu'à compter du moment où son remplaçant aura été nommé et aura reçu une formation adéquate.

ADOPTE

Résolution concernant immeuble sis au 510, boul. Ste-Madeleine

90-295

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a déposé une requête en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme devant la Cour Supérieure, district de Trois-Rivières, le 28 mars 1990;

ATTENDU QUE quatorze motifs étaient formulés en appui à cette requête;

ATTENDU QUE la Cour Supérieure a entendu la requête de la Ville contre M. Réal Mongrain, propriétaire d'une place d'affaires opérant au 510, boulevard Ste-Madeleine mais s'affichant au 512 de cette même rue;

ATTENDU QUE jugement de la Cour Supérieure, dans cette affaire, a été rendu le 24 avril 1990;

ATTENDU QUE ce jugement a donné raison aux arguments de la Ville et qu'il a ordonné à l'intimé:

1.- de cesser immédiatement tous travaux de construction au 510, boulevard Ste-Madeleine;

2.- de faire une nouvelle demande de permis et de fournir de nouveaux plans conformément à la réglementation de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce, dans les 30 jours de la signification de ce jugement;

ATTENDU QUE signification de ce jugement de la Cour Supérieure est survenue le 30 avril 1990;

ATTENDU QUE ce jugement prévoit également qu'à défaut de faire la demande d'un nouveau permis dans le délai prescrit, l'intimé est tenu de procéder à la démolition de tout ce qui a été construit en contravention aux règlements de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce, dans le même délai, soit avant le 31 mai 1990 dans les présentes circonstances;

ATTENDU QUE les délais accordés à l'intimé par ce jugement de la Cour Supérieure sont maintenant échus depuis jeudi, le 31 mai 1990, et qu'aucune demande de permis n'a été déposée ou démolition de l'immeuble exécutée dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le jugement de la Cour Supérieure prévoit en plus que, faute de l'intimé de procéder à la démolition avant l'écoulement des 30 jours accordés, la ville de Cap-de-la-Madeleine peut procéder à telle démolition aux frais de l'intimé;

En conséquence,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Directeur général soit autorisé à prendre tous les moyens nécessaires pour faire respecter le jugement et en dernier ressort, qu'il soit autorisé à procéder à la démolition de tout ce qui a été construit en contravention des plans déposés pour la construction de l'immeuble sis au 510, boulevard Ste-Madeleine et ce, dans les plus brefs délais possibles.

ADOPTE

Résolution, engagement étudiante en biologie, programme d'éradication de l'herbe à poux

90-296

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que Mlle Sophie Robert, étudiante en biologie, soit engagée pour une période de 12 semaines, à compter du 6 juin 1990, au salaire horaire de 6 $, dans le cadre du programme d'éradication de l'herbe à poux mis sur pied cet été.

ADOPTE

Résolution d'appui, Fondation du Vieux Moulin

90-297

CONSIDERANT le vieillissement de la population de notre territoire;

CONSIDERANT les besoins urgents et les moyens limités pour les personnes en perte d'autonomie;

CONSIDERANT l'intention ferme de la Fondation du Vieux Moulin à soutenir un projet de pensions pour un nombre limité de résidents de l'Office municipal d'habitation, situé au 521, Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie ce projet et le considère comme un acquis important pour ses citoyens.

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 89-560

90-298

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 89-560 du 20 novembre 1989, soit amendée de la façon suivante, en rayant de ladite résolution "rue Thiffault (9)".

ADOPTE

Avis de motion

90-299

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PAR CANALISATIONS SOUTERRAINES SUR LA RUE THIFFAULT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de juin 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement Consultants René Gervais inc.

90-300

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services de Consultants René Gervais inc. pour la préparation des plans, devis, demande de soumissions et surveillance des travaux pour l'éclairage par canalisations souterraines sur la rue Thiffault.

Que cet engagement est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales du règlement d'emprunt prévu pour l'exécution des travaux.

ADOPTE

Résolution, adoption budget supplémentaire de l'O.M.H.

90-301

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le budget supplémentaire présenté par l'O.M.H. le 22 mai 1990, concernant la réfection du logement numéro 101 du pavillon Bellevue.

ADOPTE

Résolution, achat de billets, souper bénéfice, finale des Jeux du Québec

90-302

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'achat de deux (2) billets à 200 $ chacun pour le souper bénéfice du 9 juin 1990 pour la vingt-sixième finale des Jeux du Québec.

ADOPTE

Résolution, participation financière, Jeux régionaux du Québec

90-303

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Qu'un montant de 0,10 $ per capita (population 32,800) soit autorisé pour financer la participation des athlètes de la ville de Cap-de-la-Madeleine aux Jeux régionaux du Québec, et ce montant autorisé ne devra servir qu'à cette fin.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Demande de citoyens de différents secteurs de la Ville concernant salle de cinéma à Cap-de-la-Madeleine.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 juin 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-304

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-06-04

90-305

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 juin 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 juin 1990

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution adoptant le compte rendu du Comité de l'Environnement

Le Conseil réuni en commission permanente, adopte le compte rendu de la réunion du Comité de l'Environnement du 1er juin 1990, aux articles 1 à 12 inclusivement.

b) Campagne d'économie de l'eau potable

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 1 345 $ à l'Association québécoise des techniques de l'eau pour la participation à la campagne d'économie d'eau potable pour l'été 1990.

c) Panneaux, économie de l'eau potable

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la mise en place de deux (2) panneaux concernant le programme d'économie de l'eau potable, en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau.

d) Résolution concernant terrain de tennis, paroisse St-Lazare

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le notaire Jacques Verrette à préparer un bail avec la Fabrique de la paroisse St-Lazare concernant le terrain de tennis et pour lequel la Ville doit exécuter des travaux de rénovation.

e) Subvention à la Croix-Rouge

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 50 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge.

f) Rapport du Comité de Circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, demande de préciser qu'à l'article 8 du rapport du Comité de Circulation du 7 mars 1990, le stationnement sur la rue St-Arnaud, du côté sud, sera limité à 60 minutes, entre les numéros civiques 9 et 17 inclusivement.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque pour les mois de janvier à avril 1990.

- Lettre de l'Eglise évangélique Pentecôte du Cap-de-la-Madeleine, demande pour organiser des activités dans les parcs.

- Lettre de l'Association du baseball mineur du Cap, réception civique le 5 juillet.

- Lettre de R. Doucet inc., déplacement d'une borne-fontaine.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-06-04

90-306

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 juin 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-307

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 juin 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 55177 à 55266 incl.....	234 137,54 $
2)	les paies nos 18 à 22 incl.....	556 657,24 $
3)	effets bancaires retournés pour le mois d'avril 1990.....	1 472,87 $
	le tout totalisant un déboursé de:	792 267,65 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 792 267,65 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 2 380,94 $.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-308

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 juin 1990, comprenant les chèques numéros 55267 à 55385 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 230 581,34 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-309

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gérard Francoeur	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Léona Massicotte	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Emma Boisvert	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Nathali Smith	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Florida Turgeon Magnan	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lucien Cossette	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, correction de plan

90-310

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la plan montrant la correction d'une partie des lots numéros 631-9-1, 631-9-2 et 631-9-3 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 14 mai 1990, et portant le numéro 325.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

90-311

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que M. le conseiller Jeannot Paquin soit nommé maire-suppléant pour la période du ler juillet au 31 octobre 1990.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, matériel informatique

90-312

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Services Serti inc. au montant de 166 622,33 $ pour la fourniture de matériel d'informatique, étant la seule soumission présentée, à la condition que ladite soumission soit conforme au cahier des charges ET QUE TOUT L'EQUIPEMENT SOIT LIVRE AVANT LE 30 JUIN 1990.

Que le Maire, ou en son absence le Maire-suppléant, et le Greffier soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, permis vente de boisson

90-313

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Conseil autorise la ligue des Old Timers du Cap à vendre de la bière sur le terrain du parc Rochefort, lors d'une fête champêtre qui aura lieu les 22, 23 et 24 juin 1990.

ADOPTE

Résolution, engagement programme animation dans les parcs

90-314

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les personnes suivantes soient engagées pour le programme animation dans les parcs à compter du 18 juin, au salaire horaire de 5,50 $:

Mlle Lucie Carrier et M. Patrick Baril, et que Mlles Martine Girard, Manon Thiffault et Annie Pintal soient aussi engagées comme substituts.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire au service Loisirs et Culture

90-315

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'embaucher Mme Sylvie Dessureault pour la période du 8 au 28 juillet 1990, soit la durée des vacances de Mme Pierrette Boileau.

ADOPTE

Résolution concernant allocations automobiles

90-316

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'abroger la résolution numéro 84-618 à toutes fins que de droit et de la remplacer par la suivante:

Que dans le cas de toute absence autorisée ou non, pour les personnes recevant des allocations automobiles, celles-ci ne seront plus payables après la quatrième semaine consécutive d'absence (ceci exclut les absences pour vacances annuelles).

ADOPTE

Résolution, remplacement de vacances

90-317

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De retenir les services de M. Guy Demontigny jusqu'au 20 octobre 1990, pour remplacement de vacances de M. Reynald Hould. Son tarif horaire actuel devra tenir compte d'un travail de 40 heures par semaine au lieu de 32 heures et demie, et ce à compter du 11 juin 1990.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-125

90-318

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-125, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-319

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 412-200 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 14 juin 1990, et portant le numéro 9633.

ADOPTE

Résolution, correction de plan

90-320

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le plan montrant la correction d'une partie du lot numéro 191-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 5 juin 1990, et portant le numéro 9566.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

6 9 9 6

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 846, autorisant un emprunt de 61 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lepage et Fafard.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 846 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 846 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19 juin 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 847, autorisant un emprunt de 85 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Champoux.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 847 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 847 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19 juin 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 3 juillet 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-321

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-06-18

90-322

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 juin 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 juin 1990

PRESENTS:	
Monsieur le maire-suppléant	Alain Croteau
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux
et le directeur des Travaux publics,	M. Yvan Blouin

---

a) Versement bourse d'études

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 200 $ à Mlle Annie Hamelin, comme bourse d'études.

b) Prêt support à bouteilles

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du support à bouteilles (de boisson) à la Légion Royale Canadienne, étant donné son inutilisation actuelle par la Ville et ce, tant que celle-ci n'en aura pas besoin.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapports de Mme Francine Marcouiller, bibliothécaire:

  1- rapport comparatif loisirs/culture;
  2- sondage auprès des clientèles potentielles de la bibliothèque municipale.

- Lettre de Promenades Ste-Madeleine, tenue d'une conférence de presse à l'hôtel de ville le 4 juillet.

- U.M.Q., projet de loi 68, déontologie policière.

- Lettre de M. Bruno Béland, Entrepôt du pneu, site de transbordement temporaire de pneus rebuts.

- Lettre de la Société d'Histoire, fêtes du 340e anniversaire de fondation de la Ville.

- Lettre de Emploi et Immigration Canada, projet de nettoyage de sites municipaux.

- Lettre de Hydro-Québec, vente du réseau d'électricité.

- Lettre de Hydro-Québec, développement immobilier près du poste des Grandes-Prairies.

- Lettre de Parents-Secours, relance du projet et réinstallation au centre de bénévolat du Cap.

- Lettre du Comité régional de prévention du crime Mauricie - Bois-Francs: le comité désire continuer ses opérations au 65-A, boul. Ste-Madeleine.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-06-18

90-323

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 juin 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-324

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 juin 1990, comprenant les chèques numéros 55386 à 55555 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 422 432,24 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-325

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Pierre Bélanger	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Roméo Rousseau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Henri Bertin	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Emery Faucher	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-326

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 554-173 à 554-175 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 24 avril 1990, et portant le numéro 9522.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-327

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 553-7-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 juin 1990, et portant le numéro 9603.

ADOPTE

Résolution, Hydro-Québec, développement immobilier, poste des Grandes Prairies

90-328

ATTENDU QUE des représentants d'Hydro-Québec et de la ville de Cap-de-la-Madeleine se sont rencontrés le 10 mai 1990;

ATTENDU QUE cette rencontre a permis d'échanger sur les perspectives de développement dans le secteur des Prairies;

ATTENDU QUE les représentants d'Hydro-Québec ont clairement énoncé les intentions de la société d'état à l'endroit de l'utilisation des terrains dont la société est propriétaire ou sur lesquels elle conserve des droits;

ATTENDU QUE dans les intentions de la société, il est question de doubler l'envergure du poste Cap-de-la-Madeleine dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE les équipements qui se rajouteront peuvent, aux dires même des représentants d'Hydro-Québec, être incommodants pour l'éventuel voisinage, au point où une bande tampon de 30 mètres soit recommandée;

ATTENDU QU'une telle bande tampon a pour but de mitiger l'impact de telles installations, tant sur le plan esthétique qu'environnemental;

ATTENDU QUE les problèmes pouvant gêner le futur site résidentiel sont dus à la présence du poste Cap-de-la-Madeleine;

EN CONSEQUENCE, il est
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU:

1o- De demander à Hydro-Québec de se porter acquéreur des terrains nécessaires à la préservation de la bande tampon jugée nécessaire entre les installations du poste Cap-de-la-Madeleine et le futur site résidentiel proposé par la Corporation Immobilière Mauricienne;

2o- de demander à Hydro-Québec de mettre en pratique, dans ce cas précis, sa politique de compensation et de mise en valeur environnementale préalablement à la mise en place de ses nouveaux équipements, et ce, aux fins de réaliser ce qui est décrit au point 1 ci-avant;

3o- de demander à Hydro-Québec de procéder, dans les plus brefs délais possibles, à la pose d'une clôture d'au plus 2 mètres de hauteur à l'arrière des propriétés résidentielles bordant les rues Deveau, Hardy et Gauthier, le tout tel que demandé verbalement le 10 mai dernier, ensuite par écrit, le 25 mai 1990, pour les raisons invoquées lors de ces échanges.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain de la Société de gestion Tégika

90-329

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine achète de la Société de gestion Tégika inc., pour la somme de 33 132,71 $ à être prise à même le fonds de réserve pour fins de parcs et espaces verts, les lots numéros 566-159, 566-160, 566-161 et 566-162 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, de même que tous les documents s'y rattachant.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-330

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc. le lot numéro 566-175 (rue Gauthier) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain, relais portuaire

90-331

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Sanctuaire Notre-Dame du Cap, les lots numéros 109-1, 109-2, 110-1, 110-2 et 110-3 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 250 000 $ pour l'aménagement d'un relais portuaire.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 848

90-332

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 848, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 49 000 $ pour le remplacement de conduites d'aqueduc sur les rues Madeleine-de-Verchères et Fafard", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 849

90-333

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 849, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 80 000 $ pour l'achat de machinerie et d'équipements pour les services des Travaux publics et Loisirs et Culture", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 853

90-334

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 853, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 120 000 $ pour des travaux de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Deveau, Hardy, Jean-Lesage, Lepage et Fafard", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-335

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DESSERVIR LES RUES DES PRAIRIES, HORACE-FREEMAN, BETTEZ ET NORMANDIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de juillet 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption rapports de la Commission d'urbanisme

90-336

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion spéciale du 19 juin 1990 de la Commission d'urbanisme, soit et est adopté aux articles 2 à 8 inclusivement, et que suite au procès-verbal de la réunion spéciale du 21 juin 1990 concernant ledit article 1 du procès-verbal du 19 juin 1990, le Conseil refuse l'amendement demandé au règlement de zonage.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Lafontaine à soumettre plans et devis au ministère de l'Environnement

90-337

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser M. René Lafontaine, ing. à soumettre au ministère de l'Environnement, pour approbation, les plans et devis pour la reconstruction du réseau d'aqueduc de la rue Madeleine-de-Verchères.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Lafontaine à soumettre plans et devis au ministère de l'Environnement

90-338

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser M. René Lafontaine, ing. à soumettre au ministère de l'Environnement, pour approbation, les plans et devis pour la relocalisation du réseau d'aqueduc de la rue Boisvert.

ADOPTE

Résolution, installation lampes de rues

90-339

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la Ville demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 17 nouvelles lampes de rues de 8,500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:

rue Hardy	(2)
rue Deveau	(1)
rue Gauthier	(2)
rue Desfossés	(3)
rue Lamy	(5)
rue Lepage	(3)
rue Fafard	(1)

ADOPTE

Avis de motion

90-340

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 387-358 ptie, DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de juillet 1990.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-341

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DES PUITS NUMEROS 34 ET 38 ET LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION, AINSI QUE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT SUR LA GESTION D'AQUIFERE ET INCLUANT UN BILAN HYDROGEOLOGIQUE, TEL QUE DEMANDE PAR LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de juillet 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement secrétaire temporaire à la Sécurité publique

90-342

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que Mme Ginette L'Heureux Beauchesne soit engagée temporairement comme secrétaire au service de la Sécurité publique à compter du 5 juillet 1990, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat des employés professionnels et de bureau, à la condition qu'aucun employé syndiqué n'applique pour ce poste.

ADOPTE

Résolution concernant cases de stationnement

90-343

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Ville accepte de 2756-5290 Québec inc. représenté par M. Nick Papirakis, un montant de 10 000 $ à titre de compensation monétaire pour les 20 cases de stationnement exigibles en raison d'une superficie commerciale de 163,41 mètres carrés.

ADOPTE

Résolution, déontologie policière

90-344

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, a déposé un projet de loi (Projet de loi 68) - Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives;

ATTENDU QUE ce projet de loi n'apporte aucune modification au texte antérieur (Projet de loi 86) sanctionné en décembre 1988, lequel prévoit:

- que les municipalités, dont leurs corps de police se font confier la responsabilité de tenir une enquête sur un policier d'un autre corps de police objet d'une plainte pour manquement déontologique, ne sont nullement compensées pour les frais occasionnés par la conduite d'une telle enquête;

- que le gouvernement peut par décret obliger les corps de police de certaines municipalités à constituer une unité administrative pour effectuer de telles enquêtes;

- que les policiers qui siègent au comité de déontologie ne sont pas rémunérés pour leur participation, n'ayant droit qu'au traitement qu'ils reçoivent de leur employeur à titre de policier; les municipalités n'étant pas compensées pour les frais qu'entraînent le remplacement de ces policiers qu'elles acceptent de libérer;

ATTENDU QUE le milieu municipal veut revoir de façon globale l'aspect du partage des coûts de la protection policière entre les municipalités et le gouvernement;

ATTENDU QUE tant qu'un nouveau partage équitable n'aura pas été établi, les municipalités refuseront d'assumer des responsabilités financières additionnelles;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine

- demande au député du comté de Champlain, M. Pierre A. Brouillette, de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement et du ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, afin que le Projet de loi 68 - Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives, apporte les amendements nécessaires aux articles 67, 68 et 98 de la Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives (1988, ch. 75);

- demande au ministre de la Sécurité publique d'apporter les amendements mentionnés ci-haut;

- appuie l'Union des municipalités du Québec dans ses représentations à ce sujet.

ADOPTE

Résolution, permis vente de boissons

90-345

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les résidents du parc du domaine madelinois à demander un permis de vente de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec pour une fête de quartier le 11 août 1990.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-346

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement M. Dave Frost pour l'exploit remarquable accompli à Ottawa, lors de la fin de semaine de la Confédération, et pour avoir obtenu également le titre d'athlète le plus méritant lors de ces compétitions.

ADOPTE

Résolution concernant pollution atmosphérique

90-347

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil demande l'intervention du ministère de l'Environnement de façon que l'entreprise Les Toitures Pierre Bellemare ltée, se conforme aux exigences du Ministère en matière de pollution atmosphérique (odeurs nauséabondes et bruit à des heures indues incommodant tout le voisinage), suite aux opérations de l'entreprise.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Plainte déposée par des résidents des rues Herlin, Leduc, Dessureault et St-Laurent concernant l'entreprise Les Toitures Pierre Bellemare ltée.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-123, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-123 est de 853.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 101.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-123 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 juillet 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7 0 1 0

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-124, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-124 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-124 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 juillet 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-125, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-125 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-125 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 juillet 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 juillet 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire-suppléant	Jeannot Paquin
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-348

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-07-03

90-349

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 juillet 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juillet 1990

PRESENTS:	
Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux
et le directeur des Services techniques,	M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, acceptation offre d'achat

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre d'achat de M. Roland Lavoie, datée du 3 juillet 1990, pour le lot numéro 387-358 ptie, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, aux conditions proposées et qu'en conséquence des procédures nécessaires soient entreprises immédiatement pour y donner suite.

b) Participation de la Ville, Carrefour action municipale et familles

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la participation de la Ville au Carrefour Action municipale et familles, au coût de 150 $.

c) Prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel pour la période du 13 au 17 octobre 1990, à la fondation Espoir-Soleil.

d) Championnat scolaire provincial de gymnastique

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la demande de la Commission scolaire Samuel-de-Champlain pour la tenue du championnat scolaire provincial de gymnastique en mai 1991 à Cap-de-la-Madeleine, et autorise l'utilisation de l'aréna Jean-Guy Talbot du 13 au 20 mai 1991 pour ces activités et ce, dans le cadre de l'accord existant entre la Ville et la Commission scolaire.

e) Renouvellement permis de boisson Club de curling

Le Conseil réuni en commission permanente, n'a aucune objection au renouvellement du permis de boisson du Club de curling du Cap (1990) inc. à la Régie des permis d'alcool du Québec, tant et aussi longtemps que la vocation première de l'organisme (le Club de curling) sera maintenue.

f) Autorisation publication d'annonces "animation dans les parcs"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'annonces relatives au projet "animation dans les parcs" dans le journal L'Hebdo, pour la période du 25 juin au 6 août, au coût total de 980 $.

g) Plaques noms de rues

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que les nouvelles plaques indiquant les noms de rues soient fabriquées avec lettres bleues sur fond blanc.

h) Résolution concernant terrain, propriété de la Commission scolaire

Le Conseil réuni en commission permanente, désire connaître les intentions de la Commission scolaire Samuel-de-Champlain quant au terrain dont elle est propriétaire sur la rue Barkoff, et la Ville aimerait que les pourparlers reprennent à ce sujet bientôt, car il y a actuellement plusieurs projets en suspens et dont la réalisation dépend du résultat de ces négociations.

i) Résolution concernant l'Entrepôt du pneu

Le Conseil réuni en commission permanente, après étude de la demande soumise au greffier municipal le 7 juin 1990 par M. Bruno Béland, propriétaire de l'Entrepôt du pneu de la Mauricie inc.,pour l'obtention d'un certificat à l'effet que la réalisation d'un site de transbordement temporaire de pneus hors d'usage proposé sur l'emplacement actuel de son entreprise ne contrevient à aucun règlement municipal, et après avoir pris connaissance de l'article II, section 16 du règlement 315 concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre les incendies, article qui stipule que: "tout propriétaire, locataire, occupant ou gardien d'un lot du terrain vacant ou d'une cour, devra tenir ces endroits libres de tout amas de copeaux, paille, rebuts ou autres objets inflammables qui offriraient des dangers pour le feu", en conclut que la réalisation dudit projet contrevient à l'article II, section 16 du règlement 315, et qu'en conséquence la ville de Cap-de-la-Madeleine ne peut émettre un certificat attestant que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal et que le greffier ne peut émettre un tel certificat.

Le Conseil s'objecte catégoriquement à l'implantation de ce projet tant et aussi longtemps que la politique du ministère de l'Environnement sur la gestion des pneus hors d'usage ne sera pas connue publiquement, et assortie de normes précises sur les sites de transbordement de pneus rebuts.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre des Promenades Ste-Madeleine, kiosque sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable et programme de destruction de l'herbe à poux.

- Conciliation de banque pour le mois de mai 1990.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-07-03

90-350

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 juillet 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-351

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 juillet 1990, comprenant :

1)	les chèques nos 55556 à 55710 incl.....	597 455,29 $
2)	les paies nos 23 à 26 incl.....	495 409,70 $
3)	effets bancaires retournés, abonnement en fonds U.S. et frais bancaires pour fonds U.S. pour le mois de mai 1990.....	258,49 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 093 123,48 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 093 123,48 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 66 963,32 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-352

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jeanne d'Arc Corriveau	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Léo Lacroix	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Gérald Labrie	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Yvan Fortin	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Reynald Juneau	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Lionel Brière	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Lucien Roy	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, remplacement d'arbres autoroute 755

90-353

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil demande au ministère du Transport du Québec de remplacer les arbres disparus dans la partie nord de l'emprise de l'autoroute 755 devant être partie intégrante du mur anti-bruit entre la rue Du Parc et l'autoroute.

ADOPTE

Résolution, projet d.e. bibliothèque municipale

90-354

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme développement de l'emploi, bibliothèque municipale, reliure et entretien des collections.

Que madame Francine Marcouiller et madame France Cinq-Mars sont autorisées au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain à M. Roland Lavoie

90-355

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, vende à M. Roland Lavoie une partie du lot 387-358 d'une superficie de 836/mètres carrés du cadastre officiel, fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel que montré sur un plan préparé par M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 16 mai 1990, pour le prix de 12 000,00 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et tous les frais d'honoraires professionnels de notaire, d'arpenteur ou autres seront à la charge de l'acquéreur.

Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 850

90-356

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 850, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 115 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour les services de la Sécurité publique et Loisirs et Culture", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 851

90-357

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 851, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 151 654 $ et décrétant un emprunt de 119 000 $ pour la confection d'un nouveau rôle d'évaluation et divers travaux pour les services administratifs de Loisirs et Culture" soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 855

90-358

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 855, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une rue connue comme portant le numéro de cadastre ptie 387-358 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-359

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUTS, DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DESSERVIR LE PROLONGEMENT DE LA RUE TOUSIGNANT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de juillet 1990

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption de plan

90-360

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 671-307 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 juin 1990, et portant le numéro 9147 de ses minutes.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-361

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la correction d'une partie des lots 387-440-2, 387-358 et 387-440 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 12 juillet 1990, et portant le numéro 382.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, parc portuaire et rampe de mise à l'eau

90-362

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de PAGE CONSTRUCTION division de Simard, Beaudry inc., au montant de 393 540,00 $ pour des travaux d'aménagement d'un parc portuaire et de rampe de mise à l'eau, cette soumission étant conforme et la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, demande de permis de vente de boissons

90-363

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le Soccer Juvénile de Cap-de-la-Madeleine à demander un permis de vente de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec lors du tournoi provincial "Les Estacades" les 27, 28 et 29 juillet 1990, sur le terrain de soccer situé au parc de l'Aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTE

Résolution, Hydro-Québec, installation lampes de rues

90-364

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 11 nouvelles lampes de rues de 8 500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:

Rue Chateaudun (6)

Rue Champoux (5)

ADOPTE

Avis de motion

90-365

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 32 (1990) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, CONCERNANT LE PROGRAMME DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 1991, 1992, 1993".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de juillet 1990.

(Signé) LAURENT LEVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption de plan

90-366

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 567 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 13 juillet 1990, et portant le numéro 9625.

ADOPTE

Résolution, colloque directeur Sécurité publique

90-367

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le directeur du service de la Sécurité Publique M. Jean-Marie Jodoin soit autorisé à assister à un colloque sur la sécurité publique et des relations avec la communauté, qui aura lieu à Montréal, du 16 au 18 septembre 1990, et que les dépenses encourues à cette occasion lui soient remboursées jusqu'à un montant n'excédant pas 300 $.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt d'une pétition: piste cyclable, 6036 signatures.

ET SON HONNEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 848, autorisant un emprunt de 49 000 $ pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout, sur les rues Madeleine-de-Verchères et Fafard.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 848 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 848 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour de juillet 1990.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

7022

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 849, autorisant un emprunt de 80 000 $ pour l'achat de machinerie et d'équipements pour les services des Travaux publics et Loisirs et Culture.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 849 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 849 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de juillet 1990.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 853, autorisant un emprunt de 120 000 $ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour desservir les rues Deveau, Hardy, Jean-Lesage, Lepage et Fafard.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 853 est de 14.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 7.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 853 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17 juillet 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7024

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 850, autorisant un emprunt de 115 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour le service de la Sécurité publique et Loisirs et Culture.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 850 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 850 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 30e jour du mois de juillet 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 851, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 151 654 $ et décrétant un emprunt de 119 000 $ pour la confection d'un nouveau rôle d'évaluation et divers travaux pour les services administratifs de Loisirs et Culture.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 851 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 851 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de juillet 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 août 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-368

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-07-16

90-369

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 juillet 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 juillet 1990

PRESENTS:	
Monsieur le maire-suppléant	Jeannot Paquin
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux
et le directeur des Services techniques,	M. Yvan Blouin

---

a) Subventions groupes de l'Age d'Or

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement des subventions 1990 aux groupes de l'Age d'Or de la Ville.

b) Bail, local du 65-A, boul. Ste-Madeleine

Le Conseil réuni en commission permanente, ne renouvelle pas avec Arbo Services inc. le bail du local situé au 65-A, boulevard Ste-Madeleine, lors de son expiration le 31 octobre 1990.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'Hydro-Québec, entretien des terrains.
- Lettre de l'Hydro-Québec, éclairage public.
- Rapport des permis de construction pour le mois de juin 1990.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-07-16

90-370

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 juillet 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-371

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 août 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 55711 à 55941 incl....	6 138 679,94 $
2)	les paies nos 27 à 30 incl.....	495 664,75 $
le tout totalisant un déboursé de:		6 634 344,69 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 6 634 344,69 $ sont inclus:		
-	service de la dette:	68 017,02 $
-	placement au taux de 13,79% (Caisse populaire Ste-Madeleine):	5 000 000,00 $
		5 068 017,02 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-372

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Fernand Corriveau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Camille Gagnon	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Zéphir Beauchesne	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Evelyne T. Vallée	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Jeanne D. Germain	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Charlotte R. Ouellet	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Germaine Dufour	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Blance Vachon-Marois	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Joseph Boisvert	Prop. par cons. H.P. Courteau
Frère Conrad Auger, O.M.I.	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. René Lacerte	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 90-355, vente de terrain

90-373

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-355 soit et est modifiée en remplaçant les mots suivants: "une partie du lot 387-358 d'une superficie de 836,1 mètres carrés", par: "une partie du lot 387-440-2 ainsi qu'une partie du lot 387-358 d'une superficie totale de 899,4 mètres carrés", et remplacer "12 000 $" pour "12 910 $".

ADOPTE

Résolution, passage à niveau, rue St-Maurice

90-374

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de défrayer la portion du 36% des coûts d'entretien du passage à niveau au point milliaire 0,31 de la voie d'accès Wayagamack. Ce pourcentage correspond à la portion élargie de la rue St-Maurice à cet endroit.

ADOPTE

Résolution nommant arpenteur-géomètre, terrain parc portuaire

90-375

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De mandater M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour cadastrer et délimiter les lots que la Ville achète de Sanctuaire Notre-Dame du Cap, pour l'aménagement d'un parc portuaire, soit les lots présentement désignés par les numéros 110-1, 110-2, 110-3, 109-1 et 109-2 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de même que les lots 112-P.74, 111-P.1 et 110-4-P.1 du même cadastre, le tout tel qu'il apparaît au plan ci-annexé.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-4 (C.I.T.F.)

90-376

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-4, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 32 (1990) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) concernant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1991, 1992 et 1993", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 852, travaux municipaux rue Thiffault

90-377

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 852, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 36 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage sur la rue Thiffault", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-378

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DEFRAYER L'EXCEDENT DES COUTS DU REGLEMENT NUMERO 823".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois d'août 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution autorisant procédure vente pour taxes

90-379

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débuter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1990, pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1988 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion autopompe

90-380

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de la compagnie C.E. Hickey and Sons Co. Ltd, représentée par Equipements d'Incendie Levasseur inc., au montant de 238 458 $, toutes taxes incluses, pour la fourniture d'une autopompe de l'année 1990, 1050 GIPM avec réservoir de 750 G.I. et équipements, selon les spécifications C.I.A.90-1, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, bail fabrique St-Lazare

90-381

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine loue de la Fabrique de la paroisse St-Lazare, un terrain vacant situé à Cap-de-la-Madeleine connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) la subdivision officielle numéro VINGT-CINQ du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-TROIS (163-25) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain; et

b) la subdivision officielle numéro CINQUANTE-ET-UN du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUATRE (164-51) du susdit cadastre.

Que ce bail soit consenti en considération de la somme de UN DOLLAR (1 $) ainsi qu'en considération des améliorations, réparations et additions à être faites audit court de tennis par le locataire et devant s'élever à une somme d'environ CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 $).

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve le projet d'acte de bail préparé par Me Jacques Verrette, notaire, et devant valoir comme si étant ici tout au long récité.

Que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient par les présentes, autorisés à signer le projet d'acte de bail, latitude étant laissée auxdits représentants d'apporter à ce projet tous changements nécessaires ou utiles dans l'intérêt de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation

90-382

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 13 juillet 1990, soit et est adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant cases de stationnement, Brochetterie Nick

90-383

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-343 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que la Ville accepte de 2756-5290 Québec inc. représenté par M. Nick Papirakis, un montant de 12 000 $ à titre de compensation monétaire pour les 24 cases de stationnement exigibles en raison d'une superficie commerciale de 181,99 mètres carrés."

ADOPTE

Résolution, symposium Cour municipale

90-384

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'autoriser le greffier de la Cour municipale, M. Jean-Pierre Drouin, à assister à un symposium les 4 et 5 octobre prochain à Chicoutimi.

ADOPTE

Résolution, protocole d'entente S.H.Q.

90-385

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant le programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL).

ADOPTE

Résolution concernant programme PRIL

90-386

CONSIDERANT QUE le gouvernement provincial, par l'intermédiaire de la S.H.Q., a mis sur pied un programme de rénovation d'immeubles locatifs dont les modalités administratives sont les mêmes que celles du programme PARCQ;

CONSIDERANT QUE la Ville a accepté de participer à ce programme de rénovation d'immeubles locatifs;

CONSIDERANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a déjà un protocole d'entente avec la firme Muniressources pour l'administration du programme PARCQ;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la firme Muniressources soit responsable des modalités administratives du programme PRIL aux mêmes conditions que le protocole existant entre ladite firme et la Ville à l'égard du programme PARCQ.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

90-387

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge pour la clinique de sang qui aura lieu les 22 et 23 août 1990.

ADOPTE

Résolution, prêt barrières de sécurité, Maison Mélaric

90-388

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt de barrières de sécurité à la Maison Mélaric inc., pour la période du 23 au 27 août 1990, à la condition qu'elle assure elle-même le transport desdits équipements.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 13 août 1990, à 19 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution concernant achat de terrain, relais portuaire

90-389

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-331 adoptée le 3 juillet 1990, soit modifiée de la façon suivante, en ajoutant après: "les lots numéros 109-1, 109-2, 110-1, 110-2 et 110-3 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", les 4 paragraphes suivants:

"Cette partie de la subdivision SOIXANTE-QUATORZE du lot originaire CENT DOUZE (112-P.74) située en la ville de Cap-de-la-Madeleine, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et bornée comme suit:- en front, au nord-ouest, sur 18,4 pieds par une autre partie du lot 112-74 et sur environ 285 pieds par la rue Notre-Dame, sans désignation cadastrale, au sud-est, sur 306 pieds par le résidu du lot 112-74, joignant d'un côté, au nord-est, sur environ 235 pieds, la partie du lot 111-1 ci-après décrite et de l'autre côté, au sud-ouest, le résidu du lot 112-74, sur 88,5 pieds et le lot 113-114 sur 100 pieds.

Cette partie de la subdivision UN du lot originaire CENT ONZE (111-P.1) située en la ville de Cap-de-la-Madeleine, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, bornée comme suit:- en front, au nord-ouest, sur environ 100 pieds par la rue Notre-Dame, sans désignation cadastrale, en profondeur, au sud-est, par le résidu du lot 111-1 sur 96 pieds, joignant d'un côté, au nord-est, le lot 110-4-1 ci-après décrit sur environ 250 pieds et de l'autre côté, au sud-ouest, la partie du lot 112-74 ci-dessus décrite sur environ 235 pieds.

Cette partie de la subdivision UN de la resubdivision QUATRE du lot originaire CENT DIX (110-4-P.1) située en la ville de Cap-de-la-Madeleine, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et bornée comme suit:- en front, au nord-ouest, sur environ 80 pieds par la rue Notre-Dame, sans désignation cadastrale, en profondeur, au sud-est,

par le résidu du lot 110-4-1 sur 75 pieds, joignant d'un côté, au nord-est, une partie du lot 110-1 sur environ 262 pieds et au sud-ouest, par la partie du lot 111-1 plus haut décrite sur environ 250 pieds, sans bâtisse et tel que le tout se trouve actuellement.

Toutes lesdites mesures étant anglaises et approximatives."

Les autres termes de la résolution restant les mêmes.

ADOPTE

Résolution, planage et correction en béton, viaduc rue Thibeau

90-390

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la proposition de Pagé Construction, division de Simard et Beaudry inc. du 7 août 1990, pour les travaux de planage et de correction en béton bitumineux qui seront exécutés sur le viaduc de la rue Thibeau, à la hauteur de l'autoroute 755, au coût de 13,80 $ le mètre carré, plus 6,25 $ le mètre carré pour le pavage des approches du viaduc. Le coût étant défrayé à même la subvention de 32 000 $ en provenance du ministère des Transports, en date du 10 mai 1990, pour l'exécution des travaux ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 856

90-391

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 856, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 40 000 $ pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 823", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-392

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT UN PLAN D'URBANISME POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13e jour du mois d'août 1990.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 août 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-393

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-08-06

90-394

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 août 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1990-08-13

90-395

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 13 août 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 août 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur des Services techniques,	M. Yvan Blouin
et le directeur des Finances, du Personnel et Dir.-adjoint,	M. Réjean Giguère

---

a) Résolution, inscription de la Ville, guide des amateurs de C.B.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'inscription de la Ville dans le guide que prépare "Les amis de la B.L.U. (bande latérale universelle) à l'usage des amateurs de radio C.B., cette inscription comprenant le logo, un bref historique et un plan de la municipalité.

b) Résolution, publication d'une annonce, programme souvenir Association québécoise de défense des droits des retraités

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce au coût de 100 $ dans le programme souvenir que l'Association québécoise des retraités(es) va publier à l'occasion de son congrès qui aura lieu à Cap-de-la-Madeleine au mois d'octobre prochain.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport budgétaire au 30 juin 1990.
- Lettre du Club de tir Mauricien, demande pour l'installation de services municipaux.
- Lettre de M. René Brousseau, utilisation du stationnement de la rue St-Henri le ler septembre.
- Lettre de M. Jean Bibeau, sécurité publique.
- Lettre du Club Optimiste, prêt du Centre Culturel (refusé).
- Lettre du Club de l'Age d'Or Solidarité de la paroisse Ste-Famille, prêt du Centre Culturel (à l'étude).
- Lettre de M. Alcide Caron, bâtisse du 70 de la rue St-Pierre.

- Lettre de Loisirs-Jeunesse.

- Lettre de M. René Gervais, demande d'achat de terrain.

- Lettre de Me Diane Pélissier, notaire, rapport sur le titre de propriété, lot 171-70-2.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-08-06

90-396

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 août 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-397

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 août 1990, comprenant les chèques numéros 55942 à 56085 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 874 725,13 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 874 725,13 $ sont inclus:

-	le service de la dette:	17 624,50 $
-	placement au taux de 13,32%: (C.P. Ste-Madeleine)	2 500 000,00 $
		2 517 624,50 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-398

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Albert Massicotte	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jacques Vézina	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme André B. Ayotte	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mlle Alice Massicotte	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Charlemagne Beaudoin	Prop. par cons. J. Paquin
M. Georges-Emile Lemaire	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Roland Lemay	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan

90-399

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 560-72-1 et 560-72-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 31 juillet 1990, et portant le numéro 9717.

ADOPTE

Résolution, emprunt par billets

90-400

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Sainte-Madeleine pour son emprunt de 546 000 $ par billets en vertu des règlements 613, 615, 626, 628 et 636, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

30 400 $	12,35 %	17 septembre 1991
34 200	12,35	17 septembre 1992
38 300	12,35	17 septembre 1993
43 200	12,35	17 septembre 1994
399 900	12,35	17 septembre 1995

Que les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire de Sainte-Madeleine.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTE

Résolution, emprunt par billets

90-401

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 546 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de:
613	36 000 $
615	110 000
626	48 500
628	116 500
636	235 000

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le greffier;

Que les billets seront datés du 17 septembre 1990;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.	30 400 $	
2.	34 200	
3.	38 300	
4.	43 200	
5.	48 700	
5.	351 200	(à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

> 5 ans (à compter du 17 septembre 1990), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 613, 615, 626, 628 et 636; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Que la municipalité aura, le 15 septembre 1990, un montant de 546 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 890 000 $, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 613, 615, 626, 628 et 636;

Que la municipalité emprunte les 546 000 $ par billets, en renouvellement d'un emprunt par billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

90-402

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal d'une conférence téléphonique du 6 août 1990 de la Commission d'urbanisme, soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, expertise bâtiment du 70, rue St-Pierre

90-403

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Jean-Paul Marchand, architecte, soit mandaté pour faire une expertise sur le bâtiment occupé autrefois par le Marché St-Pierre, et donner une évaluation des possibilités d'y loger des services municipaux.

ADOPTE

Résolution, nouveau plan d'urbanisme

90-404

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la description des travaux pertinents à l'aménagement de son territoire et que la Ville entend exécuter au cours des trois prochaines années. Cette description de même que les coûts approximatifs de ces travaux apparaissent aux pages 150 à 152 du plan d'urbanisme pour la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 845

90-405

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 845, intitulé: "Règlement concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 857

90-406

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 857, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 220 000 $ pour des travaux de construction d'un abri, d'achat et d'installation de pompes, de raccordements mécaniques et électriques, de raccordements au réseau de distribution, d'installation de télémétrie, d'installation de clôtures (puits nos 34 et 38) incluant forage d'un (1) puits tubé (no 34) et étude hydrogéologique pour un bilan de la nappe sur l'ensemble du territoire de la Ville", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-407

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 387-440-2".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois d'août 1990.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour abroger la résolution numéro 90-294

90-408

CONSIDERANT QUE M. Michel Pellerin s'est désisté pour le poste de contremaître à la Voirie pour lequel il avait été nommé conformément à la résolution numéro 90-294 du 4 juin 1990;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que ladite résolution numéro 90-294 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, subvention Artisans de la Paix

90-409

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'une subvention de 100 $ soit versée comme contribution symbolique à l'oeuvre des Artisans de la Paix.

ADOPTE

Résolution, remerciements animateurs programme "Animation dans les parcs"

90-410

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que des remerciements sincères soient adressés à tous les animateurs et animatrices qui ont travaillé dans le cadre du programme "Animation dans les parcs" de l'été 1990, pour l'excellent travail effectué de même que pour le dévouement qu'ils ont mis à accomplir leur tâche lors des différentes activités qui se sont déroulées tout le long de l'été.

ADOPTE

Avis de motion

90-411

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR CREER UNE RESERVE POUR FINS DE STATIONNEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois d'août 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement mécanicien

90-412

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Mario Rochette soit engagé comme mécanicien au service des Travaux publics, à compter du 17 septembre 1990, à la condition qu'il obtienne l'équivalent de son secondaire V dans les six (6) mois de son engagement, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, permis vente de boissons

90-413

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise l'Association Québec-France Mauricie à demander un permis de vente de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec lors d'une épluchette de blé d'inde et d'un tournoi de fers à cheval, le 26 août 1990, activités qui se dérouleront au parc Ste-Bernadette.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

7044

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 852, autorisant un emprunt de 36 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage sur la rue Thiffault.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 852 est de 12.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 6.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 852 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27 août 1990.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 856, autorisant un emprunt de 40 000 $ pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 823.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 856 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 856 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27 août 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 4 septembre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-414

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-08-20

90-415

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 août 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 août 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux
et le directeur des Services techniques, M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, publication annonce, centenaire de Canron

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce au coût de 100 $ dans l'album souvenir qui sera publié à l'occasion du centenaire de Canron.

b) Prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel aux auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier, pour la tenue d'un marché aux puces les 15 et 16 septembre 1990.

c) Résolution, échange de terrains

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que les frais relatifs à l'échange de terrains entre la Ville et M. Jacques Thiffault autorisé par la résolution numéro 89-194, de même que ceux de l'obtention de la mainlevée nécessaire pour finaliser cette transaction, soient à la charge de la Ville.

d) Résolution, succession Omer Fréchette

Le Conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas de défrayer le règlement de la succession de Omer Fréchette sur l'ancien 419-644 qu'il se proposait d'acquérir de Mme Simone Houle Fréchette en vertu de la résolution 90-241-h, et autorise le paiement des honoraires du notaire Yolaine Tremblay pour le travail effectué à date dans ce dossier.

CORRESPONDANCE LUE:

- Dépôt du rapport du Trésorier sur ses activités conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- Rapport de la réunion du Comité de police du 11 juillet 1990.

- Lettre du Ministre des Affaires culturelles, subvention bibliothèque.

- Lettre de M. Raymond Boisvert de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité pour utiliser le parc Dessureault pour une épluchette de blé d'Inde le 25 août.

- Lettre de M. Marc Michaud de l'Association Québec-France, section Mauricie, pour utiliser le parc Ste-Bernadette pour une épluchette de blé d'Inde le 26 août.

- Lettre de la Légion Royale Canadienne pour prêt d'une tente le 8 septembre.

- Lettre de M. Réjean Normandin, achat d'une lisière de terrain, bassin de rétention rue Frontenac.

- Lettre du ministère de la Sécurité publique, loi 68.

- Lettre de Charbonnerie Champlain ltée, pavage, boulevard Des Prairies.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-08-20

90-416

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 août 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-417

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 août 1990, comprenant les chèques numéros 56086 à 56290 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 260 792,69 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 260 792,69 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 634 037,74 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-418

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wellie Sévigny	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Réal Dauphinais	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Gérard Bergeron	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Paul Langevin	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Henri Simard	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Donat Loranger	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-419

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 719 et 720 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 29 août 1990, et portant le numéro 3412.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 90-373, vente de terrain

90-420

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-373 du 6 août 1990 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la résolution numéro 90-355 soit et est modifiée en remplaçant: "une partie du lot 387-358 d'une superficie de 836,1 mètres carrés" par:

"une partie du lot 387-358 d'une superficie de 899,5 mètres carrés ainsi qu'une partie du lot 387-440-2 d'une superficie de 16,2 mètres, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, soit une superficie totale de 915,7 mètres carrés".

Et, remplacer "12 000 $" par: "13 262,70 $".

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage #2

90-421

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 13 août 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2550 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

90-422

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 30 juin 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4993 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix essence sans plomb

90-423

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 13 août 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,5254 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée

90-424

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 13 août 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4572 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 858

90-425

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 858, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une rue connue comme portant le numéro de cadastre 387-440-2Ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-426

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 33 (1990) DE LA C.I.T.F., DECRETANT ET AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE HUIT (8) AUTOBUS URBAINS."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 septembre 1990.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, vente d'équipements

90-427

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Richard Besner & Associés ltée, une (1) unité centrale d'informatique IBM 36-D24 (1MB-400MB) avec dispositions suivants:
3701-3701-4500
4900-5301-5301
au montant de 13 200 $ taxe de vente provinciale incluse, étant la soumission la plus haute présentée.

ADOPTE

Résolution autorisant la ville de Drummondville à demander des soumissions, produits chimiques pour le traitement des eaux

90-428

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;

ATTENDU QUE la Ville est invitée à adhérer au Regroupement d'achats Mauricie-Bois-Francs;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce pour l'année 1991.

ADOPTE

Résolution autorisant la ville de Grand-Mère à demander des soumissions, analyses d'eau potable

90-429

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des analyses d'eau potable;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non-différenciées;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation de méthodes similaires;

ATTENDU QUE la Ville est invitée à adhérer au Regroupement d'achats Mauricie-Bois-Francs;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Grand-Mère soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des analyses d'eau pour le traitement des eaux pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce pour l'année 1991.

ADOPTE

Avis de motion

90-430

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES LEPAGE ET FAFARD".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 septembre 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant permis, Pavillon Mauricien

90-431

CONSIDERANT QUE l'immeuble sis au 525, boul. St-Laurent a été vendu par la Banque Royale du Canada à la Compagnie 2746-8693 Québec inc.;

CONSIDERANT QUE cette vente a été enregistrée le 29 mars 1990 sous le numéro 340974;

CONSIDERANT QUE les nouveaux propriétaires ont soumis des plans au ministère du Travail en vue de modifier divers éléments du bâtiment existant;

CONSIDERANT QUE l'approbation des plans déposés entre les mains des inspecteurs du ministère du Travail constitue une démarche préalable à l'obtention du permis de construction municipal;

CONSIDERANT QUE les plans ont été approuvés par le ministère du Travail en date du 16 juillet 1990 et que ceux-ci n'ont été remis pour étude à la Ville que le 31 août 1990;

CONSIDERANT QU'aucun permis de construction municipal n'a encore été émis à l'endroit des modifications proposées par les nouveaux propriétaires;

CONSIDERANT QU'une inspection des travaux réalisés s'impose avant l'émission d'un permis d'affaires par la Ville et qu'une telle inspection ne pourra vraisemblablement avoir lieu avant les mois d'octobre ou novembre 1990, date approximative de la fin des travaux avancée par les propriétaires;

CONSIDERANT QUE cette inspection a pour but de vérifier la conformité des travaux réalisés par rapport aux plans approuvés par le ministère du Travail ainsi que par rapport aux réglementations municipales en matière de zonage et de construction;

CONSIDERANT QUE la Ville n'émettra aucun permis d'affaires avant d'avoir effectué cette vérification et que cette vérification devra n'avoir révélé aucune infraction aux réglementations municipales applicables;

CONSIDERANT QUE les nouveaux propriétaires ont formulé une demande de permis d'alcool à la Régie et que cette demande porte le numéro 224643 et est datée du 27 août 1990;

CONSIDERANT QUE de l'avis de la Ville, cette demande est prématurée dans l'ensemble des démarches qu'il reste à faire de part et d'autres, tant par les propriétaires que par le service des permis et inspections de la Ville;

En conséquence,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission des permis demandés par la Compagnie 2746-8693 Québec inc. auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec, et que cette opposition sera maintenue tant et aussi longtemps que les propriétaires n'auront pas satisfait à toutes les procédures et exigences prévues par la réglementation municipale applicable.

ADOPTE

Résolution désignant restaurant, employés manuels

90-432

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que pour les employés manuels qui se qualifient en fonction de l'article 5,04 de la convention collective, le restaurant désigné est L'Orange inc., 138, rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine, et le maximum par repas est fixé à 6 $.

ADOPTE

Résolution nommant lieutenant section "recherche et planification"

90-433

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté l'hypothèse "B" du rapport sur la structure d'organisation du corps de police proposé par la Commission de police du Québec en date du 8 septembre 1989;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De nommer M. Pierre Duguay, en date du 1er octobre 1990, lieutenant de la section "recherche et planification". Cette section sera sous l'autorité immédiate du Directeur de la Sécurité publique (voir description de tâche ci-jointe).

ADOPTE

Résolution, plan de carrière de l'état-major de la Sécurité publique

90-434

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'accepter le plan de carrière de l'état-major de la Sécurité publique, tel que présenté à l'annexe "A" ci-jointe. De plus, un membre de l'état-major, selon une rotation qui sera établie avec le Directeur de la Sécurité publique, sera de garde vingt-quatre (24) heures par jour et ce, sept (7) jours par semaine.

ADOPTE

Résolution, prêt de la salle Patry, Club Kiwanis

90-435

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: D'autoriser le prêt de la salle Patry au Club Kiwanis pour sa campagne de vente de pommes le 17 septembre 1990.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de remerciements des résidents des rues Belleau et Masson pour la réussite de leur journée familiale.

- Dépôt d'une pétition concernant le maintien de l'ordre au parc Champoux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

7056

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 857, autorisant un emprunt de 220 000 $ pour des travaux de construction d'un abri, d'achat et d'installation de pompes, de raccordements mécaniques et électriques, de raccordements au réseau de distribution, d'installation de télémétrie, d'installation de clôtures (puits nos 34 et 38) incluant forage d'un (1) puits tubé (no 34) et étude hydrogéologique pour un bilan de la nappe sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 857 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 857 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5 septembre 1990.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 septembre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-436

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-09-04

90-437

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 septembre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 septembre 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux
et le directeur des
Services techniques, M. Yvan Blouin

---

a) Organigramme des Services techniques

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'organigramme des Services techniques tel que présenté à la présente séance.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la ville de Drummondville, service de la police, municipalité de 5,000 habitants et plus.
- Lettre de la Fédération des Unions de familles, adhésion de la Ville.
- Lettre du ministère de l'Environnement, Les Toitures Pierre Bellemare.
- Lettre du ministère des Transports, remplacement d'arbres, rue Du Parc.
- Procès-verbal de l'O.M.H., réunion du 22 août.
- Remerciements de M. Jean-Paul Lavergne, soirée du 7 août.
- Pétition des locataires du pavillon Bellevue.
- Communication conjointe COMAQ et UMQ, session de formation sur la TPS.
- Rapport de M. Gérald Binette sur le réseau d'éclairage des rues.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-09-04

90-438

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 septembre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-439

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 septembre 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 56291 à 56463 incl...	605 214,08 $
2)	les paies nos 31 à 35 incl.....	584 658,24 $
3)	les effets bancaires retournés pour les mois de juin et juillet 1990.....	12 095,87 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 201 968,19 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 201 968,19 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 267 821,75 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-440

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gratien Daviau	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Gaston Bourassa	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Bruno Massicotte	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Jeanne B. Desaulniers	Prop. par cons. A. Croteau
Mlle Yvette Alarie	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Paul Savard	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution acceptant subvention du ministère des Transports

90-441

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'accepter la subvention du ministère des Transports au montant de 32 000 $, pour la réfection du pont 14188, autoroute 755, rue Thibeau, dossier 6.3.7-32280 (432-9200-0).

ADOPTE

Résolution concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux

90-442

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le présent rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux, lesquelles s'élèvent à 34 233,74 $.

Que le Conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministre des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention à l'exception de la subvention dossier 6.3.7-32280 (432-9200-0).

ADOPTE

Résolution, location équipement pour déneigement

90-443

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE:

Niveleuse Champion 740-A 111

avec lame unie	à 75 $/heure
avec lame dentelée (déglaçage)	à 77 $/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 76 $/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Michigan 85-111A 4 vg à 70 $/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour déneigement

90-444

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

EXCAVATION FOURNIER LTEE:

Chargeuses sur roues avec charrue à neige

1 Caterpillar 950-B	4 vg	à 70 $/heure
1 Caterpillar IT-18	3 vg	à 63 $/heure
1 Case W-11		à 50 $/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950-B	4 vg	à 60 $/heure
	12 vg	à 75 $/heure
1 Caterpillar IT-18	3 vg	à 50 $/heure
	6 vg	à 55 $/heure
1 Case 580-SE	2 vg	à 45 $/heure (Backhoe)

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

2 Fiat-Allis HD-16B 200 H.P. à 82 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Kenworth W-900 à 57 $/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour déneigement

90-445

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.:

Chargeuse sur roues avec charrue à neige

1 John Deere J.D. 644 à 60 $/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

1 John Deere J.D. 644	3 vg à 48 $/heure	
1 John Deere J.D. 544	2 vg à 47 $/heure	
1 Case 621	3 vg à 48 $/heure	
	6 vg à 60 $/heure	
1 Case 580-D	1 vg à 45 $/heure	(Backhoe)

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour déneigement

90-446

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

EXCAVATION LETHIECQ & FILS INC.:

Niveleuse Champion D-740

avec lame unie	à 62 $/heure
avec lame dentelée (déglaçage)	à 65 $/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 67 $/heure

Chargeuse sur roues avec charrue à neige

1 Case W-14 2 vg à 55 $/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Case W-14 2 vg à 52 $/heure

Camions 10 roues avec charrue à neige

2 White Western Star à 58 $/heure avec charrue et aile de côté
1 White Western Star à 55 $/heure avec charrue

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour déneigement

90-447

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

PAGE CONSTRUCTION DIVISION SIMARD BEAUDRY INC.:

Niveleuse Champion D-680

avec lame unie	à 68 $/heure
avec lame dentelée (déglaçage)	à 75 $/heure
avec charrue à neige et aile de côté	à 75 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Sicard à 55 $/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour déneigement

90-448

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

TRANSPORTS REAL ROBERGE INC.:

Chargeuse sur roues avec charrue à neige

1 Caterpillar 930 à 65 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Ford Lt-9000 à 58 $/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour déneigement

90-449

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

JEROME CARIGNAN:

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Case 580K 2 vg à 45 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Mack à 60 $/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour déneigement

90-450

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991 de la firme:

CAP-EXCAVATION INC.:

Chargeuse sur roues avec charrue à neige

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 58 $/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

1 Caterpillar 950-B 4 vg à 55 $/heure

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

1 Fiat-Allis 21-P 293 H.P. à 72,50 $/heure
1 Fiat-Allis 21-B 297 H.P. à 74,50 $/heure
1 Fiat-Allis 21-C 312 H.P. à 85,00 $/heure
1 Fiat-Allis FD-30B 342 H.P. à 85,00 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Kenworth 350 H.P. et semi-trailer à 50 $/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution abrogeant les résolutions 90-32, 90-33 et 90-34 concernant des noms de rues

90-451

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les résolutions portant les numéros 90-32, 90-33 et 90-34 concernant des noms de rues, soient abrogées à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de l'environnement

90-452

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de l'environnement du 11 juillet 1990, soit et est adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 859

90-453

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 859, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 61 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lepage et Fafard", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-5 (C.I.T.F.)

90-454

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-5, intitulé: "Règlement adoptant le règlement numéro 33 (1990) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant l'achat et le renouvellement de huit (8) autobus urbains", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire

90-455

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'engager les Laboratoires Laviolette inc. pour la surveillance des travaux de béton de ciment et de béton bitumineux à être effectués pour l'aménagement du parc portuaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout

90-456

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc. au montant de 108 258,27 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Champoux et des travaux d'aqueduc sur les rues Madeleine-de-Verchères et Boisvert, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Lafontaine à transmettre plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation

90-457

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à transmettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Tousignant et sur celle portant le numéro de cadastre 567-5 (plan E-755).

ADOPTE

Avis de motion

90-458

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DU SYSTEME D'ECLAIRAGE PUBLIC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17 septembre 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nom de rue

90-459

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 567-5 soit nommée "BETTEZ" en l'honneur de M. Emile Bettez, ancien policier ayant servi entre 1924 et 1944 au sein de la police de route provinciale (aujourd'hui Sûreté du Québec), et aussi comme constable municipal durant l'hiver à partir de 1929. Père de MM. Jacques et Guy Bettez, à l'emploi de la Ville durant de nombreuses années.

ADOPTE

Résolution, colloque sur le droit et la réglementation de l'environnement

90-460

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser M. Michael Hiller et M. Yvan Blouin à assister à un colloque sur le droit et la réglementation de l'environnement à Montréal, les 14 et 15 novembre 1990.

ADOPTE

Résolution concernant rénovation de l'immeuble du 49, rue Du Parc

90-461

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'en réponse à la demande formulée par M. René Bacon, directeur du service des hypothèques du Trust Général, le 5 septembre 1990, concernant la rénovation de l'immeuble sis au 49, rue Du Parc, il soit adopté ce qui suit:

1.- les travaux énumérés au devis, à ses annexes, ainsi qu'aux ajouts spécifiés par M. Yvan Branchaud, inspecteur des permis, correspondent effectivement aux principales rénovations que nécessite le 49, rue Du Parc;

2.- le permis de construction pour l'exécution de tous ces travaux pourra être émis dans la mesure où la demande remplira toutes les exigences applicables des règlements municipaux;

3.- les travaux devant faire l'objet de ce permis de construction devront avoir été complètement terminés dans les 60 jours suivant la date d'émission dudit permis, lequel devra être obtenu avant le 30 septembre 1990;

4.- suite à l'exécution de tous les travaux, un inspecteur des permis devra constater la conformité des travaux aux plans et devis acceptés et cette inspection des lieux devra avoir lieu avant le 7 décembre 1990;

5.- une fois remplies les conditions formulées ci-avant, le Conseil communiquera au Trust Général sa décision de mettre fin à toutes les procédures en exécution du jugement rendu contre le 49, rue Du Parc, et ce, par l'adoption d'une résolution distincte à cet effet.

ADOPTE

Résolution, colloque sur la valorisation des déchets

90-462

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. le maire Jean-Claude Beaumier et M. le conseiller René Tremblay, soient autorisés à assister à un colloque sur la valorisation des déchets et l'enfouissement sanitaire au Québec, qui aura lieu à Québec les 31 octobre et 1er novembre 1990.

ADOPTE

Résolution concernant Pavillon Mauricien

90-463

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine lève son opposition à la demande de permis de un (1) bar danse, spectacles et films, un (1) bar sur terrasse, faite par 2746-8693 Québec inc. à la Régie des permis d'alcool du Québec, à la condition que les travaux une fois terminés et inspectés, soient conformes aux plans déposés à la Ville lors de l'émission du permis.

ADOPTE

Résolution concernant M. Ronald Marcoux

90-464

Sur une proposition de M. le maire
et unanimement appuyée,
il est résolu:

Que le Conseil exprime toute sa satisfaction à l'égard de M. Ronald Marcoux, ing., directeur général, pour le travail accompli pendant les trente années passées au service de la Ville et qui prendra sa retraite bientôt.

A cette occasion, le Conseil tient à souligner sa compétence, la collaboration constante qu'il a apportée avec tous les Conseils municipaux avec lesquels il a travaillé au cours des années, sa grande disponibilité envers tous, contribuables, collègues de travail, population, son souci de toujours travailler dans le meilleur intérêt de la Ville et de ses habitants.

Le Conseil lui souhaite une heureuse retraite parmi les siens.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier — Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1er octobre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-465

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-09-17

90-466

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 septembre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 septembre 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux
et le directeur des Services techniques,	M. Yvan Blouin

---

a) Résolution acceptant la proposition de M. Pierre Delorme concernant l'engagement du nouveau directeur général

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition de M. Pierre Delorme concernant l'engagement du nouveau directeur général, aux conditions mentionnées dans sa lettre du 12 septembre 1990, adressée à M. Réjean Giguère, directeur des ressources humaines.

b) Prêt de l'aréna, compétition provinciale des pompiers

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation de l'aréna Jean-Guy Talbot du 21 au 23 juin 1991, à l'occasion de la compétition provinciale des pompiers, le tout conformément aux demandes faites par le président du comité organisateur, M. Bernard Ritchie, dans une lettre du 7 septembre 1990.

c) Demande à Hydro-Québec, remplacement de lumières de rues défectueuses

Le Conseil réuni en commission permanente, demande à Hydro-Québec de faire diligence dans le remplacement des lumières de rues défectueuses, suite à de très nombreuses plaintes reçues à ce sujet.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport sur la perception des taxes au 31 août 1990.
- Lettre de résidents du boul. Ste-Madeleine, demande d'installation de poubelles.
- Lettre du ministère de l'Environnement, l'Entrepôt du Pneu.
- Lettre de Me Bertrand Lamothe, jugement (Réal Mongrain).
- Lettre de M. Philippe Pothier, demande de forage d'un puits.
- Lettre de M. Michael Hiller, résidence.
- Rapport sur les permis de construction pour le mois d'août 1990.
- Conciliation de banque, juin et juillet 1990.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-09-17

90-467

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 septembre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-468

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 septembre 1990, comprenant les chèques numéros 56464 à 56643 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 113 243,90 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 113 243,90 $ sont inclus:

-	le service de la dette:	759 581,49 $
-	placement au taux de 12,87%: (Banque Nationale du Canada)	1 485 330,00 $
		2 244 911,49 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-469

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Emery Desaulniers	Prop. par cons. A. Croteau
M. Gérard Demers	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Oscar Paquin	Prop. par cons. A. Croteau
Mme Ellen Dean Archambault	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Yvette Laforme-Hayes	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Jacqueline Gauthier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Marie-Flore H. Cossette	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Placide Harvey	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Georges Corbin	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Robert Toupin	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean Massicotte	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Germaine S. Brouillette	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-470

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 567-6 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Marc Gervais, a.g., en date du 12 septembre 1990, et portant le numéro 962.

ADOPTE

Résolution pour abroger la résolution numéro 90-361

90-471

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-361 du 16 juillet 1990, acceptant un plan montrant la correction d'une partie des lots 387-440-2, 387-358 et 387-440 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-472

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-2566 et 387-2567 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 14 septembre 1990, et portant le numéro 3436.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 84-103-4, cession de terrain

90-473

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-103-4 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

"Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la compagnie Rivaco inc., les lots numéros 545-299, 545-310 et 544 ptie, ce dernier d'une superficie de 240,1m², du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour et en considération de la somme de un dollar (1 $) à être payée comptant lors de la signature du contrat.

Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine."

ADOPTE

Résolution acceptant prévisions budgétaires 1991 de l'O.M.H.

90-474

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1991, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix essence sans plomb

90-475

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 7 septembre 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,5504 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'éclairage rue Thiffault

90-476

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Caron & Fils inc. au montant de 21 522 $, pour des travaux d'éclairage sur la rue Thiffault, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 852 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie

90-477

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mines Seleine, pour la fourniture d'environ 5 500 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac) pour l'année 1990-1991, au montant de 43,99 $ la tonne métrique, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable tamisé abrasif

90-478

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Gravier Mont-Carmel inc. pour la fourniture d'approximativement 5 000 tonnes métriques de sable tamisé abrasif, au montant de 1,75 $ la tonne métrique, transport au montant de 2,75 $ la tonne métrique, taxes de vente fédérale et provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile semi-lourde #4

90-479

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.A. Bellemare pour la fourniture d'environ 60 000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de 0,2350 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile à chauffage #2

90-480

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises A. Ethier inc. pour la fourniture d'environ 7 000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,2535 $ le litre, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée

90-481

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pétroles Irving inc. pour la fourniture d'environ 130 000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,4295 $ le litre, taxes de vente fédérale et provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée

90-482

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pétroles Irving inc. pour la fourniture d'environ 30 000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,3118 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb

90-483

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Pétroles Irving inc. pour la fourniture d'approximativement 240 000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,5214 $ le litre, taxes de vente fédérale et provinciale incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des loisirs

90-484

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 1990 du Comité des loisirs, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des loisirs

90-485

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 1990 du Comité des loisirs, soit et est adopté aux articles 1 à 3 inclusivement.

ADOPTE

Résolution acceptant offre de services

90-486

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre de services de Les Entreprises Dalin inc. concernant la surveillance périodique de la chaufferie du garage municipal, pour la période du 1er octobre 1990 au 15 mai 1991.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement déneigement

90-487

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1990-1991, de la firme:

JULES MILETTE INC.

Camion avec charrue à neige:

1 Autocar à 48 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1990-1991.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, engagement, réfection des rôles d'évaluation

90-488

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil mandate la firme Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. afin de procéder à la réfection des rôles d'évaluation foncier et locatif, ainsi que leurs dépôts entre le 15 août et le 15 septembre 1991, pour l'exercice financier 1992, lequel constituera le premier exercice où doit s'appliquer le premier rôle triennal.

Les lettres du 10 janvier 1990 et du 5 février 1990 décrivant respectivement les différents travaux à exécuter et les honoraires à prévoir pour la réalisation de ce projet, font partie intégrante de cette résolution.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain

90-489

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine rachète de Mme Manon Bédard et de M. Guy Carbonneau, le lot 171-70-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 854 $, soit le prix de l'évaluation municipale.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Résolution nommant directeur général par intérim

90-490

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Réjean Giguère soit nommé directeur général par intérim jusqu'à l'engagement et l'entrée en fonction du nouveau directeur général.

ADOPTE

Résolution, engagement contremaître à la Voirie

90-491

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. René Bergeron soit engagé comme contremaître à la Voirie, à compter du 22 octobre 1990, aux salaire et conditions de travail de la politique de gestion des cadres de la Ville. Monsieur Bergeron devra établir sa résidence au Cap-de-la-Madeleine dans les six (6) mois qui suivront sa période de probation.

ADOPTE

Résolution d'ajournement

90-492

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance soit et est ajournée au mardi, le 9 octobre 1990 à 16 h 30.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

7078

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 859, autorisant un emprunt de 61 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lepage et Fafard.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 859 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 859 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2 octobre 1990.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 9 octobre 1990, à 16 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Jeannot Paquin
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations

90-493

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 5 430 000 $;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la corporation a reçu la soumission ci-dessous détaillée:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Lévesque, Beaubien, Geoffrion	97,037	170 000 $	11 %	1991	
Wood Gundy inc.		188 000	11 %	1992	
McNeil, Mantha inc.		209 000	11 %	1993	
Scotia McLeod inc.		232 000	11¼%	1994	
Tassé et Associés ltée		4 631 000	11¼%	1995	12,0963
R.B.C. Dominion Securities					
Merril Lynch du Canada					
Richardson Greenshields du Canada					

CONSIDERANT QUE l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., Wood Gundy inc., McNeil Mantha inc., Scotia McLeod inc., Tassé et Associés ltée, R.B.C. Dominion Securities inc., Merril Lynch du Canada et Richardson Greenshields du Canada, est la seule et unique soumission présentée;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 430 000 $, de la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., Wood Gundy inc., McNeil Mantha inc., Scotia McLeod inc., Tassé et Associés ltée, R.B.C. Dominion Securities inc., Merril Lynch du Canada et Richardson Greenshields du Canada.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations en vertu de règlements d'emprunt

90-494

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 5 430 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
464-A	184 000 $
650	23 100
689	27 500
692	230 400
695	32 100
700	92 000
702	22 500
703	166 800
704	55 500
705	157 700
706	212 000
707	59 500
709	230 000
710	137 900
711	38 400
712	41 500
715	113 300
716	349 300
717	174 500
718	55 400
720	234 800
722	91 800
763	4 000
779	28 000
791	13 000
792	1 000
794	7 000
795	52 000
804	65 000
806	8 000
815	58 000
817	6 000
822	625 000
823	376 000
826	14 000
827	145 000
829	100 000
831	110 000
832	15 000
837	200 000
838	125 000
839	118 000
841	450 000
849	77 000
853	103 000
	5 430 000 $

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 5 430 000 $;

1.- Les obligations seront datées du 13 novembre 1990;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes le succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 13 mai et le 13 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligation pour un terme plus court que le terme prévu

90-495

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que pour l'emprunt au montant total de 5 430 000 $ effectué en vertu des règlements numéros 464-A, 650, 689, 692, 695, 700, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 709, 710, 711, 712, 715, 716, 717, 718, 720, 722, 763, 779, 791, 792, 794, 795, 804, 806, 815, 817, 822, 823, 826, 827, 829, 831, 832, 837, 838, 839, 841, 849 et 853, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 13 novembre 1990), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés, sauf les règlements numéros 715 et 849; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution autorisant signature convention, traitement des eaux usées

90-496

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer avec le gouvernement du Québec, le deuxième addenda à la convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

ADOPTE

Avis de motion

90-497

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DE COUT EXCEDENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN RELAIS PORTUAIRE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9 octobre 1990.

(Signé) DENIS BEAULIEU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier-adjoint Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 octobre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-498

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance régulière du 1990-10-01 et de la séance d'ajournement du 1990-10-09

90-499

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er octobre 1990, et de l'assemblée d'ajournement à 16 h 00, le 9 octobre 1990, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er octobre 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général adjoint, M. Réjean Giguère
et le directeur des
Services techniques, M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, appui à la Corporation de l'Ile St-Quentin

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie les démarches faites par la corporation pour le développement de l'île St-Quentin auprès du ministère des Transports, pour l'installation de panneaux de signalisation du parc de l'île St-Quentin sur les routes provinciales, et principalement sur celles qui traversent notre région.

b) Résolution, vente de terrain

Le Conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 89-516 et la remplace par la suivante:

"Que le Conseil accepte de vendre à M. Alain Déziel une partie du lot P-550 du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, situé sur la rue Morin, ayant une superficie de 5315,5 m², pour le prix de 21 960 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire et d'arpenteur seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité."

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Alain Déziel, demande d'achat de terrain sur la rue Morin.
- Procès-verbal O.M.H., réunion du 5 septembre 1990.
- Pétition, stationnement rue St-Pierre, 89 signatures.
- Lettre de Mme Isabelle Gimaël, plantation d'arbres.
- Lettre du ministère de l'Environnement, Les Toitures Pierre Bellemare ltée.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-10-01

90-500

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du ler octobre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-501

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 octobre 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 56644 à 56845 incl....	508 980,60 $
2)	les paies nos 36 à 39 incl.....	463 530,60 $
3)	effets bancaires retournés, mise à jour PCTOOLS V.G. en fonds U.S. et les frais bancaires pour chèque en fonds U.S....	17 925,87 $
	le tout totalisant un déboursé de:	990 437,07 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-502

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean Latour	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Rosaire Houle	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Emilien B. Laquerre	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Rosalia D. Hébert	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. René Sauvageau	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Jean-Paul Blais	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Paul-Emile Poulin	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

CAS DE FORCE MAJEURE

RELAIS PORTUAIRE

ATTENDU QU'un affaissement est survenu sur nos terrains du relais portuaire le ler octobre 1990 à 15 h 45;

ATTENDU QUE cet affaissement détériore sérieusement les équipements municipaux;

ATTENDU QUE cette situation ne peut que se détériorer avec les pluies d'automne et, par le fait même, endommager de plus en plus sérieusement les équipements municipaux;

Conformément à l'article 573.2 de la Loi des cités et villes, je considère donc la présente situation comme un cas de force majeure pouvant détériorer les équipements municipaux.

Je décrète donc des dépenses d'environ 150 000 $ pour réaliser les travaux correctifs requis. Ces travaux feront l'objet d'un règlement d'emprunt de dépenses excédentaires du règlement numéro 841 et consisteront sommairement à:

- forage de reconnaissance;
- adoucissement du talus;
- construction d'un fossé de drainage avec drain collecteur;
- mise en place de pierres pour stabiliser le talus;
- et, finalement, mise en place d'une membrane filtrante.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Maire de Cap-de-la-Madeleine

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE - ANNEE 1990

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'année 1990 s'achève et le temps est venu de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

1. Les résultats de l'année 1989;
2. Les indications préliminaires de l'année courante;
3. Le budget 1991;
4. Le programme triennal 1991-1992-1993.

Après l'analyse des résultats budgétaires 1990, nous sommes quasi certains et ce, pour une quinzième année, de terminer l'année actuelle en respectant les montants prévus au budget.

1. LES RESULTATS DE L'ANNEE 1989

a) Les états financiers

Les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 20 799 950 $ et 20 305 486 $. En conséquence, la Ville a donc réalisé un surplus de 494 464 $. Un accroissement considérable des revenus reliés à l'augmentation de l'évaluation foncière, le respect des montants prévus au budget et le souci d'économie et d'efficacité des différents intervenants municipaux expliquent en partie ce résultat.

Le surplus libre est de 343 096 $ et ce, après l'affectation de 350 000 $ au budget 1990 et de 130 000 $ à des réserves.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1989 s'élevaient à 585 522 000 $ (79%) et l'évaluation imposable redressée était de 743 612 940 $.

La dette à long terme, à cette même date, atteignait 31 389 213 $, représentant ainsi un taux d'endettement de 4,22% en fonction de l'évaluation imposable redressée et une dette per capita de 956,99 $. Au cours de l'année 1989, une émission par obligations et par billets a été effectuée pour un montant total de 6 015 000 $, soit des refinancements de 2 515 000 $ et une nouvelle dette de 3 500 000 $.

Finalement, les frais de financement ont accaparé 24,7% des dépenses totales de l'année, soit 5 015 297 $.

b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé au 31 décembre 1989 a été émis sans restriction.

Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 1989 ainsi que sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

c) Le programme triennal d'immobilisations

Ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Un onzième programme triennal a donc été soumis et les prévisions des dépenses sont de 23 812 266 $, réparties comme suit:

- 13 786 266 $ pour 1990;
- 6 921 500 $ pour 1991;
- 3 104 500 $ pour 1992.

2. LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DE L'ANNEE COURANTE

Un budget de 22 200 000 $ pour l'année 1990 a été adopté le 19 décembre 1989.

Tel que mentionné précédemment, l'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour et les projections au 31 décembre 1990 nous permettent de croire que nous pourrons terminer l'année en respectant les montants prévus au budget.

La dette à long terme au 31 décembre 1990 devrait s'élever à près de 33 millions $, ce qui représente une augmentation d'environ 2 millions $, comparativement à l'année dernière. Les différents travaux d'infrastructures requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et divers travaux municipaux tels que le pavage de diverses rues, la réfection de certaines infrastructures et la construction d'un parc portuaire sont les principaux éléments à l'origine de cette augmentation de la dette.

3. BUDGET 1991

Le budget de l'année 1991 pourrait être adopté au cours de la semaine du 17 décembre 1990.

Un ralentissement de la construction domiciliaire devenant de plus en plus probable pour la prochaine année, notre objectif premier sera de limiter l'augmentation de taxe à l'indice des prix à la consommation en excluant l'impact de la T.P.S.

Toutefois, le programme d'amélioration des services à la population et l'embellissement de notre ville devrait se poursuivre en 1991.

4. PROGRAMME TRIENNAL 1991-1992-1993

Nous anticipons une légère baisse au niveau du développement des secteurs résidentiels pour l'année 1991. Cette situation est principalement due au fait que, depuis quatre ans, le secteur domiciliaire s'est particulièrement développé et que les taux d'intérêts hypothécaires ont augmenté de façon significative.

Dès lors, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution au niveau des installations de nouvelles infrastructures. Afin de réduire au minimum le niveau d'endettement et l'augmentation du service de la dette, les projets d'immobilisations à long terme seront limités aux dépenses pouvant générer des revenus, sans pour autant entraver la réalisation de projets jugés prioritaires.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées en tenant compte de la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables, pour approbation, comme le veut la Loi.

Voilà qui termine l'analyse portant sur la situation financière de notre ville. J'espère sincèrement, Chères concitoyennes et Chers concitoyens, que ces explications répondront en tout point à vos attentes.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Maire de Cap-de-la-Madeleine

Adoption de plan

90-503

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-760 et 551-761 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 1er octobre 1990, et portant le numéro 2909.

ADOPTE

Résolution, nouveau maire-suppléant

90-504

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. le conseiller Michel Boisclair soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er novembre 1990 au 28 février 1991 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, gestion des déchets

90-505

CONSIDERANT que plus d'une cinquantaine de municipalités de la région utilisent le site d'enfouissement sanitaire localisé à Saint-Etienne-des-Grès;

CONSIDERANT que la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès a fait signifier un avis de réserve pour fins publiques sur les immeubles constituant le site d'enfouissement sanitaire appartenant à Service spécial de vidanges inc. et/ou Gestion des rebuts D.M.P. inc. et que simultanément la M.R.C. de Francheville a adopté une résolution annonçant son intention d'acquérir compétence en matière de gestion des déchets;

CONSIDERANT que ces démarches permettent de soulever l'ensemble de la problématique en matière de gestion et d'élimination des déchets et l'importance d'en venir à une concertation régionale pour assurer une saine et efficace gestion des déchets;

CONSIDERANT que notre municipalité a intérêt à participer à cette concertation régionale en vue d'une étude pour l'élaboration d'un programme régional de gestion des déchets et qu'elle se doit, par conséquent, d'assumer une partie des dépenses s'y rattachant;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que ce Conseil s'engage à contribuer financièrement:

- aux coûts reliés à l'imposition et à la défense, le cas échéant, de la susdite réserve et à l'étude des avantages et inconvénients de l'expropriation éventuelle dudit site;

- aux études à être réalisées pour l'élaboration d'un programme régional d'un système de gestion des déchets pour mieux cerner ladite problématique;

Que cette contribution financière se fasse au prorata de la population respective des municipalités participantes;

Que la contribution de notre municipalité n'excède pas un dollar (1 $) par habitant à moins qu'une nouvelle résolution soit adoptée par la municipalité pour prévoir une participation additionnelle.

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution numéro 90-57

90-506

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-57 (adoption de plan) soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes

90-507

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, le 14 novembre 1990 à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier, le 14 novembre 1990, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes

90-508

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le contrôleur, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 14 novembre 1990, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation

90-509

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion régulière du Comité de circulation du 26 septembre 1990 et de la réunion d'ajournement du 9 octobre 1990, soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, extension mandat Pluritec, relais portuaire

90-510

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'extensionner le mandat de Pluritec concernant le projet du relais portuaire de façon à inclure la préparation des plans et devis, la demande de soumission et la surveillance de construction des ouvrages de stabilisations du talus adjacent aux équipements municipaux.

ADOPTE

Avis de motion

90-511

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT AXES DE CIRCULATION POUR NOUVEAU PARC INDUSTRIEL SUR LES LOTS 112 ET 113".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15 octobre 1990.

(Signé) DENIS BEAULIEU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Adoption de plan

90-512

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 550-256 et 550-257 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 12 octobre 1990 et portant le numéro 3464.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

90-513

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à l'Association des loisirs des policiers du Cap, samedi le 27 octobre 1990 en soirée, afin d'y tenir un party d'Halloween.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

90-514

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à l'Association récréative du personnel de bureau et cadre de la Ville, le 30 novembre 1990, pour la tenue de la soirée annuelle du temps des Fêtes.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain

90-515

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, vende à M. François Veillette, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 551-288 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 9 300 $, à la condition que la construction proposée soit soumise à l'approbation du service de la Planification de la Ville pour intégration dans le secteur.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier-adjoint

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 novembre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-516

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-10-15

90-517

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 octobre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 octobre 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général adjoint,	M. Réjean Giguère

et le directeur des
Services techniques, M. Yvan Blouin

---

a) Résolution de félicitations

Le Conseil réuni en commission permanente, félicite chaleureusement M. Pierre Laquerre qui s'est mérité le titre de champion du monde en Taekwon-Do, lors de compétitions qui se sont déroulées à Montréal en août dernier et qui regroupaient plus de 47 pays.

b) Résolution concernant travaux d'asphaltage

ATTENDU QUE les propriétaires du 118, boulevard Ste-Madeleine ont pris l'engagement de compléter l'aménagement du stationnement existant à l'arrière de leur immeuble, et ce, avant le 17 août 1990;

ATTENDU QUE les travaux n'étaient que partiellement complétés à cette date, malgré le fait qu'il s'agissait d'un deuxième renouvellement de permis;

ATTENDU QU'il est maintenant tard dans la saison pour effectuer des travaux d'asphaltage;

En conséquence,
Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'accorder aux propriétaires du 118, boulevard Ste-Madeleine, un ultime délai, ce, jusqu'au 31 mai 1991, pour compléter définitivement ce à quoi ils se sont préalablement engagés, à défaut de quoi des procédures judiciaires seront prises afin d'éliminer la situation d'infraction qui prévaut actuellement sur les lieux.

c) Résolution, prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel au Club Kiwanis, le 2 novembre 1990, pour leur souper bénéfice.

CORRESPONDANCE LUE:

- Procès-verbal du Comité de police, rencontre du 24 septembre 1990.
- Règlement 261 de la municipalité de Ste-Marthe concernant la circulation des véhicules lourds (à l'étude).
- Demande du cercle récréatif 10 Perreault, tenue d'un bingo (refusée).
- Ecole Martel, régime coopératif (alternance travail - études).
- Résolution de félicitations de la municipalité de Batiscan, concours "Villes, villages et campagnes fleuris".
- Rapport des permis de construction, septembre 1990.
- Conciliation de banque, août 1990.

- Lettre de la ville de Dorion, desserte policière pour municipalités de 5 000 habitants et plus.

JEAN-PIERRE ROOF
greffier-adjoint

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-10-15

90-518

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 octobre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-519

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 novembre 1990, comprenant les chèques numéros 56846 à 57080 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 418 660,29 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 418 660,29 $ sont compris:

-	le service de la dette:	1 349 840,78 $
-	refinancement en cours:	2 730 000,00
		4 079 840,78 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-520

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Robert Galarneau	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Simone Blais Perreault	Prop. par cons. A. Croteau
Mlle Gilberte Brière	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Ulric Richard	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Wilbrod Fortin	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jules Tessier	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Hélène L. Perreault	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Emilien Mailhot	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gérard Livernoche	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Ludger Bordeleau	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Mike Todd	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Marie-Jeanne L. Carle	Prop. par cons. L. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

90-521

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion spéciale du 16 octobre 1990 de la Commission municipale d'urbanisme soit et est adopté, sauf l'article 1 qui est retiré.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-522

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-762 et 551-763 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 16 octobre 1990, et portant le numéro 3467.

Que la partie résiduelle telle que démontrée par le plan, n'est pas acceptée comme un parc (espace vert).

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 90-473, cession de terrain

90-523

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 90-473 soit amendée de la façon suivante: en changeant les mots "compagnie Rivaco inc." par les mots "compagnie Claude G. Lajoie ltée".

ADOPTE

Résolution, représentant de la Ville, Ile St-Quentin

90-524

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Léo Beaulieu, représentant de la Ville sur le Conseil d'administration de la Corporation de l'Ile St-Quentin.

ADOPTE

Résolution, renouvellement mandat O.M.H.

90-525

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de renouveler le mandat de M. Henri-Paul Dubois au poste de représentant des locataires au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, plafond réfléchissant

90-526

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises Defargo ltée, au montant de 38 500 $ toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un plafond réfléchissant à l'aréna Jean-Guy Talbot, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des loisirs

90-527

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 1990 du Comité des loisirs soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement, en ajoutant à l'article 4, les mots suivants: "moyennant une contribution de 500 $".

ADOPTE

Résolution, mesures disciplinaires

90-528

CONSIDERANT le taux d'absentéisme chronique de l'employé portant le numéro 210-055;

CONSIDERANT que l'employé a été avisé par écrit le 12 juin 1990 qu'il devait corriger dans les plus brefs délais son taux d'absentéisme anormal;

CONSIDERANT que ces absences causent préjudice au département pour lequel l'employé est affecté;

CONSIDERANT que depuis cet avertissement écrit, aucune amélioration n'a été constatée;

CONSIDERANT qu'il existe un programme de désintoxication organisé par l'employeur;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que cet employé soit suspendu sans solde pour une période de trois (3) jours ouvrables consécutifs et qu'il devra prendre immédiatement des mesures en vue de régulariser son taux d'absentéisme anormal.

Toutefois, cette suspension pourra être annulée si l'employé consent à s'inscrire d'ici quinze (15) jours au programme de désintoxication de la Ville.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain

90-529

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire se porter acquéreur du terrain portant le numéro de cadastre Ptie 554, appartenant au Gouvernement fédéral, tel qu'identifié au plan ci-inclus.

Cette acquisition devra se faire pour une somme nominale de 1 $ et le notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer le contrat d'achat.

ADOPTE

Résolution, engagement Les Consultants H.G.E., étude hydrogéologique de l'aquifère

90-530

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Les Consultants H.G.E. inc. à procéder à l'étude hydrogéologique de l'aquifère en vue de définir un bilan des eaux souterraines de façon à optimiser l'exploitation actuelle de la nappe d'eau et de mettre en évidence les débits encore disponibles ainsi que les sites à explorer. Le coût de cette étude n'excédera pas 20 525 $. Cette étude a été demandée à la municipalité par le ministère de l'Environnement du Québec dans une lettre datée du 25 avril 1990.

ADOPTE

Résolution, demande au ministère des Transports l'utilisation de l'héliport

90-531

CONSIDERANT que les Entreprises G.D.G. ont fait une demande à la Ville afin d'obtenir un permis d'héliport;

CONSIDERANT que la firme G.D.G., pour les besoins d'expansion de son entreprise, a besoin d'un tel service;

CONSIDERANT les contraintes qu'imposerait l'héliport au voisinage immédiat;

CONSIDERANT que déjà la municipalité a consenti à l'implantation d'un héliport au ministère des Transports du Québec;

CONSIDERANT que cette installation ne souffre pas d'engorgement chronique;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil demande à ce que cette installation puisse être mise à la disposition de cette entreprise et éventuellement à d'autres entreprises qui nécessiteraient un tel service.

ADOPTE

Résolution concernant viaduc, boul. Des Prairies

90-532

CONSIDERANT que le viaduc qui enjambe l'autoroute 40 et la rue Des Prairies fut la cause de nombreux accidents;

CONSIDERANT que le 4 novembre dernier, un accident a causé la mort d'une automobiliste;

CONSIDERANT que la sortie et l'entrée sont situées dans la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

CONSIDERANT que le développement de la partie nord de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine est en plein essor;

CONSIDERANT que les résidents qui empruntent quotidiennement ce chemin, nous ont fait part, à plusieurs reprises, des problèmes de cette intersection;

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil demande au ministère des Transports du Québec d'apporter les modifications nécessaires au viaduc, soit par une modification des points d'arrêt, soit par l'installation de feux de circulation, afin que la sécurité des usagers soit assurée.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-533

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement les membres du Conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest qui ont été élus par acclamation ou élus lors des élections municipales tenues le 4 novembre dernier, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leur fonction.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-534

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement les membres du Conseil de la ville de Trois-Rivières qui ont été élus par acclamation ou élus lors des élections municipales tenues le 4 novembre dernier, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leur fonction.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-535

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement les membres du Conseil de la ville de Shawinigan qui ont été élus par acclamation ou élus lors des élections municipales tenues le 4 novembre dernier, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leur fonction.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-536

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement les membres du Conseil de la ville de Grand-Mère qui ont été élus par acclamation ou élus lors des élections municipales tenues le 4 novembre dernier, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leur fonction.

ADOPTE

Résolution pour abroger et remplacer les résolutions 90-163 et 90-176, adoption de plan

90-537

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les résolutions numéros 90-163 et 90-176 soient et sont abrogées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:

"Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 567-3, 671-316 à 671-337 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 15 mars 1990, et portant le numéro 9436.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lesdits plan et livre de renvoi."

ADOPTE

Résolution concernant circulation lourde rue St-Maurice

90-538

CONSIDERANT la densité de la circulation sur la rue St-Maurice;

CONSIDERANT que cette mesure aurait pour effet d'augmenter considérablement la circulation sur cette même artère;

CONSIDERANT les recommandations du Directeur de la Sécurité publique;

CONSIDERANT que cette artère (rue St-Maurice) comporte une forte densité de population;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine s'objecte à l'approbation par le ministère des Transports, du règlement numéro 261 de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, concernant la circulation des véhicules lourds sur une partie des 6e, 8e et 9e Rues dans le secteur St-Malo ouest.

ADOPTE

Résolution concernant cour d'école Ste-Madeleine

90-539

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville apportera son aide au comité du projet de l'aménagement de la cour de l'école Ste-Madeleine sous la forme de services, pour un montant équivalant à 5 000 $, soit ce qui a déjà été fourni de la même manière au comité du parc-école La Ferté et à celui de Mgr-Comtois.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier-adjoint

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 novembre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-540

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-11-05

90-541

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 novembre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 novembre 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général adjoint, M. Réjean Giguère
et le directeur des
Services techniques, M. Yvan Blouin

---

a) Aménagement du parc Des Ormeaux

Le Conseil réuni en commission permanente, demande au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. une proposition de services concernant l'aménagement du parc Des Ormeaux.

b) Annonce, Charbonnerie Champlain

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la localisation de l'annonce de Charbonnerie Champlain ltée/Division Essence Super C, au 94 de la rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine.

c) Représentants de la Ville, CEDIC

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que MM. Michel Boisclair et Ronald Noël représentent la ville de Cap-de-la-Madeleine à la Corporation du Centre de synergie industrielle.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la S.H.Q., programme PARCQ.
- Lettre du Service des Loisirs, semaine provinciale des Arénas.
- Procès-verbaux (2) de l'O.M.H.
- Lettre de l'O.M.H. concernant les taxes scolaires 91-92.
- Lettre de Bell Canada concernant travaux sur la rue Fusey.
- Lettre de l'A.Q.T.E., conférence régionale le 29 novembre 1990.
- Lettre de la ville de Shawinigan, desserte policière pour municipalités de 5 000 habitants et plus.
- Lettre de Mme Rolande Vachon, demande de stationnement (refusée).
- Invitation de la municipalité de Ste-Marthe du Cap, 75e anniversaire.
- Lettre du Club Optimiste Cap-de-la-Madeleine, demande de réception civique à l'hôtel de ville.
- Lettre de A.L.B. Distributions concernant stationnement (refusée).
- Lettre de la M.R.C. de Francheville concernant flottage du bois.

- Lettre de Loisirs Jeunesse, demande de subvention.
- Lettre de l'O.S.T.R., demande de subvention.
- Lettre du Club de Tir Mauricien concernant services municipaux d'aqueduc et d'égout (à l'étude).
- Lettre de Accueil Jeunesse du Cap, Maison Jean Gagnon, demande d'aide financière (refusée).
- Lettre de Mme Rolande Masse, demande de panneaux pour handicapés (refusée).
- Lettre du Nouvelliste, annonce dans cahier spécial pour le 60e anniversaire de la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie (refusée).
- Lettre de la revue "Image de la Mauricie", voeux de Noël (refusée).
- Rapport des permis de construction, octobre 1990.
- Coût d'entretien de la passerelle Wayagamack.
- Conciliation bancaire, septembre 1990.

JEAN-PIERRE ROOF
greffier-adjoint

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-11-05

90-542

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 novembre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-543

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 novembre 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 57081 à 57231 incl...	681 435,10 $
2)	les paies nos 40 à 44 incl.....	523 287,89 $
3)	effets bancaires retournés pour le mois de septembre 1990.....	400,00 $
le tout totalisant un déboursé de:		1 205 122,99 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-544

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gérard Lefebvre	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Philippe Roch	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Eugène Durand	Prop. et unanimement résolu
Mme Irène Lajoie Hould	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Benoit Gagnon	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Gérard Massicotte	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Blanche Vermette Gagnon	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Elizabeth Dubé	Prop. par cons. L. Beaulieu
Mme Armand Beaudoin	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Louis-Philippe Tarte	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Maurice Arsenault	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Jean-Paul Lamy	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-545

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède à Corporation Immobilière Mauricienne inc., les lots suivants, savoir:

DESCRIPTION:

1. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT DIX-HUIT du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.318) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord par une partie du lot 671-318; vers le nord-est par une partie du lot 671; vers le sud-est par le lot 671-337 (rue); vers le sud par le lot 671-337 (rue); vers le sud-ouest par le lot 671-1 (rue Du Parc); vers le nord-ouest par une partie du lot 671-318; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; vingt-quatre mètres (24m) vers le sud-est; neuf mètres et quarante-deux centièmes (9,42m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le sud; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; neuf mètres et quarante-deux centièmes (9,42m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le nord; vingt-quatre mètres (24m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de quatre-vingt-dix mètres carrés (90m²).

2. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT VINGT-TROIS du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.323) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:-

vers le nord-est par le lot 671-1 (rue Du Parc); vers l'est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-324; vers l'ouest par une partie du lot 671-323; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-323; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; neuf mètres et quarante-six centièmes (9,46m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers l'est; vingt-trois mètres et trente-trois centièmes (23,33m) vers le sud-est; soixante-trois centièmes de mètre (0,63m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; soixante-trois centièmes de mètre (0,63m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le nord-ouest; vingt-trois mètres et trente-trois centièmes (23,33m) vers le nord-ouest; neuf mètres et quarante-six centièmes (9,46m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers l'ouest; contenant une superficie de quatre-vingt-dix mètres carrés (90m²).

3. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT VINGT-QUATRE du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.324) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-323; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-325; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-324; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; soixante-deux centièmes de mètre (0,62m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le sud-est; vingt-et-un mètres et onze centièmes (21,11m) vers le sud-est; trois mètres et six centièmes (3,06m) vers le sud-ouest; vingt-et-un mètres et huit centièmes (21,08m) vers le nord-ouest; soixante-trois centièmes de mètre (0,63m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante-cinq mètres et un dixième carrés (65,1m²).

4. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT VINGT-CINQ du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.325) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-324; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-326; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-325; mesurant trois mètres et six centièmes (3,06m) vers le nord-est; vingt mètres et onze centièmes (20,11m) vers le sud-est; trente-trois centièmes de mètre (0,33m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; soixante-deux centièmes de mètre (0,62m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le nord-ouest; dix-neuf mètres et quatre-vingt-deux centièmes (19,82m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante-et-un mètres et deux dixièmes carrés (61,2m²).

5. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT VINGT-SIX du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.326) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-325; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-327; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-326; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; quatre-vingt-treize centièmes de mètre (0,93m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le sud-est; dix-neuf mètres et huit centièmes (19,08m) vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; dix-neuf mètres et trente-sept centièmes (19,37m) vers le nord-ouest; soixante-quatre centièmes de mètre (0,64m) le long d'un arc de cercle de six mètres de rayon vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante mètres carrés (60m²).

6. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT VINGT-SEPT du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.327) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-326; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-328; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-327; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; vingt mètres (20m) vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; vingt mètres (20m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante mètres carrés (60m²).

7. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT VINGT-HUIT du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.328) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-327; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-329; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-328; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; vingt mètres (20m) vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; vingt mètres (20m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante mètres carrés (60m²).

8. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT VINGT-NEUF du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.329) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-328; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-330; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-329; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; vingt mètres (20m) vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; vingt mètres (20m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante mètres carrés (60m²).

9. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.330) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-329; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-331; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-330; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; vingt mètres (20m) vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; vingt mètres (20m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante mètres carrés (60m²).

10. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-ET-UN du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.331) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-330; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-332; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-331; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; vingt mètres (20m) vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; vingt mètres (20m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante mètres carrés (60m²).

11. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-DEUX du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.332) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-331; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-333; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-332; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; vingt mètres (20m) vers le sud-est; trois mètres (3m) vers le sud-ouest; un mètre et quatre-vingt-dix-sept centièmes (1,97m) le long d'un arc de cercle de vingt-six mètres de rayon vers le nord-ouest; dix-huit mètres et trois centièmes (18,03m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de soixante mètres carrés (60m²).

12. Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-TROIS du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.333) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par une partie du lot 671-332; vers le sud-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud par une partie du lot 671-334; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-333; mesurant trois mètres (3m) vers le nord-est; un mètre (1m) vers le sud-est; treize mètres et dix-huit centièmes (13,18m) le long d'un arc de cercle de vingt-deux mètres et quatre-vingt-dix centièmes de rayon vers le sud-est; un mètre et vingt-trois centièmes (1,23m) vers le sud; quinze mètres et soixante-dix-neuf centièmes (15,79m) le long d'un arc de cercle de vingt-six mètres de rayon vers le nord-ouest; contenant une superficie de dix-neuf mètres et sept dixièmes carrés (19,7m²).

Ladite cession étant faite pour le prix de un dollar (1 $).

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-546

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède à M. Magella Boissonneault et Mme Denise Samson, le lot suivant, savoir:

DESCRIPTION:

Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-CINQ du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.335) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord-est par le lot 671-336 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 671-335; vers le nord-ouest par une partie du lot 671-334; mesurant sept mètres et quarante-quatre centièmes (7,44m) le long d'un arc de cercle de vingt-deux mètres et quatre-vingt-dix centièmes de rayon vers le nord-est; sept mètres et quarante-et-un centièmes (7,41m) le long d'un arc de cercle de vingt-six mètres de rayon vers le sud-ouest; quatorze centièmes de mètre (0,14m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de deux dixièmes de mètre carré (0,2m²).

Ladite cession étant faite pour le prix de un dollar (1 $).

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-547

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède à M. Guy Gaudet, le lot suivant, savoir:

DESCRIPTION:

Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-QUATRE du lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (671-P.334) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, borné comme suit, savoir:- vers le nord par une partie du lot 671-333; vers l'est, par le lot 671-336 (rue); vers le sud-est par une partie du lot 671-335; vers l'ouest par une partie

du lot 671-334; mesurant un mètre et vingt-trois centièmes (1,23m) vers le nord; quinze mètres et soixante-quatorze centièmes (15,74m) le long d'un arc de cercle de vingt-deux mètres et quatre-vingt-dix centièmes de rayon vers l'est; quatorze centièmes de mètre (0,14m) vers le sud-est; quinze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (15,88m) le long d'un arc de cercle de vingt-six mètres (26m) de rayon vers l'ouest; contenant une superficie de neuf mètres et sept dixièmes carrés (9,7m²).

Ladite cession étant faite pour le prix de un dollar (1 $).

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, liste employés temporaires (journaliers)

90-548

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des employés temporaires (journaliers) pour la saison d'hiver 1990-91 au service des Travaux publics, et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, liste employés temporaires (chauffeurs)

90-549

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des employés temporaires (chauffeurs) pour la saison d'hiver 1990-91 au service des Travaux publics, et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, demande extension délai, confection règlements d'urbanisme

90-550

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a adopté le 20 août 1990 son plan d'urbanisme conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A.19.1);

ATTENDU QUE suite à l'adoption dudit plan, la Ville doit également adopter des règlements d'urbanisme, de lotissement et de construction;

ATTENDU QU'il ne sera pas possible pour la Ville d'adopter ces règlements dans les délais requis par la Loi;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au Ministre des Affaires municipales de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 1991 pour l'adoption de ses nouveaux règlements d'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, assemblée générale de l'Association des préposés à l'outillage municipal

90-551

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'accepter la demande de l'Association des préposés à l'outillage municipal, pour la tenue en notre Ville de l'assemblée générale de ses membres, qui aura lieu le 20 septembre 1991, le tout selon le rapport présenté par le Directeur des services techniques de la Ville à ce sujet.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement 860

90-552

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 860, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 $ pour l'achat par la Ville du réseau d'éclairage des rues, propriété de Hydro-Québec", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 décembre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-553

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-11-19

90-554

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 novembre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 1990

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général adjoint	M. Réjean Giguère
et le directeur des Services techniques,	M. Yvan Blouin

---

a) Cotisation U.M.Q. pour 1991

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la cotisation 1991 à l'U.M.Q., au montant de 11 476,39 $.

b) Demande à la Régie des permis d'alcool concernant Réal Mongrain

Le Conseil réuni en commission permanente, prie la Régie des permis d'alcool du Québec de bien vouloir faire respecter la loi de même que ses règlements concernant les permis détenus par M. Réal Mongrain pour ses établissements "Sex-A-Tou" et "El Prado".

c) Résolution concernant Réal Mongrain

Compte tenu que la Ville a obtenu des jugements de la Cour Supérieure obligeant M. Réal Mongrain à fermer ses établissements pendant toute la durée de ses travaux de construction et du fait que Monsieur Mongrain continue à opérer son commerce sous prétexte qu'il détient les permis nécessaires de la Régie des permis d'alcool du Québec pour ce faire;

Compte tenu que la bâtisse en construction a été substantiellement modifiée par rapport à celle pour laquelle les permis de la Régie avaient été initialement délivrés;

Compte tenu que ces permis constituent le principal outil par lequel Monsieur Mongrain persiste à enfreindre la réglementation municipale;

En conséquence,
Le Conseil mandate M^{e} Bertrand Lamothe, aviseur légal de la Ville, de faire les représentations nécessaires auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour que les permis détenus par M. Réal Mongrain, soient suspendus ou retirés, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas satisfait à la réglementation municipale applicable.

Le Conseil demande aussi que la Ville soit avisée de la décision de la Régie dans les plus brefs délais possibles.

CORRESPONDANCE LUE:

- Dépôt du nouveau budget pro-forma pour la bibliothèque municipale.
- Rapport budgétaire au 31 octobre 1990.
- Lettre de Alternative Jeunesse sur la cueillette des déchets domestiques du 20 octobre 1990.
- Lettre de M. Claude Mailhot concernant l'intersection des rues St-Henri et Notre-Dame (envoyée au comité de circulation).
- Lettre de Charbonnerie Champlain concernant un avis de contravention.
- Lettres des villes de Beloeil et Mascouche, desserte policière.

- Remerciements de M. Ronald Marcoux pour la réception organisée en son honneur lors de son départ pour la retraite.

- Lettre des Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier, prêt du Centre Culturel les 19 janvier, 7 mars et 4 juin 1991 (envoyée au comité des loisirs).

- Lettre de l'Association Fleur de mai, demande de subvention pour 1991.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-11-19

90-555

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 novembre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-556

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 novembre 1990, comprenant les chèques numéros 57232 à 57390 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 595 073,80 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 595 073,80 $ sont inclus:

-	le service de la dette:	282 060,10 $
-	placement au taux de 12,42% (Banque Nationale du Canada):	1 980 460,00
		2 262 520,10 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-557

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Richard Montplaisir	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Denis Julien	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Alphonse Grenier	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Robert Lavergne	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Bruno Dalcourt	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurances générales de la Ville

90-558

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Poitras & Lavigueur inc. au montant de 106 264 $ plus taxes, pour les assurances générales de la Ville pour 1991, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette

90-559

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, pour la fourniture d'une camionnette P.T.A.C. de 3900 kg., modèle de l'année 1991, au montant de 17 316 $ taxe de vente provinciale en sus et taxe sur les produits et services en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette

90-560

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Automobiles Rénald Boisclair ltée, pour la fourniture d'une camionnette 2 roues motrices, modèle de l'année 1991, au montant de 17 838 $, taxe de vente provinciale en sus et taxe sur les produits et services en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette

90-561

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, pour la fourniture d'une camionnette roues jumelées, modèle de l'année 1991, au montant de 19 011 $, taxe de vente provinciale en sus et taxe sur les produits et services en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, produits chimiques

90-562

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions ci-dessous pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1991:

a) Chaux hydratée, environ 250 sacs de 22,7 kg. au prix de 0,175 $/kg. Fournisseur: Produits chimiques Shefford ltée.

b) Hypoclorite de sodium 12%, environ 76 contenants de 205 litres au prix de 0,225 $/litre. Fournisseur: Produits chimiques Shefford ltée.

c) Silicate de sodium "N", environ 150 T.M. au prix de 190 $/T.M. Fournisseur: Silicates National ltée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, soude caustique

90-563

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Chemarketing Industries inc. pour la fourniture de soude caustique au prix de 540 $/T.M.S., pour la période du 1er janvier au 31 mars 1991.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile semi-lourde #4

90-564

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile semi-lourde #4 des 4, 19 octobre et 8 novembre 1990, et que suite à ces changements, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,2872 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage #2

90-565

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile à chauffage #2 des 4, 26 et 29 octobre 1990, et que suite à ces changements, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,3435 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée

90-566

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile diesel non colorée des ler novembre et ler décembre 1990, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,5041 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix essence sans plomb

90-567

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'essence sans plomb des ler novembre et ler décembre 1990, et que suite à ces changements, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,5733 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée

90-568

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile diesel colorée des ler novembre et ler décembre 1990, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3904 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, contrat de publicité avec l'Hebdo Journal

90-569

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo Journal, pour la période du ler décembre 1990 au ler décembre 1991, au tarif proposé, soit 0,54 $ la ligne agate.

ADOPTE

Résolution concernant échange de terrains Les Jardins Jacques Lemercier

90-570

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le notaire Gilles Légaré soit mandaté pour préparer un protocole d'entente à intervenir entre la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine et les Jardins Jacques Lemercier inc., concernant un échange de terrains conformément à l'entente intervenue le 4 octobre 1990 entre les parties en cause, tel que décrit dans le compte rendu de la réunion qui fut tenue à ce sujet et préparé par le Directeur de la planification de la Ville.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

90-571

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Corporation Immobilière Mauricienne inc. les lots numéros 567-3, 567-4, 567-5, 671-316 et 671-317 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Lyne Parent soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

De plus, le notaire est aussi autorisé à faire les corrections nécessaires pour le lot 671-336 en remplacement du lot 671-229 déjà propriété de la Ville et pour le lot 671-337 en remplacement du lot 671-282, aussi propriété de la Ville, ces lots faisant aussi parties du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation

90-572

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 9 novembre 1990 soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Avis de motion

90-573

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 34 (1990) DE LA C.I.T.F., DECRETANT ET AUTORISANT UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS DE 40 000 $ POUR PAYER LE COUT DE REFINANCEMENT DU REGLEMENT NUMERO 21 (1986) LEQUEL FIXAIT LES CONDITIONS DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS EN VERTU DU REGLEMENT NUMERO 18 (1984)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de décembre 1990.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-574

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1991".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de décembre 1990.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-575

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 423 CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de décembre 1990.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, allocation automobile

90-576

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que l'allocation automobile de M. Richard Chiasson, messager, soit augmentée de 2 500 $ à 3 500 $ annuellement et ce, à compter du 1er janvier 1991.

ADOPTE

Résolution concernant réseau d'éclairage public

90-577

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil informe Hydro-Québec de son intention de se porter acquéreur de son réseau d'éclairage public installé dans la municipalité, aux conditions stipulées dans la lettre du 11 juillet 1990 et conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 860 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

90-578

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406-317 et 406-318 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 26 novembre 1990, et portant le numéro 3526.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des loisirs

90-579

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 1990 du Comité des loisirs soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement, en ajoutant à l'article 6 les mots suivants: "pour un maximum de 50 personnes".

ADOPTE

Résolution, échange de terrains

90-580

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'échange de terrains avec les Jardins Jacques Lemercier inc. conformément au protocole d'entente qui aura été préparé par le notaire Gilles Légaré à ce sujet, dès que ledit protocole sera signé par les deux parties.

ADOPTE

Résolution de félicitations

90-581

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent toutes les personnes élues lors des dernières élections scolaires tenues sur le territoire de la Commission scolaire Samuel-de Champlain.

ADOPTE

Résolution, annulation comptes de taxes d'affaires et comptes à recevoir

90-582

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires au montant de 9 840,85 $ et de comptes à recevoir au montant de 9 358,39 $, selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain et bâtisse

90-583

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière l'immeuble (terrain et bâtisse dessus construite) sis au 70 de la rue St-Pierre à Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 375 000 $. Le paiement et la prise de possession de l'immeuble se feront après l'approbation, par le ministère des Affaires municipales, du règlement d'emprunt qui sera adopté à cet effet.

Tous les frais (taxes, assurances, électricité, etc...) sont à la charge du vendeur tant et aussi longtemps que ledit règlement d'emprunt ne sera pas approuvé par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

DEPOT de la formule de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 860, autorisant un emprunt de 1 400 000 $ pour l'achat par la Ville du réseau d'éclairage des rues, propriété de Hydro-Québec.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 860 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 860 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12 décembre 1990.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 décembre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

90-584

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1990-12-03

90-585

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 décembre 1990, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 décembre 1990

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général adjoint, M. Réjean Giguère
et le directeur des
Services techniques, M. Yvan Blouin

---

a) Résolution, frais de scolarité

Le Conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 88-125-b et la remplace par la suivante:

"Le Conseil accepte que le maximum annuel pour les frais de scolarité qui pourra être payé aux employés municipaux qui suivent des cours soit de 225 $, à la condition qu'une attestation de la réussite des cours soit fournie, et que le cours suivi soit pertinent à l'emploi occupé."

b) Publication annonce dans Hebdo Journal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce dans l'Hebdo Journal, pour la présentation des voeux du temps des fêtes, au coût de 695 $.

c) Prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, pour la tenue d'une conférence de presse, mercredi, le 12 décembre 1990, de 10 h 00 à 14 h 00.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre d'Image de la Mauricie, publication d'une annonce pour un numéro spécial intitulé: "Image économique" (refusé).

- Lettre de M. Michel Sévigny, demande d'un délai pour la construction d'une bâtisse sur le terrain acheté dans le site industriel.

- Lettre de Atelier d'usinage Marmen pour achat de terrain dans le site industriel (terrains M. Sévigny et D. Milette).

- Lettre de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, sollicitation financière pour la Fête nationale régionale de 1991 sur l'Ile St-Quentin (à l'étude).

- Lettre de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, demande d'installation d'un système de climatisation, bâtisse du 170, rue Des Chenaux.

- Lettre du Musée des Arts et Traditions populaires du Québec pour une demande d'appui.

- Lettre de Fiducie Desjardins, terrain des Immeubles les Rives du St-Maurice inc.

- Lettre de la Société d'Aluminium Reynolds du Canada, certificat demandé.

- Lettre de Stone-Consolidated inc., passage piétonnier, pont Wayagamack.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1990-12-03

90-586

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 décembre 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

90-587

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 décembre 1990, comprenant:

1)	les chèques nos 57391 à 57593 incl....	904 525,59 $
2)	les paies nos 45 à 48 incl.....	471 085,15
3)	effets bancaires retournés, échéance en fonds U.S. et frais d'administration pour fonds U.S.....	1 018,38
	le tout totalisant un déboursé de:	1 376 629,12 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 376 629,12 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 251 667,42 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

90-588

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Henri Caron	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Lucien Bouchard	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Gaston Fournier	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Léo Langevin	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Constance L. Frigon	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jacques Lahaie	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Maurice Montambault	Prop. par cons. D. Beaulieu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile à chauffage #2

90-589

Proposé par M. le conseiller LEO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 28 novembre 1990, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,3635 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, adoption des budgets 1991 de la C.I.T.F.

90-590

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

no 61-90:

mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour 1991;

no 48-90:

tarification en vigueur à compter du 1er janvier 1991;

no 62-90:

budget 1991 pour le transport régulier et pour le transport adapté.

ADOPTE

Résolution acceptant grille de taux unitaires de la firme Leroux, Beaudry, Picard

90-591

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Ass. inc., soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1991, aux mêmes prix unitaires de 1990, majorés de 4,2%.

ADOPTE

Résolution, signature convention avec le ministère des Affaires culturelles concernant la bibliothèque

90-592

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'avenant à la convention avec le ministère des Affaires culturelles, concernant la construction d'une bibliothèque municipale et la participation financière du ministère à ce sujet.

ADOPTE

Résolution, adoption du compte rendu du Comité des travaux publics

90-593

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le compte rendu de la réunion du 26 novembre 1990 du Comité des travaux publics, soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Résolution pour accepter l'offre de Exploitation Santec

90-594

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'accepter l'offre de Exploitation Santec inc. au montant de 4 845 $ pour la période du 1er janvier 1991 au 31 décembre 1991, pour la gestion administrative des chambres de déversement Thuney, Fusey et Rochefort.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-6 (C.I.T.F).

90-595

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-6 intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 34 (1990) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant un emprunt par obligations de 40 000 $ pour payer le coût de refinancement du règlement numéro 21 (1986) lequel fixait les conditions de l'émission d'obligations en vertu du règlement numéro 18 (1984)", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

90-596

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 761 CONCERNANT LA REMUNERATION DU MAIRE-SUPPLEANT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de décembre 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-597

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 35 (1990) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) DECRETANT ET AUTORISANT DES DEPENSES ET UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS N'EXCEDANT PAS 400 000 $ AFIN DE POURVOIR AUX COUTS D'AMENAGEMENT D'UN TERMINUS RUE BADEAUX DU CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIERES, AINSI QU'A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A SON OPERATION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de décembre 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-598

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHEQUE, DE LA COUR MUNICIPALE ET DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de décembre 1990.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

90-599

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT LES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 1991 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIERES METROPOLITAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de décembre 1990.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, CEDIC

90-600

CONSIDERANT les démarches entreprises par la CEDIC pour l'implantation d'une entreprise sur le site du nouveau parc industriel;

CONSIDERANT la nécessité de garder une grande confidentialité dans le dossier;

CONSIDERANT l'envergure du projet et les retombées possibles pour la municipalité;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine réserve à la CEDIC le terrain suffisant pour l'implantation dudit projet, pour une période de six (6) mois à compter de cette date.

Cependant, le prix et la surface demandés sont conditionnels à la nature de l'implantation et aux infrastructures à y être construites. De plus, le projet devra correspondre aux normes et règlements de l'environnement et de la municipalité.

La municipalité ne s'engage pas à vendre avant de connaître toute la portée du projet.

ADOPTE

Résolution, transport de neige

90-601

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve le taux demandé par "Transporteurs en vrac de la Région 04 inc.", pour le transport de la neige provenant du secteur de déneigement no 1 de la municipalité pour l'hiver 90-91 au taux de 0,8424 $ le mètre cube.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 90-505, enfouissement sanitaire

90-602

CONSIDERANT que plus d'une cinquantaine de municipalités de la région utilisent le site d'enfouissement sanitaire localité à Saint-Etienne-des-Grès;

CONSIDERANT que la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès a fait signifier un avis de réserve pour fins publiques sur les immeubles constituant le site d'enfouissement sanitaire appartenant à Service spécial de vidanges inc. et/ou Gestion des rebuts D.M.P. inc. et que simultanément la M.R.C. de Francheville a adopté une résolution annonçant son intention d'acquérir compétence en matière de gestion des déchets;

CONSIDERANT que ces démarches permettent de soulever l'ensemble de la problématique en matière de gestion et d'élimination des déchets et l'importance d'en venir à une concertation régionale pour assurer une saine et efficace gestion des déchets;

CONSIDERANT que notre municipalité a intérêt à participer à cette concertation régionale en vue d'une étude pour l'élaboration d'un programme régional de gestion des déchets et qu'elle se doit, par conséquent, d'assumer une partie des dépenses s'y rattachant;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que ce Conseil s'engage à contribuer financièrement aux études à être réalisées pour l'élaboration d'un programme régional d'un système de gestion des déchets pour mieux cerner ladite problématique;

Que cette contribution financière se fasse au prorata de la population respective des municipalités participantes;

Que la contribution de notre municipalité n'excède pas un dollar (1 $) par habitant à moins qu'une nouvelle résolution soit adoptée par la municipalité pour prévoir une participation additionnelle.

La présente résolution abroge la résolution numéro 90-505 du 15 octobre 1990.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau directeur général

90-603

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Yvan Blouin soit nommé directeur général de la ville de Cap-de-la-Madeleine à compter du 1er janvier 1991, aux conditions énumérées à l'annexe "A" ci-incluse et faisant partie intégrante de cette résolution.

ADOPTE

Résolution, signature entente avec la S.P.A.-M.

90-604

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente 1991 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 18 décembre 1990, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du budget 1991

90-605

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1991, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de VINGT-TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (23 350 000 $) soit et est adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 862

90-606

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 862, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1991", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du budget triennal

90-607

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

1991:	13 368 000 $
1992:	6 380 500
1993:	2 774 500
Pour un total de:	22 523 000 $

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 423-S

90-608

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 423-S, intitulé: "Règlement annulant le règlement numéro 423-R concernant le service de l'aqueduc et fixant la compensation pour la taxe d'eau dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire